

Table with subscription rates: ABONNEMENTS: UN AN, 6 MOIS, 3 MOIS. Nbre et limitr... 55.00 30.00 16.00. Autres départ... 60.00 32.00 17.00. Union postale... 140.00 62.00 28.00. TELEPHONE: 2-17 & 2-18

Rédaction, Administration, Publicité: 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS 20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN 20 CENTIMES Compte chèques postaux: Paris 272-43. -- Registre du Commerce n° 57

LA LIVRE EST A 117, LE DOLLAR A 23,15

M. Joseph Caillaux dément les bruits qui le représentent comme partisan de l'inflation

Cependant, au ministère des finances on nous parle de moratoire et de plafond crevé

Paris, 24 octobre. — Sous l'influence des préoccupations politiques la livre et le dollar ont accentué encore ce matin leur tension. Après avoir débuté à 115.50 la livre termine à 117. Le dollar vaut successivement 23.85 et 23.15.

Le ministère des Finances nous communique la note suivante :

Contrairement à ce qu'ont dit certains journaux, il est complètement faux que M. Caillaux ait entretenu hier le Conseil de cabinet de la nécessité d'une inflation monétaire. Le compte du Trésor à la Banque de France, la facilité avec laquelle les bons se renouvellent quant à présent, suffisent à démentir cette information.

Pas davantage ne peut être enjoint au ministre des Finances, par l'un quelconque des membres du gouvernement, de limiter le discours que M. Caillaux doit prononcer demain dans la Chambre. Il va de soi que celui-ci ne portera pas des projets qui n'ont pas encore été développés devant le conseil des Ministres. Mais il exposera, avec toute la netteté dont il est coutumier, la situation passée et présente des finances publiques, et les directions générales de sa pensée.

Contradiction

Au ministère des Finances on indiquait ce matin au sujet des projets de M. Caillaux, qu'il n'enfermait nullement dans les intentions du ministre des Finances, de ne pas demander de moratoire pour les bons du Trésor.

Toutefois, en raison des remboursements demandés il est certain que le plafond des avances serait élevé, mais on se refusait à en indiquer le montant.

En ce qui concerne la caisse d'amortissement, les membres du Gouvernement sont unanimes pour l'adopter. Cependant les opinions divergent sur les moyens de l'alimenter. M. Caillaux propose notamment à ce sujet l'élevation des droits successoraux. Enfin, dans l'ouvrage de M. Caillaux on garde le silence le plus complet sur les autres projets du ministre, et l'on indique que M. Caillaux présentera des textes complets au conseil de cabinet, qui se réunit lundi matin.

Ajoutons que dans le discours qu'il prononcera demain à Châteauneuf-du-Loir, M. Caillaux ne traitera des questions financières qu'au point de vue très général.

On dit que

D'après nos renseignements, voici quels seraient, dans leur contexte générale, les projets financiers que M. Caillaux doit soumettre lundi au Conseil de Cabinet. Ces projets peuvent subir encore divers remaniements de détail, mais nous croyons savoir que M. Caillaux en maintiendra les principes qui correspondent aux directions générales de sa pensée, telles qu'il a eu déjà plusieurs fois l'occasion de les faire connaître. Suivant leur adoption ou leur rejet par le Conseil de Cabinet, se posera donc ou non la question ministérielle, M.

PROPOS DU JOUR

En plein gâchis!

Le Congrès de Nice a eu ce résultat bien prévu ici et pourtant bien singulier : enfanter un désarroi parfait, un incompréhensible gâchis. D'après les apparences, tant de fleurs, de discours rassurants, et d'embrassades finales, n'étaient évidemment que pour masquer la réaction désormais à toute épreuve, d'un bloc des gauches formidable, assise inébranlable d'un ministre Painlevé-Caillaux-Briand à jamais consolidé.

Suicide du parti radical, disions-nous. Dislocation du ministère, et par suite, effritement et confusion totale, extrême, pourvons nous ajouter aujourd'hui.

Personne n'ignore plus qu'un grand conseil de ministres a eu lieu où l'on ne s'est pas le moins du monde embrassé, bien au contraire, où les décisions de l'ordre le plus urgent, puisqu'elles ont trait à la situation financière, ont été renvoyées à lundi, en raison même des divergences profondes qui se sont violemment accusées entre ministres. Et comme l'on voit rien qui puisse réduire ces divergences, les bruits de démissions — plusieurs, s'il vous plaît — circulent, en dépit des attitudes souriantes et optimistes qu'affectent nos titulaires de portefeuilles, quand ils défilent devant la presse qui attend leurs oracles.

La crise est bel et bien ouverte ; aussi l'agitation est vive dans la mare turpénaire.

Caillaux, le grand Caillaux, suprême espoir des cartellistes vaincus à Londres, vaincu à Washington, mal rattrapé, c'est-à-dire vaincu à Nice, est l'occasion de cet émoi général, dont la cause profonde fut, est et demeure la crise financière qu'aggrave chaque jour la hausse rebondissante de la livre et du dollar, les complications croissantes qui nous empêchent de près de 100 millions par jour, celles qui courent dans la mystérieuse Syrie et enfin, spécialement la menace effrayante des échéances immédiates auxquelles on ne sait comment faire face, sans recourir à une nouvelle et mortelle inflation.

Le cartel aux abois rêve d'un grand ministère et ne sait qui choisir, entre Painlevé mal tué ou mal ressuscité — on ne sait — à Nice, et Briand, tout auréolé des rayons pacifistes de Locarno ; et selon ses préférences, chacun entoure son favori de collaborateurs plus ou moins peus, et cela vous fait, sur la composition du futur ministère, une agitation qui modifie à toute heure la situation. On cherche un grand ministère, mais on trouve quelque chose de grand avec les pauvres petits hommes du Cartel des médocristes ?

Caillaux considère que le budget étant en voie d'équilibre strict, il ne devrait pas y avoir de crise aiguë de trésorerie. Si une crise existe, c'est donc qu'on a chargé la trésorerie de fonctions qui ne la concernent pas.

Par le fait seul qu'on la dégradera de cette surcharge et qu'on la ramènera à son rôle normal, on fera dès lors apparaître la situation financière sous son vrai jour qui est loin d'être aussi préoccupant qu'on le dit et on limitera par conséquent les difficultés à résoudre.

Quelques superimpôts

L'équilibre du budget permettant au trésor de ne plus emprunter le gouvernement s'interdira désormais toute émission nouvelle de bons de la Défense ou de bons du Trésor, tout bon nouveau ne sera plus créé que pour remplacer un bon échu. Le passif de l'Etat n'omettra donc pas le soin de se procurer les disponibilités nécessaires à l'amortissement éventuel des bons, et la dette générale le soin de gérer la dette flottante sera confié à un organisme nouveau, la caisse d'amortissement. Le fait que cet organisme sera strictement autonome montrera au pays que l'ère est close désormais des appels incessants à l'épargne sous forme d'émission indéfinie de bons à court terme. La caisse d'amortissement recevra une dotation initiale lui permettant de faire face aux échéances prochaines et notamment à celle du 8 décembre qui est de l'ordre de 3 milliards. Si, pour rembourser un bon échu, la caisse est obligée de demander à la Banque de France des billets, ces billets représenteront simplement la contre partie stricte des bons annulés. Le Trésor s'interdit donc réellement tout appel à la Banque de France pour couvrir des dépenses budgétaires, c'est-à-dire tout appel à l'inflation. Il est d'ailleurs probable que ce mécanisme de la caisse d'amortissement, qui donnera toute sécurité relative aux porteurs de bons, limitera ainsi au minimum le nombre des bons à rembourser. On est d'autant plus fondé à croire que la caisse d'amortissement commencera sans délai la résorption progressive des billets émis et l'amortissement de la dette publique elle-même. Pour cela, la caisse sera dotée d'un ensemble de ressources parmi lesquelles figureraient les suivantes :

Taxation de 10 % des rentes et des obligations émises par l'Etat. Majoration de 10 % de l'impôt qui frappe les valeurs mobilières françaises ; majoration de 12 % de l'impôt sur les valeurs étrangères ; majoration de l'impôt foncier ; remaniement de l'impôt sur les successions.

Le ministre des Finances considère comme il a eu l'occasion déjà de l'indiquer, que cette réduction survenue représentera finalement pour l'actif de la nation un profit puisqu'elle sera exclusivement utilisée à amortir la dette, et par conséquent à rehausser le crédit public et par contre coup celui de toutes les entreprises. De sorte que sans préjudice sur le capital sans appel effectif et sans moratoire la crise serait résolue d'une façon définitive par un effort précis mais limité auquel tous les possédants grands ou petits se trouveront associés.

Comme gâchis donc, c'est complet ! tout ce qu'il y a de plus complet. Une issue, une seule issue à un pareil gâchis : la constitution d'un ministère d'Union Nationale. Si la majorité cartelliste ne comprend pas qu'il faut d'abord barrer la route à la faillite imminente, nul ne peut prévoir comment la crise évoluera.

M. Caillaux est allé à Londres, puis à Washington, moins pour régler les dettes interalliées, que pour faire un emprunt. Or depuis le 3 octobre, depuis le jour où il débarqua au Havre, quelques initiés savent que l'emprunt extérieur est impossible. Dans la nuit du 2 au 3 octobre, un télégramme arrivé de New-York au ministère des Finances, ne laisse aucun doute sur cette impossibilité.

Depuis ce jour, l'affolement est déchaîné et c'est cela qui explique qu'à Nice les passions ne se soient pas heurtées plus violemment et que M. Herriot ait accepté la motion transactionnelle. Donc, plus de possibilité, en ce moment, de faire un emprunt extérieur. D'autre part à moins d'un changement complet de politique, c'est-à-dire en faisant litière de toutes les querelles politiques et religieuses, aucun emprunt intérieur n'est plus possible non plus.

Litère des querelles ? Ministère d'Union Nationale... Mais Nica a vu proclamer crûment la formule contraire. Et pourtant les événements ont saisi les cartellistes à la gorge. A qui se décideront-ils ? Bien fin qui saurait le pronostiquer. Répétons donc une fois de plus : De quoi demain sera-t-il fait ?

Mais nous ajouterons, si vous le voulez bien : Il sera fait de ce que le vaudra une opposition lucide, audacieuse et énergique ; le champ est libre. Qu'attend-elle pour se constituer et agir ?

J. G.

M. CHAMBERLAIN ARRIVERA DEMAIN A PARIS

Paris, 24 octobre. — M. Austern Chamberlain arrivera à Paris lundi, pour assister à la session extraordinaire du Conseil de la Société des Nations, convoquée par M. Briand, président en exercice. Le Conseil se réunira lundi à 17 heures au ministère des Affaires Étrangères, dans le salon de l'Hôtel.

LES GREVISTES BELGES IMPOSENT LEURS CONDITIONS

La Louvière (Belgique). — Les grévistes du centre s'interdisent tout débat qui fausse le travail. Ils ont décidé de ne pas renouer les relations avec les patrons. Ils renouvellent la totalité des retenues faites, et réduisent les salaires de 22 %, pendant deux semaines après lesquelles ils feront remise de ces 22 % et stabilisent tous les salaires jusqu'à Mars, sauf en cas de hausse exceptionnelle de l'index.



Un joli oiseau blanc, c'est bien ; mais... attention au chat communiste de Moscou ? Dessin inédit de PEM

Le général Sarrail demande des renforts Dans le Rf nous organisons les voies de communication

Paris, le 24 octobre. — Nous pouvons annoncer que le général Sarrail a demandé 15.000 hommes de renfort qui lui sont absolument indispensables pour rétablir l'ordre en Syrie. Naturellement, le gouvernement de M. Painlevé n'a rien à refuser au geste de dévouement du général. Nous ferons remarquer cependant, qu'avec ces renforts le corps expéditionnaire syrien comprendra plus de 30.000 hommes, c'est-à-dire des effectifs qu'il n'a jamais atteints. Les dépenses se chiffreront par centaines de millions. Le pays ne reculerait, certes, devant aucun sacrifice, s'il avait la certitude d'obtenir un résultat favorable. Le mal est que tant que le général Sarrail restera en Syrie aucun effort ne pourra produire de bons résultats. Ce sont des hommes et de l'argent dépensés en pure perte. La Syrie est en train de devenir un nouveau Mexique. Si le général Sarrail n'est pas rappelé, l'affaire syrienne finira aussi lamentablement que celle du maréchal Bazaine.

On sonne l'halali de M. Caillaux

Paris, 24 octobre. — La crise politique se développe avec des à-coups singulièrement dramatiques. Le conseil des ministres d'hier avait pris la décision d'ajourner la crise. Cette décision avait été prise sur l'initiative de M. Briand. M. Briand avait dit : « Vous comprenez bien que je ne suis pas à une démission près, mais il faut penser avant tout à faire ratifier les accords de Locarno ». Dans ces conditions on avait songé à ajourner le débat sur les affaires financières, pour faire ratifier par la Chambre les accords de Locarno.

Pourquoi M. Briand, qui n'a pas des sympathies particulières pour M. Caillaux, avait-il pris cette attitude ? A-t-il le désir de monter le plus vite possible au Capitole, ou bien le vieux renard voudrait-il prendre un peu l'air de la Chambre avant d'ouvrir la crise ministérielle ? Toujours est-il que sur son avis on avait décidé l'ajournement.

Mais alors est intervenue l'influence occulte qui mène la danse. Tous les journaux, inspirés par cette puissance occulte, ont sonné ce matin l'halali de M. Caillaux. L'attaque est tellement violente qu'on se demande s'il sera possible maintenant d'ajourner la crise. Nous serons fixé lundi.

Cependant, dès demain, le discours que M. Caillaux prononcera à Châteauneuf-du-Loir sera une indication. Le temps est passé où M. Caillaux pouvait partir en beauté en invoquant l'apathie des souscripteurs de l'emprunt et la rapacité des Américains. Maintenant il lui faut, ou bien sombrer dans l'impuissance, ou foncer contre ses adversaires.

Fez, 24 octobre. — La division B, à laquelle s'est jointe la brigade N, a stationné hier sur les positions occupées sur l'Ouedgha, devant le massif de Libane.

Au nord et à l'est de cette rivière, l'ennemi a renforcé ses effectifs et ses organisations, entre Dar Reinech et Ourtza, sur la rive ouest de l'Oued Mizid, il demeure sur la défensive sur le piton Mraï et près du village de Tazarine, où il a opposé une vive résistance. Les fortes pluies qui sont tombées au cours de la nuit ne permettent guère d'étendre à une action militaire aujourd'hui.

Hier après-midi, le maréchal Pétain, accompagné du général Boichut, s'est rendu sur le front, au nord de Kissane, et a visité des positions de Bab Tizi et d'Onzi. Ils campent près du poste de commandement du général commandant la division du secteur. Le général Nollin avait visité les mêmes positions dans la matinée. Les travaux d'organisation et l'aménagement des pistes de ce secteur continuent avec une grande activité. Le maréchal Pétain a pu, au cours de sa visite, emprunter la section d'une piste sur une longueur de 12 kilomètres, pour se rendre à d'Aknoul, aux positions du nord de Kissane, puis au confluent de l'Oued Nador et de l'Oued Bon Isly. Tout ce tronçon est maintenant achevé.

Le maréchal Pétain s'est déclaré satisfait de l'état d'avancement de ces travaux qui sont d'une utilité primordiale pour le ravitaillement de nos unités de première ligne.

LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE AURAIT DÉCIDÉ L'ÉVACUATION IMMÉDIATE DE COLOGNE

Londres, 24 octobre. — On mande de Cologne à l'Evening Standard que les troupes britanniques du Rhin ont reçu l'ordre de se rendre au plus tôt à Wisbaden. Ce journal en déduit que le gouvernement britannique a décidé d'évacuer Cologne immédiatement.



LIRE EN PAGE 2 : Nos informations de Dernière Heure. LES SPORTS.

EN PAGE 3 : La foire-concours de Nevers.

EN PAGE 4 : L'exposition d'aviculture et d'horticulture de Moulins.

EN PAGE 5 : Les foires et marchés de la région. Nos renseignements agricoles.



Phot. Neurtisse L'infanterie grecque aux abords de Demir-Hissar L. Paris-centre

UN DRAME DE FAMILLE Un concierge blesse sa femme d'un coup de revolver et tente de se suicider

Les deux blessés interrogés s'accusent mutuellement d'avoir tué

Paris, 24 octobre. — A 13 h. 50 le concierge Bertli, 31 ans, demeurant 16, rue Saint-Antoine, a tiré un coup de revolver dans la tête de sa femme la blessant grièvement.

Il s'est ensuite tiré un coup de la même arme également dans la tête.

Les deux blessés sont à l'Hôtel-Dieu.

Notre enquête

Les causes du meurtre de la rue Saint-Antoine sont encore inconnues. Malgré l'enquête menée par le commissaire de la police du quartier Saint-Gervais, il n'est pas absolument prouvé que ce soit Jean Bertli qui ait tiré sur sa femme. Depuis quelque temps les époux Bertli Jacques et Léa, 31 et 37 ans, tous deux concierges 16, rue Saint-Antoine, vivaient en mauvaise intelligence et des querelles éclataient fréquemment entre eux.

Aujourd'hui à 13 h. 50 des locataires de l'immeuble entendirent une dispute suivie de deux détonations venant de la loge de la conciergerie, s'étant précipités ils aperçurent étendus à terre Jacques et Léa Bertli, tous deux blessés à la tête, un revolver se trouvait non loin d'eux.

Ils s'accusent mutuellement

Malgré leur faiblesse les deux blessés ont pu être interrogés avant d'être envoyés à l'Hôtel-Dieu par le commissaire du quartier Saint-Gervais.

Ils s'accusent mutuellement d'avoir tiré. Jacques Bertli moines grièvement atteint que sa femme a eu même la force d'écrire sur une feuille de papier : « c'est elle qui a tiré ».

Étant donné leur état ils n'ont pas été questionnés plus longuement.

On désespère de sauver Mme Bertli qui a le temps traversé.

Quant à son mari son état, quoique moins grave, reste incertain.

La balle entrée par la bouche est allée se loger dans la tête.

Le motif de la dispute qui fut la cause du drame demeure encore inconnu.



M. HERRIOT prononçant son discours au congrès radical de Nice

Des parents barbares brutalisent leur enfant pour le forcer à mendier

Bordeaux, 24 octobre. — Les époux Teysse, qui habitent dans une chambre garnie avec leur enfant, âgé de 10 ans, obligeaient le pauvre petit à aller mendier, alors qu'ils vivaient sans rien faire.

Lorsqu'il leur rapportait une somme inférieure à 25 francs, ils le frappaient avec une telle violence que l'attention des voisins fut attirée et qu'ils déposèrent une plainte.

Tranquils devant le tribunal correctionnel les époux Teysse ont été condamnés chacun à 18 mois de prison et déchus de la puissance paternelle. La petite victime a été confiée à l'Assistance publique.

Le cambrioleur arrêté sur les toits de laubourg Saint-Honoré est identifié

Paris, 24 octobre. — L'identité du cambrioleur arrêté, comme on s'en souvient, il y a quelques jours, après une poursuite mouvementée sur les toits d'un immeuble du faubourg Saint-Honoré, a été établie par la police judiciaire ; cet individu, qui avait donné un faux nom, se nomme en réalité Georges Marty, né en 1901, à Marseille.

UN MARCHAND DE QUATRE SAISONS SE SUICIDE

Paris, 24 octobre. — Un marchand de quatre saisons qui occupait une resserre à l'angle des rues Dussoubs et Grenels, Charles Voisin, âgé de 46 ans, s'est suicidé cette nuit en se coupant la gorge à l'aide d'un couteau de boucher. On avait cru tout d'abord à un crime, car l'arme n'avait pas été découverte, mais des recherches ont permis de retrouver le couteau ensanglanté qui se trouvait à côté du désespéré.

UNE FEMME EST TUÉE PAR LA CHUTE D'UNE CORNICHE

Paris, 24 octobre. — A 13 heures, la corniche d'un immeuble situé 91, rue Bichenois, dans le quartier de Clignancourt, s'est détachée et est tombée sur le trottoir. Une femme dont l'identité n'a pas encore été établie, a été tuée sur le coup. Le commissaire du quartier procède à une enquête.

La mère d'un déserteur porté comme disparu est condamnée pour avoir frauduleusement touché une pension

Paris, le 24 octobre. — En 1915, Mme veuve Ballot, marchande de fleurs à Cligny, recevait du ministère de la Guerre l'avis que son fils Raoul était porté comme disparu sur le front de Verdun. L'année suivante elle recevait certains avis ayant appartenu à son fils et une lettre d'Adieu que celui-ci lui avait écrite.

Depuis l'avis du ministère de la Guerre elle portait le deuil de son fils lorsqu'en décembre 1918 Raoul Ballot resuscita. Il avait tout simplement déserté et avait été porté comme disparu.

Il supplia sa mère de continuer à recevoir la pension allouée aux parents des soldats morts pour la France, de crainte que sa supercherie découverte il ne fut poursuivi devant le conseil de guerre. La malheureuse femme eut la faiblesse d'accepter et Raoul changea d'état civil.

En 1925, au bénéfice de la loi d'amnistie il reprit sa véritable personnalité, toute poursuite contre lui étant impossible. Le mars, cependant, avait commis une escroquerie du jour où elle avait continué à toucher sa pension, sachant que son fils était déserteur.

Traduite devant la 15<sup>e</sup> chambre correctionnelle elle a déclaré qu'il lui avait été impossible, malheureusement, de résister à la prière de son fils et qu'elle était dans l'impossibilité de restituer la pension qu'elle avait touché indûment. Le tribunal l'a condamnée à trois mois de prison et 50 francs d'amende.

La légende de Marcq

M. Marcel Bucard publie une plaquette intitulée : « La légende de Marcq », préface par le général de Castelnau, et qui est le récit de la courte vie militaire et de la mort glorieuse de l'abbé Léandre Marcq, lieutenant commandant la 2<sup>e</sup> compagnie du 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie, chevalier de la légion d'honneur, croix de guerre (3 citations), mort au champ d'honneur le 16 avril 1917, à Ville-au-Bois (Aisne) (1).

Marcq, un héros, oui, comme tant d'autres, mais avec je ne sais quoi en plus qui attire, retient, émeut et le dresse vivant dans la gloire de la légende.

« Il avait rêvé d'encens, de calice et d'hostie, écrit l'auteur, son ami et compagnon d'armes. La guerre donna à son rêve la plus sublime réalisation, il fut hostile lui-même. Prêtre et victor, il eut un trou d'obus comme autel, de la Bourde à canon comme encens ; les canons sonnèrent sa première et dernière messe sanglante.

« Des régions envahies, Marcq resta sans nouvelles de sa famille de 1914 à 1917. Une de ses sœurs, pauvre réfugiée, avait été chassée de sa maison par l'ennemi avec ses petits enfants. Il allait chez elle en permission, couchait sur la paille, parce qu'il n'y avait pas assez de lits ».

« Il lui envoyait la moitié de sa solde, partageant le reste avec son jeune frère, comme lui au front, et avec les plus malheureux de ses soldats, ceux des pays envahis... »

« Marcq avait accompli maints exploits dans des luttes très vives. Premier grenadier de la 3<sup>e</sup> armée, il s'était acquis la réputation d'un héros : deux visages, une âme intrépide et un grand cœur.

« Quelque temps avant de monter à l'assaut il lui devait de sauver un mort blessé, le lieutenant Marcq avait appris la mort de sa mère, tuée dans un bombardement par action en pays envahi.

« Et voici le récit de cette fin sublime de héros sans peur et sans tache, que devrait avoir une émotion poignante, fallais dire sacrée, son compagnon d'armes, le lieutenant Marcq. »

(1) La Légende de Marcq, Éditions Spes, 17, rue Soufflot, Paris (prix 2 fr. 75).



et elle entend fermement laisser au public lyonnais la meilleure impression.

On se souvient qu'au début de saison les Lyonnais subirent une petite défaite sur leur terrain de la part de leurs mêmes adversaires de dimanche; ils viendront à Moulins avec l'espoir de prendre une belle revanche et la partie n'en aura donc que plus d'attrait.

Le F. C. de Lyon aura la composition suivante (chaque joueur aura un numéro d'ordre, ce qui permettra au public de suivre la partie beaucoup plus aisément):

Avants: 1° L. Carrel (3); Gouges (2); Salagnac (4); 2° L. Aimaire (6); Aimaire II (7); 3° L. Troncy (Cap) (9); Silvestre (15); Gaudou (8); Denis (10); Arveux (20); Audouze (12); 3/4: Fougère (19); Duroux (18); Cazelles (21); Pommier (22); arrière: Rousseau (24).

**ASSOCIATION**

**U. S. LUZY (3) CONTRE EDEUNE ASSOCIATION AUTUN (2)**

Tandis que leurs aînés disputent leurs chances à Luz, les jeunes de la seconde équipe de l'U. S. L., se disputent au complet à Autun pour rencontrer l'équipe correspondante de l'Edune Association.

**A L'ASSOCIATION SPORTIVE BOURBONNAISE**

C'est aujourd'hui qu'aura lieu sur le terrain des Anières le match de football association que nous avons annoncé dans un précédent numéro, matches qui mettront aux prises les équipes première et seconde de l'Association Sportive Bourbonnaise et celles correspondantes de la Jeune Union Sportive de Percé-les-Forges.

**U. S. LUZY (1) CONTRE EDEUNE ASSOCIATION AUTUN (1)**

Sur la magnifique stade de Montarmin, se jouera aujourd'hui dimanche, l'une des plus intéressantes parties de la saison.

En effet, à 14 h 15 sera donné le coup d'envoi du match opposant les premières équipes de l'Union Sportive Luzyoise et de l'Edune Association Autun.

**BOULES**

**LE CONCOURS DE LA BOULE CREUSOTINE**

Vient les résultats du concours de fin d'année: 1° partie. — Auloy-Rochette père battit Rochelle fils-Mauguin; Bénas père et Bénas-Bénas-Gervais; Toulou-Geroux battit Lallemand-Broga; Cotton-Fougères sortit d'office. 2° partie. — Sont vainqueurs: Bénas père et fils; Auloy-Rochette père.

Championnat. — Auloy-Rochette battit Bénas père et fils.

Concours de pointage. — 1° Mauguin; 2° Toulou; 3° Bénas père; 4° Rochelle fils.

Concours de tir. — 1° ex-aequo: Auloy et Toulou; 2° Rochelle fils; 4° Bénas.

**CYCLISME**

**L'ECLAIR CYCLISTE DIGONNAIS**

Grande réunion cycliste à Digon

Réunion assemblée générale sous la présidence de MM. le docteur Robert, président d'honneur et Reboule, président actif, après avoir entendu l'exposé du représentant de l'U. V. F. M. Mathieu Charvet, président de la Société de Digon, décidé l'organisation d'une grande réunion cycliste pour le 8 novembre prochain.

Programme: course régionale de vitesse avec 150 francs de prix en argent; course de consolatoin, 200 francs de prix en nature.

Preuves dont nous donnerons les détails dans un prochain numéro.

Les engagements, 3 francs, sont reçus dès ce jour, avec le montant de la licence, à la caisse de Reboule, place de la Gare, Digon. Exclusivement réservées aux coureurs licenciés, ces épreuves se disputent sous le règlement de l'U.V.F.

**UNE COURSE CYCLISTE ET UNE COURSE A PIED A DECIZE**

Une course cycliste régionale de 50 kilomètres organisée par M. Butin, hôtel de la Gare, aura lieu aujourd'hui dimanche, à 14 heures.

Elle est dotée de 200 francs de prix.

Une course à pied de 4 kilomètres, 60 francs de prix.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité sur les accidents qui pourraient se produire.

**ATHLETISME**

**Le challenge Marcel Michelin**

Aujourd'hui se disputera à Clermont l'une des plus anciennes et aussi des plus importantes par la qualité des concurrents, épreuves de course à pied sur route: le challenge Marcel Michelin.

Courra pour la première fois en 1922, le tour de Clermont connu toujours un gros succès de popularité.

Disputé d'abord, en une seule étape, sur une distance de 14 km. 500, les dirigeants de l'A. S. M. estimèrent que la formule était mauvaise et, il y a trois ans, ils firent disputer par relais de 4 hommes.

C'est alors qu'on vint accorder à Clermont les grands clubs de Paris et de Province. Au palmarès, figurent notamment: Paro, Albert, A. S. Amicale de Paris, l'Olympique de Paris, le Métro, etc.

Individuellement: Wiriath, Dolquès, Guillemot, Marchal, Pelé, etc.

L'Olympique a le record de l'épreuve, ayant couvert la distance, l'an dernier, en 38 minutes, 59".

Cette année, le Tour s'annonce encore plus intéressant que les précédents; les principales équipes françaises et les pédestriens les plus fameux y participeront.

L'Olympique, déjà vainqueur deux années consécutives, espère bien conserver encore le bel objet d'art qu'est le challenge Michelin. Pour cela, il alignera demain sa meilleure équipe, composée de Wiriath, J. Leclerc, Ducour et Robert, plus deux autres «quartres» non sans valeur.

Quant au Métro, qui menaça longtemps, l'année dernière, les vertes olympiques, il sera représenté par Baraton, Dolquès, Gaudé et Norland.

L'A. S. E. Lyonnaise, toujours aux places d'honneur, sera là aussi avec le champion olympique Guillemot comme chef de file.

Montcau-Mines, avec Chapuis, Robert, Pierre et Bengemont sera dangereux pour les meilleurs.

Notons aussi le C. O. Crenolin, qui alignera Jury, Gauthier, Delon et Giroux, le F. C. Cosnois, qui s'affirme de plus en plus et présentera une équipe très homogène avec Desclottes, Grambert, Chollet et Henry; le S. C. de Montluçon, l'E. S. de Montargis et enfin l'A. S. Montferandaise avec cinq équipes.

Le grand club clermontois alignera notamment deux équipes de premier ordre, avec Pelé, Baucheron, Martel, Finaud, Philis, Dangé, Pradelle et Joret.

On voit qu'un lot très relevé d'athlètes prendra part à cette importante épreuve. On y trouve un champion olympique, trois recordmen et six champions de France, de nombreux internationaux et champions régionaux.

La lutte semble devoir se circonscire entre l'Olympique, le métro et l'A. S. M. et nous pensons que le Métro l'emportera de peu sur les deux autres.

**A L'ESPERANCE GENOISE**

Le cross d'ouverture et d'entraînement de l'Espérance aura lieu aujourd'hui dimanche, avec départ et arrivée au stade de Montferand. Ce sera ouvert à tous les coureurs de l'arrondissement qui seront répartis en deux catégories: Juniors et Seniors.

Le parcours sera facile et le même que l'année dernière, sur un lot très bouclé de 4 à 5 kilomètres à parcourir 2 fois.

Pour les juniors, 1 tour seulement.

# NIEVRE

**NEVERS**  
**FEUILLET NIVERNAIS**  
**Bolchevisme et canaris**

Certain bolchevisme nivernois, car, ne vous déplaise et quoiqu'il en paraisse, en notre bonne ville, nous avons aussi nos communistes, certain bolchevisme, dis-je, possède une âme tendre et poétique; il adore les petits oiseaux.

Loin de moi la pensée de lui en faire un grief...

Car, n'est-ce pas ? bien qu'il n'ait pas cela paraisse un tantinet, paradoxal, on peut bien s'entendre d'accord de ce forcené de Karl Marx et aimer ces charmants petits êtres qui, du matin au soir, célèbrent joyeusement les bonheurs de leur Créateur.

Mais, si y a-t-il des bolchevistes qui se martèlent à la liberté, ce farouche ennemi de toute tutelle, ce briseur de toutes chaînes, ce contempteur de tous les esclavages a une manière assez drôle de mettre en pratique les maximes de son maître. On a vu, par exemple, C'est ainsi qu'aux jours de soleil, on peut voir appendu au mur de sa maison, une jolie cage dans laquelle, songent deux ou trois nostalgiques canaris.

Amis deux, voilà tout le cas que ce révolutionnaire, outrancier fait de ce bien précieux à la liberté des autres !

Paradoxe, vous diriez.

Lorsque, par aventure, je passe devant la belle cage, je m'arrête, et je me dis: « Ce poète me revient à l'esprit ! »

Toute la liberté qu'on prend à des oiseaux. Le destin libéré et qui la reprend à des hommes. Nous avons des tyrans, parce que nous en sommes.

Méditez cela, camarade communiste...

Le Gueurreux.

**UN ENFANT EST RENVERSE ET BLESSE PAR UNE AUTO**

Joseph Lancyer, 8 ans, demeurant chez ses parents, faubourg de Nousse, 200, a été renversé par l'auto n° 2735 F-1, conduite par M. Armand Mathé, agriculteur à Ferrière (Nièvre).

Dans sa chute, cet enfant s'est fait des contusions multiples sur le corps et une blessure à la tête.

Une enquête est ouverte.

**INSTITUTION SAINT-GYR**

Résultats des examens au baccalauréat en juillet et en octobre 1922.

Philosophie. — 4 reçus sur 8 présentés: Joseph Baraton, Henri Cornette, Paul Devautour, Jean Godé.

Manque un résultat.

Mathématiques. — 2 sur 3: Pierre Baquein, Louis Godé.

Première A. — 5 sur 6: Joseph Eche, Charles Desrosiers, Jean Gauthier, Georges Jarreau, Jean Perrat.

**SEANCE RECREATIVE DU COMITE NOELISTE**

Le comité Noëlisme donnera une séance récréative mercredi prochain, 23 octobre, à 20 heures, au Clos Saint-Joseph.

Programme: «Christine de Suède», «En intermède: «La cueillette des Olives» et «Les Génauses de France», chansons mi-mées.

Prix des places: 3 fr., 2 fr., et 1,50.

**Aujourd'hui à CINÉ-PARC**

Le film PETER PAM égaré sera remplacé par FELIANA L'ESPIONNE

Interprété par Franco Delbia, Lucien Dalsace

En face de la gare, au skook music-hall "Les Chabas"

**RENVERSE PAR UNE AUTOMOBILE.** — Mlle Angeline Archambault, 15 ans, demeurant à Torton, 39 ans, mariée de Sully-la-Tour (Loiret) sans profession, a été trouvée couchée et malade au pied d'un arbre sur les bords du canal à la jonction. Il a été immédiatement transporté par l'ambulance automobile à l'hôpital, par les soins de la police.

Etat civil: Naisances: — Madeleine Perret, rue Sainte-Vaître, 11; Gisèle Despuy, rue de Parigny, 1; Guy Goulier, rue de Paris, 1; Yvonne X... rue de Paris, 1; Pierre Schlicking, impasse de Saint-André.

Publication de mariage. — Léopold Dreyfus, négociant place Guy-Couffie, 1 et Marthe Nordman, à Saint-Etienne (Loire).

Décès. — Anna Veil, 37 ans, veuve de Louis Besoye, 11 rue de la République, 11.

**CE SOIR**

Et DIMANCHES SUIVANTS à 8 h. 30

**BAL-SOIRÉE AUX SALONS VAUBAN**

Il a été perdu le vendredi 23 courant vers 18 heures, entre Fourchambault et Nevers une BAGUE toile verte marquait J.B. Boudot, Nevers. Prière donner renseignements.

**GRANDE VENTE RECLAME**

Aux Magasins — AUX TRAVAILLEURS — 45 rue du 14-Juillet, NEVERS

de COMPLETS PARDESSUS, norkolks et quantité d'articles divers pour hommes, dames et enfants. Choix considérable, prix les plus bas de toute la région. Rendez-vous, visitez et vous serez édifiés. Ouvert même le dimanche.

**Aux Chrysanthèmes**

Madame G. ROSSY  
20, Avenue Georges-Clemenceau, NEVERS

A l'occasion des fêtes de la Toussaint, vous trouverez, aux meilleurs prix, un grand choix d'articles funéraires, Heurs celluloid, bouquets perles, vases forte, plantes marbrées.

1, rue des Jacobins, Nevers le 18 et 27 octobre

EXPOSITION, VENTE DE TAPIS D'ORIENT

Prix exceptionnels.

**MONTSAUCHE**

Palmarès. — La mairie vient d'être avisée par le Touring-Club de France que le jury du concours du «Village coquet» avait décerné une médaille d'argent au bourg de Montsauche pour sa bonne tenue et son état de propreté.

La municipalité adresse ses plus sincères remerciements aux habitants et aux services de la voirie.

**SAINT-BENOIT-DES-BOIS**

**DEUX POULICHES** de 18 mois PERDUES le 19. Une ayant les deux pieds de derrière blancs. Prière donner renseignements à M. CHAUMEREUIL, aux Jaulx, Côte de Saint-Benoit-Des-Bois.

# La foire-concours d'hier connut un gros succès

On remarqua surtout le lot des chevaux de trait nivernois

Lorsqu'il s'agit de race Charolaise il est difficile de donner un compte rendu.

Cette race est fixée définitivement, et le type ne peut plus évoluer, il a atteint à peu près la perfection. Les concours ressemblent aux concours précédents et pour distribuer les prix, les membres du jury sont obligés de se baser sur des détails infimes, tellement il y a peu de différence dans l'atoutisme des sujets exposés.

Donc, la foire de cette année fut ce qu'avait été celle de l'année précédente, ni plus ni moins.

Tous les chevaux mâles sans exception ont été achetés de 3.000 à 8.000 francs ainsi que la plupart des génisses. Le succès des transactions provient surtout de ce que de nouvelles catégories ont été créées et que les bêtes se trouvaient mieux distribuées dans leurs âges.

Voilà pour les bovins. Il nous reste à parler de la race chevaline. L'an dernier nous avions assisté au concours et nous n'avions guère parlé de cette catégorie parce qu'il n'y avait pas grand chose à dire. Les éleveurs n'avaient pas mis beaucoup d'effort à exposer et les sujets étaient rares.

Hier, nous nous sommes aperçus qu'il y avait quelque chose de changé. Grâce aux efforts de la Société d'Acclimatation et de la Fédération des syndicats de la race chevaline, qui ont battu le rappel, de très nombreux éleveurs ont exposé. En fait, c'est le premier concours chevalin sérieux que nous voyons dans la Nièvre.

Et notons, que les éleveurs habitent tous dans les environs de Nevers. On peut juger par là de l'importance de la manifestation lorsque tous les éleveurs du département se décident à exposer... ce qui sera réalisé pas plus tard que le prochain concours.

La-dessus, nous pourrions faire confiance aux organisateurs.

Le type Nivernois peut soutenir la concurrence avec n'importe quelle race. Les spécimens que nous avons vus hier ne le cèdent en rien aux plus réputés, Ardennais ou autres, et le succès de ce concours permet tous les espoirs.

La race des chevaux de trait Nivernois est fixée à peu près définitivement. Pour arriver à connaître les destins glorieux et faire prime sur les marchés mondiaux, il ne lui manque qu'un peu de publicité, chose faisable.

Tout s'est vendu. Les poulains de six mois, de 3 à 5.000 francs, et les pouliches, de 2.500 à 3.000 francs.

**RACE DE CHEVAUX DE TRAIT NIVERNOIS**

1° catégorie. — Poulains mâles de l'année. 1° prix, médaille d'argent et 150 francs: M. Maria, à Sermoise; 2° prix, M. Dieulafait, à Magny-Cours; 3° prix, M. Thuriot, à Magny-Cours; 4° prix, M. Blondin, à Imphy; 5° prix, M. Piette, à Marzy; 6° prix, au même.

2° catégorie. — Poulains femelles de l'année. 1° prix, médaille d'argent et 150 francs: M. Baurry, à Magny-Cours; 2° prix, M. Lebas, à Marzy; 3° prix, M. Fossier, à Marzy; 4° prix, M. Baron, à Marzy; 5° prix, M. Barrault, à Marzy; 6° prix, M. Bidault, à Marzy.

3° catégorie. — Pouliches nées en 1924. 1° prix, médaille de bronze et 100 francs: M. Baurry, à Magny-Cours; 2° prix, M. Lebas, à Marzy; 3° prix, M. Fossier, à Marzy; 4° prix, M. Baron, à Marzy; 5° prix, M. Piette, à Marzy; 6° prix, M. Lacoux, à Marzy.

4° catégorie. — Pouliches nées en 1923. 1° prix, médaille de bronze et 100 francs: M. Piette, à Marzy; 2° prix, M. Chaix, à Cergy-la-Tour; 3° prix, M. Gros, à Marzy; 4° prix, M. Gros, à Marzy; 5° prix, M. Piette, à Marzy; 6° prix, M. Gros, à Marzy.

5° catégorie. — Pouliches nées en 1922. 1° prix, médaille de bronze et 100 francs: M. Couturier, à Nevers; 2° prix, M. Lacoux, à Marzy; 3° prix, M. Gros, à Marzy; 4° et 5° prix, M. Couturier, à Nevers; 6° prix, M. Gouzin, à Saincaize.

6° catégorie. — Juments suitées nées en 1921 ou plus âgées. 1° prix, médaille de bronze et 150 francs: M. Lebas, à Marzy; 2° prix, M. Fossier, à Marzy; 3° prix, M. Blandin, à Marzy; 4° prix, M. Maria, à Marzy; 5° prix, M. Millet, à Marzy; 6° prix, M. Bourry, à Marzy.

7° catégorie. — Juments non suitées nées en 1921 ou plus âgées. 1° prix, médaille de bronze et 150 francs: M. Piette, à Marzy; 2° prix, au même; 3° prix, M. Piette, à Marzy; 4° prix, M. Mathé, à Marzy; 5° prix, M. Montaron, à Marzy; 6° prix, M. Lacoux, à Marzy; 7° et 8° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur; 9° et 10° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur.

8° catégorie. — Vaux mâles inscrits au Herd Book, nés depuis le 1° avril 1922. 1° prix, médaille d'argent, 150 francs: M. Bardin, à Chevenon; 2° prix, M. Laville, à Beaumont-la-Ferrière; 3° prix, Domaine du Clos-Ry; 4° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur; 5° et 6° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur; 7° et 8° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur; 9° et 10° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur.

9° catégorie. — Vaux mâles inscrits au Herd Book, nés en mars 1925. 1° prix, médaille d'argent, 150 francs: M. Bardin, à Chevenon; 2° prix, au même; 3° prix, M. Bardin, à Chevenon; 4° prix, M. Laville, à Beaumont-la-Ferrière; 5° prix, Domaine du Clos-Ry; 6° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur; 7° et 8° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur; 9° et 10° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur.

10° catégorie. — Vaux mâles inscrits au Herd Book, nés depuis le 1° avril 1922. 1° prix, médaille d'argent, 150 francs: M. Bardin, à Chevenon; 2° prix, au même; 3° prix, M. Bardin, à Chevenon; 4° prix, M. Laville, à Beaumont-la-Ferrière; 5° prix, Domaine du Clos-Ry; 6° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur; 7° et 8° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur; 9° et 10° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur.

**Palmarès**

**RACE BOVINE CHAROLAISE**

1° catégorie. — Vaux mâles inscrits au Herd Book, nés du 1° janvier 1924 au 31 octobre 1924. 1° prix, médaille d'argent et 100 francs: M. du Bourg de Bozas.

2° catégorie. — Vaux mâles inscrits au Herd Book, nés du 1° novembre 1924 au 28 février 1925. 1° prix, médaille d'argent, 150 francs: M. Bardin, à Chevenon; 2° prix, M. Laville, à Beaumont-la-Ferrière; 3° prix, Domaine du Clos-Ry; 4° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur; 5° et 6° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur; 7° et 8° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur; 9° et 10° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur.

3° catégorie. — Vaux mâles inscrits au Herd Book, nés en mars 1925. 1° prix, médaille d'argent, 150 francs: M. Bardin, à Chevenon; 2° prix, au même; 3° prix, M. Bardin, à Chevenon; 4° prix, M. Laville, à Beaumont-la-Ferrière; 5° prix, Domaine du Clos-Ry; 6° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur; 7° et 8° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur; 9° et 10° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur.

4° catégorie. — Vaux mâles inscrits au Herd Book, nés depuis le 1° avril 1922. 1° prix, médaille d'argent, 150 francs: M. Bardin, à Chevenon; 2° prix, au même; 3° prix, M. Bardin, à Chevenon; 4° prix, M. Laville, à Beaumont-la-Ferrière; 5° prix, Domaine du Clos-Ry; 6° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur; 7° et 8° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur; 9° et 10° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur.

5° catégorie. — Vaux mâles inscrits au Herd Book, nés en mars 1925. 1° prix, médaille d'argent, 150 francs: M. Bardin, à Chevenon; 2° prix, au même; 3° prix, M. Bardin, à Chevenon; 4° prix, M. Laville, à Beaumont-la-Ferrière; 5° prix, Domaine du Clos-Ry; 6° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur; 7° et 8° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur; 9° et 10° prix, M. Paget, à Saint-Sauveur.

**Accidents du travail.** — René Prémilhat, 22 ans, tourneur à la société «Le Réserveur», écrasement de l'extrémité de l'index par un couteau. Blessé le 17 ans, couvreur à Paris, plaie contuse à l'avant-bras gauche; Denis Martin, 28 ans, mouleur, mas d'Union, fracture au médium et à l'annulaire droits.

**Accidents du travail.** — René Prémilhat, 22 ans, tourneur à la société «Le Réserveur», écrasement de l'extrémité de l'index par un couteau. Blessé le 17 ans, couvreur à Paris, plaie contuse à l'avant-bras gauche; Denis Martin, 28 ans, mouleur, mas d'Union, fracture au médium et à l'annulaire droits.

**Accidents du travail.** — René Prémilhat, 22 ans, tourneur à la société «Le Réserveur», écrasement de l'extrémité de l'index par un couteau. Blessé le 17 ans, couvreur à Paris, plaie contuse à l'avant-bras gauche; Denis Martin, 28 ans, mouleur, mas d'Union, fracture au médium et à l'annulaire droits.

**Accidents du travail.** — René Prémilhat, 22 ans, tourneur à la société «Le Réserveur», écrasement de l'extrémité de l'index par un couteau. Blessé le 17 ans, couvreur à Paris, plaie contuse à l'avant-bras gauche; Denis Martin, 28 ans, mouleur, mas d'Union, fracture au médium et à l'annulaire droits.

**Accidents du travail.** — René Prémilhat, 22 ans, tourneur à la société «Le Réserveur», écrasement de l'extrémité de l'index par un couteau. Blessé le 17 ans, couvreur à Paris, plaie contuse à l'avant-bras gauche; Denis Martin, 28 ans, mouleur, mas d'Union, fracture au médium et à l'annulaire droits.

**Accidents du travail.** — René Prémilhat, 22 ans, tourneur à la société «Le Réserveur», écrasement de l'extrémité de l'index par un couteau. Blessé le 17 ans, couvreur à Paris, plaie contuse à l'avant-bras gauche; Denis Martin, 28 ans, mouleur, mas d'Union, fracture au médium et à l'annulaire droits.

**Accidents du travail.** — René Prémilhat, 22 ans, tourneur à la société «Le Réserveur», écrasement de l'extrémité de l'index par un couteau. Blessé le 17 ans, couvreur à Paris, plaie contuse à l'avant-bras gauche; Denis Martin, 28 ans, mouleur, mas d'Union, fracture au médium et à l'annulaire droits.

**Accidents du travail.** — René Prémilhat, 22 ans, tourneur à la société «Le Réserveur», écrasement de l'extrémité de l'index par un couteau. Blessé le 17 ans, couvreur à Paris, plaie contuse à l'avant-bras gauche; Denis Martin, 28 ans, mouleur, mas d'Union, fracture au médium et à l'annulaire droits.

**Accidents du travail.** — René Prémilhat, 22 ans, tourneur à la société «Le Réserveur», écrasement de l'extrémité de l'index par un couteau. Blessé le 17 ans, couvreur à Paris, plaie contuse à l'avant-bras gauche; Denis Martin, 28 ans, mouleur, mas d'Union, fracture au médium et à l'annulaire droits.

**Accidents du travail.** — René Prémilhat, 22 ans, tourneur à la société «Le Réserveur», écrasement de l'extrémité de l'index par un couteau. Blessé le 17 ans, couvreur à Paris, plaie contuse à l'avant-bras gauche; Denis Martin, 28 ans, mouleur, mas d'Union, fracture au médium et à l'annulaire droits.

**Accidents du travail.** — René Prémilhat, 22 ans, tourneur à la société «Le Réserveur», écrasement de l'extrémité de l'index par un couteau. Blessé le 17 ans, couvreur à Paris, plaie contuse à l'avant-bras gauche; Denis Martin, 28 ans, mouleur, mas d'Union, fracture au médium et à l'annulaire droits.

**Accidents du travail.** — René Prémilhat, 22 ans, tourneur à la société «Le Réserveur», écrasement de l'extrémité de l'index par un couteau. Blessé le 17 ans, couvreur à Paris, plaie contuse à l'avant-bras gauche; Denis Martin, 28 ans, mouleur, mas d'Union, fracture au médium et à l'annulaire droits.

**Accidents du travail.** — René Prémilhat, 22 ans, tourneur à la société «Le Réserveur», écrasement de l'extrémité de l'index par un couteau. Blessé le 17 ans, couvreur à Paris, plaie contuse à l'avant-bras gauche; Denis Martin, 28 ans, mouleur, mas d'Union, fracture au médium et à l'annulaire droits.

**Accidents du travail.** — René Prémilhat, 22 ans, tourneur à la société «Le Réserveur», écrasement de l'extrémité de l'index par un couteau. Blessé le 17 ans, couvreur à Paris, plaie contuse à l'avant-bras gauche; Denis Martin, 28 ans, mouleur, mas d'Union, fracture au médium et à l'annulaire droits.

**Accidents du travail.** — René Prémilhat, 22 ans, tourneur à la société «Le Réserveur», écrasement de l'extrémité de l'index par un couteau. Blessé le 17 ans, couvreur à Paris, plaie contuse à l'avant-bras gauche; Denis Martin, 28 ans, mouleur, mas d'Union, fracture au médium et à l'annulaire droits.

# ALLIER

les assises de l'Allier

**REUNION DE L'AMICALE FOREZIENNE**

La réunion générale de la société aura lieu lundi prochain 26 octobre, à 20 h. 30, salle de la Justice de paix.

Débat: adoption du procès-verbal de la dernière réunion; réception des cotisations 1922; adhésion des nouveaux sociétaires; questions diverses; nouveaux statuts.

**Concert.** — Un concert sera donné au kiosque de la Tour de l'Hôtel par la Société musicale, sous la direction de M. Cl. Martin, aujourd'hui, à 15 heures.

Voici le programme: 1. Souvenir de Turin, marche (Andrieu); 2. La Petite Marie, ouverture (Lescaq); 3. Intermède dramatique (Proy); 4. Triplettes pour 2 cornets et une flûte (Maquet); 5. Scènes provençales (Cazeauve).

**Pharmacie de garde.** — Rue de Paris, pharmacie Rambert.

**Etat civil:**

**Naisances.** — Robert Chosson, boulevard Carnot, 65; Emile Chapin, rue de l'Emballage.

**Publications de mariage.** — Adolphe Bojoch, plombier-zingueur, rue Monbrun, 4, et Marie-Louise Planche, employée de commerce, boulevard de la Salle; Philippe Poustinikoff, chauffeur, rue Beauparain, 16, et Marie Fleury, journalière, avenue Victoria, 64.

**Mariages.** — Jean Rosta, 27 ans, tapissier, avenue Victoria, 72, et Emma Garzani, 16 ans, employée à la Compagnie Iermière, boulevard de la Gare; Jean Matiang, 22 ans, mécanicien, et d'Alsace; Louis Barrière, propriétaire de l'Hôtel de Ville; Eugène Legrand, 22 ans, boucher, rue des Haies, 16 et Louise Fe; ans, avenue Poincaré; Robert Jore, 25 ans, employé à la Compagnie Fernand, rue Montagne; et Louise Fabry, 20 ans, giletière, rue Montagnac; Henri Joly, 22 ans, entrepreneur de charpente, rue du 4-S septembre, 45, et Marcelle Laurent, 20 ans, boulevard du Congo, 32; Louis Riche, 22 ans, directeur, avenue du Progrès; et Marie-Louise Dumas, 22 ans, comptable, route de Cussey, 32 bis; Francisco Gabancan, 21 ans, cuisinier à Puygarron (Espagne), et Suzanne Morat, 21 ans, moulière, rue d'Alsace, 15.

**Décès.** — Philomène Avinon, 55 ans, épouse de Antoine Moirat, route de Creuzier; Gilbert Malheret, 61 ans, journalier, rue de Noyon; Auguste Canape, 53 ans, veuve de Gustave Canape; et Henri d'Alsace; Jean Paillet, 56 ans, maladeur, avenue de la Gare; Jean Gauthier, 58 ans, rentier, à Genevraye (Seine-et-Marne); Zélie Coffin, 56 ans, veuve de Jean Lallier à Beaulieu; Pierre Malon, 23 ans, boulanger, rue Bessière, 11; Eugène Calbreau, 53 ans, cordonnier.

**Montluçon**

**TOMBOLA DES MUTILES DE L'ARONDISSEMENT DE MONTLUÇON**

Il est encore temps d'acheter quelques billets de la tombola de l'A. M. M. mais après-demain, le tirage aura lieu pour essayer de gagner l'automobile (grus bus), les bicyclettes, la machine à coudre, la machine à laver, le fusil ou l'un des nombreux autres lots de valeur de cette tombola, qui sera tiré invinciblement vendredi 26 octobre, au Cinéma-Palace, boulevard de Courtais, à Montluçon.

Le tirage public et contrôlé de la tombola se fera avec une machine spéciale.

Retenez bien la date du 26 octobre, l'heure: 20 heures et aussi que vous devez acheter quelques billets (1 franc pièce), si vous voulez tenter la chance.

**Montluçon**

**TOMBOLA DES MUTILES DE L'ARONDISSEMENT DE MONTLUÇON**

Il est encore temps d'acheter quelques billets de la tombola de l'A. M. M. mais après-demain, le tirage aura lieu pour essayer de gagner l'automobile (grus bus), les bicyclettes, la machine à coudre, la machine à laver, le fusil ou l'un des nombreux autres lots de valeur de cette tombola, qui sera tiré invinciblement vendredi 26 octobre, au Cinéma-Palace, boulevard de Courtais, à Montluçon.

Le tirage public et contrôlé de la tombola se fera avec une machine spéciale.

Retenez bien la date du 26 octobre, l'heure: 20 heures et aussi que vous devez acheter quelques billets (1 franc pièce), si vous voulez tenter la chance.

**Montluçon**

**TOMBOLA DES MUTILES DE L'ARONDISSEMENT DE MONTLUÇON**

Il est encore temps d'acheter quelques billets de la tombola de l'A. M. M. mais après-demain, le tirage aura lieu pour essayer de gagner l'automobile (grus bus), les bicyclettes, la machine à coudre, la machine à laver, le fusil ou l'un des nombreux autres lots de valeur de cette tombola, qui sera tiré invinciblement vendredi 26 octobre, au Cinéma-Palace, boulevard de Courtais, à Montluçon.

Le tirage public et contrôlé de la tombola se fera avec une machine spéciale.

Retenez bien la date du 26 octobre, l'heure: 20 heures et aussi que vous devez acheter quelques billets (1 franc pièce), si vous voulez tenter la chance.

**Montluçon**

**TOMBOLA DES MUTILES DE L'ARONDISSEMENT DE MONTLUÇON**

Il est encore temps d'acheter quelques billets de la tombola de l'A. M. M. mais après-demain, le tirage aura lieu pour essayer de gagner l'automobile (grus bus), les bicyclettes, la machine à coudre, la machine à laver, le fusil ou l'un des nombreux autres lots de valeur de cette tombola, qui sera tiré invinciblement vendredi 26 octobre, au Cinéma-Palace, boulevard de Courtais, à Montluçon.

Le tirage public et contrôlé de la tombola se fera avec une machine spéciale.

Retenez bien la date du 26 octobre, l'heure: 20 heures et aussi que vous devez acheter quelques billets (1 franc pièce), si vous voulez tenter la chance.

**Montluçon**

**TOMBOLA DES MUTILES DE L'ARONDISSEMENT DE MONTLUÇON**

Il est encore temps d'acheter quelques billets de la tombola de l'A. M. M. mais après-demain, le tirage aura lieu pour essayer de gagner l'automobile (grus bus), les bicyclettes, la machine à coudre, la machine à laver, le fusil ou l'un des nombreux autres lots de valeur de cette tombola, qui sera tiré invinciblement vendredi 26 octobre, au Cinéma-Palace, boulevard de Courtais, à Montluçon.

Le tirage public et contrôlé de la tombola se fera avec une machine spéciale.

Retenez bien la date du 26 octobre, l'heure: 20 heures et aussi que vous devez acheter quelques billets (1 franc pièce), si vous voulez tenter la chance.

**Montluçon**

**TOMBOLA DES MUTILES DE L'ARONDISSEMENT DE MONTLUÇON**

Il est encore temps d'acheter quelques billets de la tombola de l'A. M. M. mais après-demain, le tirage aura lieu pour essayer de gagner l'automobile (grus bus), les bicyclettes, la machine à coudre, la machine à laver, le fusil ou l'un des nombreux autres lots de valeur de cette tombola, qui sera tiré invinciblement vendredi 26 octobre, au Cinéma-Palace, boulevard de Courtais, à Montluçon.

Le tirage public et contrôlé de la tomb

L'exposition d'aviiculture et d'horticulture de Moulins

Comme nous l'avions dit hier, l'exposition horticoile est une joie pour les yeux. Arrêtons-nous un instant devant le Jardin Moderne de MM. Trevoire frères...

MM. Franchisseur, de son côté, présente un stand où des centaines de plantes fleuries exhibent une variété de tons...

Un bon point, un gros bon point aux exposants et à la Société d'horticulture. Les expositions annexes de produits divers ne sont pas moins intéressantes...

Une visite, maintenant, à l'exposition d'aviiculture; elle aussi a un puissant attrait: coqs et poules y sont représentés par des sujets de choix...

Pas de spécimens médiocres, mais au contraire un bel ensemble montrant une fois de plus qu'en matière d'élevage, comme en tout autre, l'émulation constitue un puissant ressort.

En résumé, exposition parfaite qui fait honneur au Bourbonnais-Club.

Palmarès

Aviculture et Cuniculture. Prix du président de la République (un objet d'art): M. Vignaud, à Creuzier-le-Neuf.

Concours des logements des ouvriers agricoles

La commission de visite du concours des logements des ouvriers agricoles, composée de MM. François Advenier, membre de l'Office agricole, président; Chassignol, sous-ingénieur des ponts et chaussées, et Dupont, directeur des services agricoles, a effectué la visite des concours les 22 et 23 octobre.

La suite de ses constatations sur place, elle propose à l'Office d'attribuer les récompenses suivantes: 1er prix: un objet d'art, à MM. Capon et Portefolio, résidant à Villeneuve-sur-Ailier...

Les travaux exécutés consistent dans la transformation et la remise à neuf du logement du métreur du domaine des Billauds, en vue de la formation des plus neuresses, qui a été obtenue qu'en démolissant tout l'intérieur...

2e prix, médaille de vermeil grand module, à Mlle de Beauregard, à Gzinière, par Theuville, pour construction d'une maison de métreur entièrement neuve, bien comprise et bien construite.

3e prix, médaille de vermeil, à M. Jean Ollivier, aux Ramillons, par Chemilly, pour construction d'une maison de métreur neuve, cette maison est en rapport avec l'importance du domaine, mais la commission regrette que les escaliers fussent faits en bois et que l'escalier extérieur d'accès au grenier soit en bois également.

4e prix, médaille d'argent, à M. des Ligneris, à Bressolles, pour réparations diverses et agrandissement faits aux logements de ses ouvriers dans ses domaines des Billauds, de Marie, du Moulin-Haut et de Prends-y-Garde.

La messe des conscrits. — Les jeunes gens de la classe 1926, sont priés de vouloir bien se rassembler sur la place du Bourg, aujourd'hui, à 7 heures 30, pour assister en groupe à la messe de 8 heures.

Un joli geste. — Communication de la fanfare d'Yzeure: Un ami inconnu de la fanfare vient d'adresser une somme de 50 francs à M. Chaumas en lui disant: « Veillez accepter cette petite coupure pour votre fanfare dont j'entends les échos. »

Toute la fanfare remercie bien sincèrement ce généreux donateur anonyme.

LOIRET

MONTARGIS CONSEIL MUNICIPAL

Au cours de sa dernière réunion, le conseil a décidé, notamment: De confier aux Contributions Indirectes la perception du droit des pauvres.

D'autoriser la commune de Chalette à établir des fossés sur les terrains appartenant à l'hospice, mais situés sur son territoire. De poursuivre l'alignement du chemin latéral.

D'accepter le don de la bibliothèque de Mme Chautouillat, veuve d'un ancien adjoint. D'autoriser M. Carré-Pommereau à faire du cinéma à la salle des fêtes.

D'autoriser M. Mario à donner en la même salle des représentations d'Opéra-Comique. De créer, au collège de garçons, un cours d'enseignement primaire et un cours d'enseignement primaire supérieur.

D'inscrire, au budget de la ville, une somme annuelle de 30.000 francs pour le fonctionnement d'école professionnelle Dury. De transférer à la salle Paul-Bert, rue Périer, le siège de la Justice de paix.

D'organiser, le 20 septembre, à la salle des fêtes, un Noël artistique pour tous les enfants des écoles. Un don de 2.000 francs de Mme Palpain couvrira les frais.

Le conseil a également approuvé les différents budgets soumis à son approbation. SUITES MORTELLES D'ACCIDENTS M. Célestin Durand, 63 ans, domestique de M. le docteur Tartarin, à Bellegarde, vient de mourir à l'hôpital de Montargis où il avait été transporté par suite d'un phlegmon consécutif à une piqûre.

Est également décédé à l'hôpital, M. Auguste Delavaux, 56 ans, cultivateur à Saint-Maurice-sur-Fessard qui, le 13 octobre dernier, avait eu un pied écrasé par sa tome à eau. GIEN

FIXATION DU DELAI DE PRODUCTION DES DECLARATIONS DE VIN Le délai de production des déclarations à faire dans les communes ci-dessous, par les propriétaires, fermiers ou métayers récoltant du vin est fixé au 15 novembre 1925.

NOGENT-SUR-VERNONN Ouvrier disparu. — Le 13 octobre dernier, M. Langlois, boulanger, envoyant son commis, M. Ferdinand Brezard, 23 ans, chercher de la levure à Montargis. L'ouvrier partit avec la bicyclette de son patron; depuis, on attend vainement son retour.

LA SELLE-EN-HERMOIS Association fraternelle des Mobilisés. — Le bureau de la Société des Mobilisés prévient les intéressés qu'une assemblée générale aura lieu à la mairie: 1° Cérémonie de la Toussaint; 2° Organisation du banquet du 11 novembre; 3° Inscriptions des nouveaux membres.

MERINVILLE Etat civil: Publications de mariages. — Louis Bâchet, cultivateur à Pers, et Fernande Jomat, aux Râles. PITHIVIERS TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes: Après discussion survenue le 3 août dernier à la sucrerie, entre plusieurs ouvriers de l'usine, Marie Le Nédic, 27 ans, terrassier à Pithiviers, trappa ses camarades Vappereau, Lejeune et Davis.

Le tribunal le condamne à 50 fr. d'amende. Deux sujets italiens, Gilbert Quarati, 26 ans, et Dominus Agnesini, 27 ans, pour coups et blessures, le premier est condamné à 15 fr. d'amende, le second à 50 francs.

Musée municipal. — Objets entrés au Musée: Plan de la ville d'Orléans en 1830, par Charles Pensée; plan de la partie nord de la forêt d'Orléans provenant de la vente du château de Chameroles; dons de M. Eutrope Charrier, conservateur des hypothèques.

Tableau généalogique de la famille Dosne, montrant l'alliance de cette famille avec M. A. Thiers, premier président de la 3e République Française, par don de M. Houdry de Courcy. Déposés à la bibliothèque municipale. — Petit dévidoir en bois, don de Mlle Estelle Ausse-

ment était qu'en de rares occasions, mais qui était le motif de la haute situation occupée par les Stanville dans tout le pays.

Cela n'a pas d'importance. Ne vous pressez pas, nous avons bien le temps. Lady Stanville, tout en essayant de repousser l'évidence, la voyait de plus en plus s'imposer à elle.

Un après-midi, elle reçut la visite d'une femme de ses plus intimes relations, Mrs. Haig, femme du principal banquier de Breckenwich et reine des mauvaises langues de ce pays.

Or, ce jour-là, après avoir tourné quelques temps autour, elle finit par demander: — Votre jeune cousine, Mlle de Sourzy, est donc toujours employée dans les bureaux de lord Stanville?

Puis, après cette exclamation pleine de sous-entendus, elle ajouta, un sourire doreux aux lèvres: — Je l'ai rencontrée hier... Vraiment, elle devient de plus en plus jolie!

En effet, mon fils n'est pas de ces hommes qui se laissent prendre par de beaux yeux et des mines de coquette. L'autre n'insista pas. Mais elle avait jeté sa petite goutte de poison dans un terrain bien préparé pour la recevoir.

Comme lady Stanville accompagnait sa visiteuse qui se retirait, Hugh, venant du dehors, passa dans le hall. Il salua Mrs. Haig dont la mine, à sa vue, devenait plus mielleuse et épressée que jamais.

Quelle manière de s'habiller, pour une femme de cet âge!... Elle est grotesque, positivement! — Un peu, oui... Mais c'est une bonne personne.

— Oh! mon ami, tu ne vas pas croire tous ces racontars!... C'est une femme intelligente, très sensée... Elle sait dire les choses avec discrétion... Ainsi elle m'a fait entendre aujourd'hui que l'on remarquait beaucoup Lillian, au dehors.

— Les soucis de lord Stanville se rapprochent, son regard se durcit. Breviement, il demanda: — Où?.. Qui? — Mais tout le monde, sans doute... Et j'ai compris que l'on s'étonne... de sa présence dans tes bureaux.

CHER

Près de Tendron, un ouvrier tombé sous un wagonnet et se blesse mortellement

Tendron, 24 octobre (de notre correspondant particulier). — Un ouvrier de l'entreprise Evrard, M. Jouaux, 45 ans, demeurant 1, avenue Nationale, à Bourges, se trouvait sur un wagonnet sous le tunnel du chemin de fer de Poubard. Ayant glissé, M. Jouaux tomba sous le convoi et eut la cuisse gauche sectionnée et le talon du pied droit écrasé.

Le soir même avait paru dans le journal communiste local un entrefilet accusant M. Laudier, maire de Bourges, de faire servir à son usage personnel ou celui de Mme Laudier, l'automobile et le chauffeur, gracieusement mis à sa disposition par la ville pour les besoins de sa charge.

Le conseil a également approuvé les différents budgets soumis à son approbation. SUITES MORTELLES D'ACCIDENTS M. Célestin Durand, 63 ans, domestique de M. le docteur Tartarin, à Bellegarde, vient de mourir à l'hôpital de Montargis où il avait été transporté par suite d'un phlegmon consécutif à une piqûre.

Est également décédé à l'hôpital, M. Auguste Delavaux, 56 ans, cultivateur à Saint-Maurice-sur-Fessard qui, le 13 octobre dernier, avait eu un pied écrasé par sa tome à eau. GIEN

FIXATION DU DELAI DE PRODUCTION DES DECLARATIONS DE VIN Le délai de production des déclarations à faire dans les communes ci-dessous, par les propriétaires, fermiers ou métayers récoltant du vin est fixé au 15 novembre 1925.

NOGENT-SUR-VERNONN Ouvrier disparu. — Le 13 octobre dernier, M. Langlois, boulanger, envoyant son commis, M. Ferdinand Brezard, 23 ans, chercher de la levure à Montargis. L'ouvrier partit avec la bicyclette de son patron; depuis, on attend vainement son retour.

LA SELLE-EN-HERMOIS Association fraternelle des Mobilisés. — Le bureau de la Société des Mobilisés prévient les intéressés qu'une assemblée générale aura lieu à la mairie: 1° Cérémonie de la Toussaint; 2° Organisation du banquet du 11 novembre; 3° Inscriptions des nouveaux membres.

MERINVILLE Etat civil: Publications de mariages. — Louis Bâchet, cultivateur à Pers, et Fernande Jomat, aux Râles. PITHIVIERS TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes: Après discussion survenue le 3 août dernier à la sucrerie, entre plusieurs ouvriers de l'usine, Marie Le Nédic, 27 ans, terrassier à Pithiviers, trappa ses camarades Vappereau, Lejeune et Davis.

Le tribunal le condamne à 50 fr. d'amende. Deux sujets italiens, Gilbert Quarati, 26 ans, et Dominus Agnesini, 27 ans, pour coups et blessures, le premier est condamné à 15 fr. d'amende, le second à 50 francs.

Musée municipal. — Objets entrés au Musée: Plan de la ville d'Orléans en 1830, par Charles Pensée; plan de la partie nord de la forêt d'Orléans provenant de la vente du château de Chameroles; dons de M. Eutrope Charrier, conservateur des hypothèques.

Tableau généalogique de la famille Dosne, montrant l'alliance de cette famille avec M. A. Thiers, premier président de la 3e République Française, par don de M. Houdry de Courcy. Déposés à la bibliothèque municipale. — Petit dévidoir en bois, don de Mlle Estelle Ausse-

ment était qu'en de rares occasions, mais qui était le motif de la haute situation occupée par les Stanville dans tout le pays.

Cela n'a pas d'importance. Ne vous pressez pas, nous avons bien le temps. Lady Stanville, tout en essayant de repousser l'évidence, la voyait de plus en plus s'imposer à elle.

Un après-midi, elle reçut la visite d'une femme de ses plus intimes relations, Mrs. Haig, femme du principal banquier de Breckenwich et reine des mauvaises langues de ce pays.

Or, ce jour-là, après avoir tourné quelques temps autour, elle finit par demander: — Votre jeune cousine, Mlle de Sourzy, est donc toujours employée dans les bureaux de lord Stanville?

Puis, après cette exclamation pleine de sous-entendus, elle ajouta, un sourire doreux aux lèvres: — Je l'ai rencontrée hier... Vraiment, elle devient de plus en plus jolie!

En effet, mon fils n'est pas de ces hommes qui se laissent prendre par de beaux yeux et des mines de coquette. L'autre n'insista pas. Mais elle avait jeté sa petite goutte de poison dans un terrain bien préparé pour la recevoir.

Comme lady Stanville accompagnait sa visiteuse qui se retirait, Hugh, venant du dehors, passa dans le hall. Il salua Mrs. Haig dont la mine, à sa vue, devenait plus mielleuse et épressée que jamais.

Quelle manière de s'habiller, pour une femme de cet âge!... Elle est grotesque, positivement! — Un peu, oui... Mais c'est une bonne personne.

— Oh! mon ami, tu ne vas pas croire tous ces racontars!... C'est une femme intelligente, très sensée... Elle sait dire les choses avec discrétion... Ainsi elle m'a fait entendre aujourd'hui que l'on remarquait beaucoup Lillian, au dehors.

— Les soucis de lord Stanville se rapprochent, son regard se durcit. Breviement, il demanda: — Où?.. Qui? — Mais tout le monde, sans doute... Et j'ai compris que l'on s'étonne... de sa présence dans tes bureaux.

— Comment?.. pourquoi? — Devant le regard, le ton de son fils, lady Stanville commençait à regretter de s'être engagée dans cette voie. Elle balbutia: — A son âge... et au tien... — Il riposta sur un ton de glaciale hauteur: — Je ne comprends pas ce que vous voulez dire. Au cas où quel'un de vous contenterait encore des sottises de ce genre, répondez-moi plus tôt que vous ne le feriez. Non, il n'y avait pas moyen! Tout au plus lui infligeait-elle quelque parole malveillante, quelque procédé froissant, un travail qu'elle devait exécuter à ses heures de liberté...

Quelle manière de s'habiller, pour une femme de cet âge!... Elle est grotesque, positivement! — Un peu, oui... Mais c'est une bonne personne.

SAONE-LOIRE

BOURGES

D'un direct à la machoire le maire de Bourges met knock-out le chirurgien-dentiste...

Avant-hier soir, dans un café, une scène de pugilat a mis en émoi et aussi quelque peu en gaieté les consommateurs qui s'y trouvaient assemblés. L'acteur principal fut le maire de Bourges, ni plus ni moins, et la victime, un chirurgien-dentiste connu pour ses idées avancées: le citoyen Bourdeau.

Le soir même avait paru dans le journal communiste local un entrefilet accusant M. Laudier, maire de Bourges, de faire servir à son usage personnel ou celui de Mme Laudier, l'automobile et le chauffeur, gracieusement mis à sa disposition par la ville pour les besoins de sa charge.

Le conseil a également approuvé les différents budgets soumis à son approbation. SUITES MORTELLES D'ACCIDENTS M. Célestin Durand, 63 ans, domestique de M. le docteur Tartarin, à Bellegarde, vient de mourir à l'hôpital de Montargis où il avait été transporté par suite d'un phlegmon consécutif à une piqûre.

Est également décédé à l'hôpital, M. Auguste Delavaux, 56 ans, cultivateur à Saint-Maurice-sur-Fessard qui, le 13 octobre dernier, avait eu un pied écrasé par sa tome à eau. GIEN

FIXATION DU DELAI DE PRODUCTION DES DECLARATIONS DE VIN Le délai de production des déclarations à faire dans les communes ci-dessous, par les propriétaires, fermiers ou métayers récoltant du vin est fixé au 15 novembre 1925.

NOGENT-SUR-VERNONN Ouvrier disparu. — Le 13 octobre dernier, M. Langlois, boulanger, envoyant son commis, M. Ferdinand Brezard, 23 ans, chercher de la levure à Montargis. L'ouvrier partit avec la bicyclette de son patron; depuis, on attend vainement son retour.

LA SELLE-EN-HERMOIS Association fraternelle des Mobilisés. — Le bureau de la Société des Mobilisés prévient les intéressés qu'une assemblée générale aura lieu à la mairie: 1° Cérémonie de la Toussaint; 2° Organisation du banquet du 11 novembre; 3° Inscriptions des nouveaux membres.

MERINVILLE Etat civil: Publications de mariages. — Louis Bâchet, cultivateur à Pers, et Fernande Jomat, aux Râles. PITHIVIERS TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes: Après discussion survenue le 3 août dernier à la sucrerie, entre plusieurs ouvriers de l'usine, Marie Le Nédic, 27 ans, terrassier à Pithiviers, trappa ses camarades Vappereau, Lejeune et Davis.

Le tribunal le condamne à 50 fr. d'amende. Deux sujets italiens, Gilbert Quarati, 26 ans, et Dominus Agnesini, 27 ans, pour coups et blessures, le premier est condamné à 15 fr. d'amende, le second à 50 francs.

Musée municipal. — Objets entrés au Musée: Plan de la ville d'Orléans en 1830, par Charles Pensée; plan de la partie nord de la forêt d'Orléans provenant de la vente du château de Chameroles; dons de M. Eutrope Charrier, conservateur des hypothèques.

Tableau généalogique de la famille Dosne, montrant l'alliance de cette famille avec M. A. Thiers, premier président de la 3e République Française, par don de M. Houdry de Courcy. Déposés à la bibliothèque municipale. — Petit dévidoir en bois, don de Mlle Estelle Ausse-

ment était qu'en de rares occasions, mais qui était le motif de la haute situation occupée par les Stanville dans tout le pays.

Cela n'a pas d'importance. Ne vous pressez pas, nous avons bien le temps. Lady Stanville, tout en essayant de repousser l'évidence, la voyait de plus en plus s'imposer à elle.

Un après-midi, elle reçut la visite d'une femme de ses plus intimes relations, Mrs. Haig, femme du principal banquier de Breckenwich et reine des mauvaises langues de ce pays.

Or, ce jour-là, après avoir tourné quelques temps autour, elle finit par demander: — Votre jeune cousine, Mlle de Sourzy, est donc toujours employée dans les bureaux de lord Stanville?

Puis, après cette exclamation pleine de sous-entendus, elle ajouta, un sourire doreux aux lèvres: — Je l'ai rencontrée hier... Vraiment, elle devient de plus en plus jolie!

En effet, mon fils n'est pas de ces hommes qui se laissent prendre par de beaux yeux et des mines de coquette. L'autre n'insista pas. Mais elle avait jeté sa petite goutte de poison dans un terrain bien préparé pour la recevoir.

Comme lady Stanville accompagnait sa visiteuse qui se retirait, Hugh, venant du dehors, passa dans le hall. Il salua Mrs. Haig dont la mine, à sa vue, devenait plus mielleuse et épressée que jamais.

Quelle manière de s'habiller, pour une femme de cet âge!... Elle est grotesque, positivement! — Un peu, oui... Mais c'est une bonne personne.

— Oh! mon ami, tu ne vas pas croire tous ces racontars!... C'est une femme intelligente, très sensée... Elle sait dire les choses avec discrétion... Ainsi elle m'a fait entendre aujourd'hui que l'on remarquait beaucoup Lillian, au dehors.

— Les soucis de lord Stanville se rapprochent, son regard se durcit. Breviement, il demanda: — Où?.. Qui? — Mais tout le monde, sans doute... Et j'ai compris que l'on s'étonne... de sa présence dans tes bureaux.

— Comment?.. pourquoi? — Devant le regard, le ton de son fils, lady Stanville commençait à regretter de s'être engagée dans cette voie. Elle balbutia: — A son âge... et au tien... — Il riposta sur un ton de glaciale hauteur: — Je ne comprends pas ce que vous voulez dire. Au cas où quel'un de vous contenterait encore des sottises de ce genre, répondez-moi plus tôt que vous ne le feriez. Non, il n'y avait pas moyen! Tout au plus lui infligeait-elle quelque parole malveillante, quelque procédé froissant, un travail qu'elle devait exécuter à ses heures de liberté...

Quelle manière de s'habiller, pour une femme de cet âge!... Elle est grotesque, positivement! — Un peu, oui... Mais c'est une bonne personne.

BOURBON-LANCY

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS Les membres de la section du canton de Bourbon-Lancy de l'Union Nationale des Combattants se réuniront aujourd'hui à 13 heures, à l'hôtel de ville.

Voici l'ordre du jour: Compte rendu financier de la fête donnée le 20 septembre dernier; organisation de la fête du 11 novembre prochain; banquet annuel à l'occasion de la commémoration de l'armistice (une somme sera prélevée sur la caisse pour les membres actifs désirant assister à ce banquet); admission de nouveaux membres; questions diverses.

Autun Succès. — M. Jacquemont vient d'être reçu à l'école supérieure des sciences et électricité de Paris.

Nomination. — M. le docteur Dallet est désigné pour remplacer M. le docteur Boquin, comme médecin des enfants assistés de la Seine par la circonscription d'Autun.

La foire du 12 novembre. — La municipalité informe le public que la foire se tiendra comme d'habitude le 12 novembre.

Etat civil: Naissances. — Germaine Garnaud, rue de Fleury; Raymond, 20 boulevard Lemaire. Publications de mariages. — Jean-Baptiste Voillot, sous-officier au 21 rég. d'inf. coloniale et Marie Aimin, employée à la recette des finances à Dragunain; Charles Bresset, marbrier et Marie Rouleau; Louis Gaudry, magon et Marie Sainois.

Mariages. — Xavier Osvago et Claudine Chevalier. Décès. — Adèle Julien, 55 ans, domestique, rue Saint-Antoine; Reine Lavault, avenue de Joseph Martin, 62 ans, place du Champ de Mars; Adrien Mignotte, 82 ans, boulevard Laureau.

CHALON-SUR-SAONE Un escroc arrêté. — A Grandvillars (Belfort), la gendarmerie a arrêté J. H. Ronsin, 36 ans, courtier en photographie, recherché par le juge d'instruction de Chalon, pour escroquerie.

Une belle chasse. — Le docteur Bapteste, revenant en auto de Barizeat, a tamponné sur la route un blaireau de 28 livres, tuant, aveuglé par les phares de la voiture.

CHALON-SUR-SAONE UNION NATIONALE DES COMBATTANTS Les membres de la section du canton de Bourbon-Lancy de l'Union Nationale des Combattants se réuniront aujourd'hui à 13 heures, à l'hôtel de ville.

Voici l'ordre du jour: Compte rendu financier de la fête donnée le 20 septembre dernier; organisation de la fête du 11 novembre prochain; banquet annuel à l'occasion de la commémoration de l'armistice (une somme sera prélevée sur la caisse pour les membres actifs désirant assister à ce banquet); admission de nouveaux membres; questions diverses.

Autun Succès. — M. Jacquemont vient d'être reçu à l'école supérieure des sciences et électricité de Paris.

Nomination. — M. le docteur Dallet est désigné pour remplacer M. le docteur Boquin, comme médecin des enfants assistés de la Seine par la circonscription d'Autun.

La foire du 12 novembre. — La municipalité informe le public que la foire se tiendra comme d'habitude le 12 novembre.

Etat civil: Naissances. — Germaine Garnaud, rue de Fleury; Raymond, 20 boulevard Lemaire. Publications de mariages. — Jean-Baptiste Voillot, sous-officier au 21 rég. d'inf. coloniale et Marie Aimin, employée à la recette des finances à Dragunain; Charles Bresset, marbrier et Marie Rouleau; Louis Gaudry, magon et Marie Sainois.

Mariages. — Xavier Osvago et Claudine Chevalier. Décès. — Adèle Julien, 55 ans, domestique, rue Saint-Antoine; Reine Lavault, avenue de Joseph Martin, 62 ans, place du Champ de Mars; Adrien Mignotte, 82 ans, boulevard Laureau.

CHALON-SUR-SAONE Un escroc arrêté. — A Grandvillars (Belfort), la gendarmerie a arrêté J. H. Ronsin, 36 ans, courtier en photographie, recherché par le juge d'instruction de Chalon, pour escroquerie.

Une belle chasse. — Le docteur Bapteste, revenant en auto de Barizeat, a tamponné sur la route un blaireau de 28 livres, tuant, aveuglé par les phares de la voiture.

CHALON-SUR-SAONE UNION NATIONALE DES COMBATTANTS Les membres de la section du canton de Bourbon-Lancy de l'Union Nationale des Combattants se réuniront aujourd'hui à 13 heures, à l'hôtel de ville.

Voici l'ordre du jour: Compte rendu financier de la fête donnée le 20 septembre dernier; organisation de la fête du 11 novembre prochain; banquet annuel à l'occasion de la commémoration de l'armistice (une somme sera prélevée sur la caisse pour les membres actifs désirant assister à ce banquet); admission de nouveaux membres; questions diverses.

Autun Succès. — M. Jacquemont vient d'être reçu à l'école supérieure des sciences et électricité de Paris.

Nomination. — M. le docteur Dallet est désigné pour remplacer M. le docteur Boquin, comme médecin des enfants assistés de la Seine par la circonscription d'Autun.

La foire du 12 novembre. — La municipalité informe le public que la foire se tiendra comme d'habitude le 12 novembre.

Etat civil: Naissances. — Germaine Garnaud, rue de Fleury; Raymond, 20 boulevard Lemaire. Publications de mariages. — Jean-Baptiste Voillot, sous-officier au 21 rég. d'inf. coloniale et Marie Aimin, employée à la recette des finances à Dragunain; Charles Bresset, marbrier et Marie Rouleau; Louis Gaudry, magon et Marie Sainois.

Mariages. — Xavier Osvago et Claudine Chevalier. Décès. — Adèle Julien, 55 ans, domestique, rue Saint-Antoine; Reine Lavault, avenue de Joseph Martin, 62 ans, place du Champ de Mars; Adrien Mignotte, 82 ans, boulevard Laureau.

CHALON-SUR-SAONE Un escroc arrêté. — A Grandvillars (Belfort), la gendarmerie a arrêté J. H. Ronsin, 36 ans, courtier en photographie, recherché par le juge d'instruction de Chalon, pour escroquerie.

FEUILLETON de PARIS-CENTRE - 14 -

La Maison des Rossignols Par DELLY

(Suite)

En rentrant le lendemain de la consultation médicale, Lillian se croisa, dans le vestibule, avec lady Stanville qui sortait. La voix sèche demanda: — Eh bien, vous voilà en promenade, à cette heure?.. Quand donc allez-vous au bureau?

— Lord Stanville m'a donné congé aujourd'hui pour que je puisse aller consulter le médecin, ma cousine. — Le médecin?... Qu'avez-vous? — De la fatigue, une assez forte anémie.

— Allons donc! Vous vous écoutez, simplement! Cela ne m'étonne pas, d'ailleurs, d'une mijaurée comme vous... Mais j'espère que mon fils vous connaîtra bientôt suffisamment pour ne plus se laisser prendre à ces comédies.

La jeune fille riposta, d'une voix vibrante d'ironie fière: — Oui, je sais, en effet... Je n'ai pas le droit d'être malade. Vous me l'avez plus d'une fois fait comprendre, ma cousine. Croyez que je ne l'ai pas oublié, cette fois encore, et que si lord Stanville ne m'avait pas interrogée à ce sujet, je serais morte sans rien vous demander, comme je l'ai fait, jusqu'ici.

Elle passa, le front haut et le cœur serré à cause de cette malveillance qui la poursuivait, laissant lady Lorence un moment abasourdi par cette réplique, telle que la jeune fille ne lui en avait jamais fait.

Puis la colère monta dans l'âme de cette femme qui, vainement, avait essayé pendant six ans d'abattre la fierté de l'enfant détestée. Maintenant, elle se trouvait en face d'une jeune fille qui savait se défendre et lui laissait entendre qu'elle ne se souciait plus de son opinion... Oui, c'était bien

celle que lady Stanville voyait au fond de la fièvre et douloureuse riposte de Lillian. Elle songea, en serrant la main sur la poignée de son ombrelle: « C'est une enfant frontée!... Elle a grandi de l'assurance depuis que Hugh a cette idée de s'occuper d'elle... Cette ironie cynique s'imagine peut-être qu'elle a fait quelque impression sur lui... Sottise! Mais il faudrait que je fasse comprendre à Hugh combien, avec une pareille nature, la plus petite concession est déplorable... Oui, les hommes ne voient pas bien cela... Et lui-même, si parfaitement sérieux, si confiné dans une existence de travail... lui-même pour montrer un peu trop d'indulgence pour cette petite... Oh! très peu! Mais avec elle, c'est encore trop... Vainement, ce soir-là — et d'ailleurs les jours suivants — lady Stanville attendit que son fils lui dit un mot au sujet de cette visite de Lillian chez le médecin. Il n'y fit pas la moindre allusion, et elle dut se résigner à cette évidence que désormais, toute différence dans ce qui concernait Lillian, lui était interdite.

Quant à la jeune fille, alors qu'elle se demandait, le lendemain, si elle devait aller trouver lord Stanville à son bureau pour lui redire le diagnostic du médecin, elle l'avait rencontré à l'entrée de la galerie, comme elle quittait les bureaux à l'heure du lunch. Il semblait l'attendre, et lui avait demandé aussitôt: — Eh bien, qu'a dit Thomwill? — Puis, quand elle eut répondu à ses questions, il déclara: — Il faudra remplir toutes ses prescriptions. Les jours où le temps sera beau, nous ne viendrez pas au bureau dans l'après-midi et vous ferez l'exercice recommandé... Elle voulut protester: — Je tiens à ne pas négliger mon travail, avant tout, mon cousin. De une heure à deux, j'aurai le temps... Il l'interrompit avec quelque impat

YONNE

Dans l'enseignement. — M. Voury, instituteur adjoint à Auxerre est nommé commis d'inspection académique à Caen. M. Pouthier, instituteur à Colmar est nommé commis d'inspection académique à Auxerre en remplacement de M. Roux nommé secrétaire d'inspection académique. M. Pommeroy, instituteur du Haut-Rhin est nommé commis d'inspection à Auxerre en remplacement de M. Laurent.

JOIGNY

UNION CATHOLIQUE

Une conférence pour les membres actifs et honoraires de l'Union Catholique Jovinienne aura lieu le jeudi 29 octobre, à 20 h. 30, dans la salle de la rue Jacques-Auxerre.

Etat civil : Naissances. — Charlotte Maire, avenue Gambetta, 5; Gabrielle Trinquet, avenue Gambetta, 5; René Machin, avenue Gambetta, 5. Mariages. — Emilie Laborde, bouffier et Germaine Serre, bouffière; René Wicking, ingénieur à Mulhouse et Marie Brenot, à Joigny. Décès. — Pauline Charrier, veuve Pary, 79 ans, avenue Gambetta, 5; Olympe Lizeux, veuve Huet, 67 ans, avenue Gambetta, 5; Léonie Chaloche, veuve Devillers, 75 ans, avenue Gambetta, 5; Eléonore Languet, veuve Gaillet, 67 ans, rue Chaudot, 2; Alfred Hay, 29 ans, représentant de commerce, Grande-Rue, 53.

AVALLON

Dans les Eaux et Forêts. — M. Camille Rouast, inspecteur adjoint des eaux et forêts à Dijon, est nommé inspecteur des eaux et forêts à Avallon en remplacement de M. Jacques, décédé.

SENS

Nouvel avoué. — M. Rousselle est nommé avoué en remplacement de M. Geoffroy, démissionnaire en sa faveur.

TONNERRE

Accident du travail. — Etienne Foulard, 17 ans, mécanicien, demeurant rue Jean Garnier, au cours d'un travail d'érapage s'est fait une éraie septique à l'extrémité de l'auriculaire droit.

Etat civil : Naissance. — Jean Chadeau, rue de la gare. Décès. — Albertine Chaffaut, veuve Bruant, 85 ans, rue Pasteur, 1; Jérôme Dupas, 80 ans, rue l'ancêtre, 25; Jeanne Beau, 37 ans, rue des Fontenilles, 7.

Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Entierement de Monsieur Louis MUSSIER

décédé à Moiry, le 23 octobre 1925, dans sa 74e année. Ses obsèques auront lieu le dimanche 25 courant, à 14 h. 30, en l'église de Mars-sur-Allier. On se réunira à la Maison mortuaire.

De la part de : M. Guichard, son beau-frère; Mme Angèle Mussier, sa belle-sœur; M. et Mme Marais, M. et Mme René Guichard, ses beaux et nièces, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Mme veuve Pauline Colas, Mlle Louise Colas, M. Arthur Colas, demeurant à Saint-Gratien-Savigny, au douleur de faire part du décès de leur fils et frère Raoul COLAS

soldat d'infanterie coloniale, décédé dans sa 21e année, à l'hôpital de Kenitra (Maroc), le 19 octobre 1925. Ses obsèques ont eu lieu à Kenitra, le 20 octobre 1925, à 8 heures. Le présent avis tiendra lieu de faire-part.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Entierement de Monsieur Pierre ROUSSEAU

décédé en son domicile, à Germigny-sur-Loire, dans sa 88e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le dimanche 25 courant, à 14 heures, en l'église de Germigny-sur-Loire.

De la part de : M. et Mme Antoine Veau, ses père et mère; M. et Mme Edmond Veau et leurs enfants, de ses oncles, tantes, cousins, cousines, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Entierement de Madame veuve DESNOYERS

Née Anna VEAU décédée à Nevers, le 24 octobre 1925, dans sa 38e année, munie des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 30 courant, à 10 heures, en l'église de Saint-Benoît-d'Azay. On se réunira à la Maison mortuaire.

De la part de : M. et Mme Antoine Veau, ses père et mère; M. et Mme Edmond Veau et leurs enfants, de ses oncles, tantes, cousins, cousines, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Entierement de Monsieur Jules-Louis MARCHANDIAU

décédé en son domicile à La Vallée de Paray, commune de Garçhy, le 23 octobre 1925, dans sa 52e année. Ses obsèques auront lieu le dimanche 25 courant, à 14 heures.

De la part de : M. et Mme Marchandiau, sa veuve; M. et Mme Gasmie Poirier, M. Jean Marchandiau, ses enfants; M. et Mme Marchandiau, ses frères et belles-sœurs; Mme Jeanne Chantat, en religion à Châteauneuf, sa sœur, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Entierement de Monsieur J.-B. SAGCARD

Retraité du P.-L.-M. décédé en son domicile à Nevers, 1, rue des Pâtes, le 23 octobre 1925, dans sa 69e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le lundi 26 courant, à 14 h. 30, en l'église Cathédrale Saint-Cyr, sa paroisse. On se réunira à la Maison mortuaire à 14 heures.

De la part de : M. et Mme René Saccard, son épouse; M. et Mme René Saccard et leurs filles, ses enfants et petites-filles; M. et Mme Fleuriot, Mme veuve Pivert, ses beaux-frères et belles-sœurs; des familles Saccard et Fleuriot, ses neveux et nièces, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Services et Messes

Un service anniversaire sera célébré le lundi 26 octobre 1925, à 9 heures, en l'église de Sauvigny-les-Bois, pour le repos de l'âme de Monsieur François AMIOT

de la part de toute la famille.

Remerciements

Madame Maria Bonnaud, remercie les nombreuses personnes qui lui ont fait l'honneur d'accompagner son père à sa dernière demeure et la prie d'agréer toute sa reconnaissance.

Les cours et conférences de la Faculté de Lettres de Dijon

Il est rappelé que ces cours comprennent :

1° La préparation aux divers certificats qui confèrent le grade de licencié en lettres. Ce grade d'enseignement est à certains imposés, licence libre avec 4 certificats choisis librement par le candidat suivant ses goûts ou aptitudes. Aux licences déjà conférées depuis longtemps par la Faculté il faut ajouter dorénavant la licence d'anglais préparée par un maître de conférence d'anglais assisté d'une lectrice de nationalité anglaise.

2° La préparation aux divers diplômes d'Études supérieures (Philosophie, langues et littératures classiques, histoire et géographie, langue et littératures allemandes et anglaises).

3° La direction des travaux des étudiants qui préparent le diplôme de bachelier et le doctorat en lettres et éventuellement l'agrégation.

4° La préparation des examens supérieurs de l'enseignement primaire; inspection primaire, professeur des écoles normales et 2e partie. On rappelle que certains certificats conférés par la Faculté sont admis comme conférant l'équivalence avec l'examen du professeur des écoles normales 1re partie et que la possession de ces certificats confère le droit de s'inscrire à l'École normale ou à l'École primaire professeur. (Voir les décrets du 12 juillet 1921, « Journal officiel » du 24 juillet 1921, parus le 21 et le 22 février 1925, J. O. du 21 février 1925, p. 1961.)

Les 7 heures de conférence de pédagogie et langue française faites le jeudi par M. MM. Davy, professeur de Philosophie, doyen de la Faculté.

Véhiculaire, inspecteur d'académie. M. Bon, directeur de l'école normale d'instituteurs.

Boulton, agrégé de grammaire, professeur au lycée.

Préparé à la fois au concours de l'inspection primaire et au professorat des écoles normales 2e partie.

Un des derniers concours en particulier, la composition commune de psychologie portée sur un programme entièrement préparé par MM. Davy et Bon. Une partie du programme littéraire sera préparée par M. Boulton (jeudi). Et pour les autres matières, les professeurs se mettront à la disposition des candidats au professeur (2e partie) pour diriger et faciliter leur préparation.

Pour le professorat 2e partie d'un candidat à ce titre un dernier.

Un professeur de cours spéciaux pour les étrangers comprenant 15 heures d'enseignement par semaine et les préparant à 3 examens qui sont par ordre de difficulté croissante : le baccalauréat de langue française, le diplôme et le certificat d'études supérieures de langue française, de dernier certificat faisant partie des certificats ordinaires de la Licence d'Etat et valant par conséquent comme quart de la dite Licence.

Des cours publics enfin qui recommencent généralement du 1er décembre et seront annoncés ultérieurement.

Pour suivre les cours et conférences, on peut s'immatriculer dès maintenant et à n'importe quel moment de l'année scolaire.

Si l'on recherche des examens, il faut noter que les inscriptions semestrielles, la 1re inscription doit être prise du 20 octobre au 15 novembre de la Faculté.

L'alimentation du porc

Le rationnement du jeune porc à l'engrais doit être surveillé avec le plus grand soin. Il ne manque pas de bons produits qui soutiennent qu'on peut donner au porc tout ce qu'il veut consommer, et que plus il mangera, plus rapide sera son croît. Le principe est sans doute excellent, mais le porc n'est alimenté qu'avec des nourritures plus ou moins volumineuses; mais l'engraisement intensif avec une ration industrielle concentrée au maximum exige de la prudence et de la modération. Les animaux trop fortement nourris ont subi la constipation d'abord, à la diarrhée ensuite, et il ne faut pas oublier que le relâchement d'un jour signifie la perte du croît d'une semaine.

Le taux normal du rationnement ne peut être indiqué que si l'on connaît bien les principes nutritifs de la ration. Les taux que nous indiquons ci-dessous sont des taux maxima qu'on ne devra jamais dépasser, et qui se rapportent à notre formule spéciale que l'on connaît :

4 % de poids vif pour les porcelets venant d'être élevés de 2 ou 3 mois; 12 p. cent environ 16 à 20 kilos, soit 800 gr. à 1 kilo par jour.

4 % pour les sujets âgés de 3 à 4 mois, pesant à 35 kilos, soit 1 300 à 1 400 par jour.

3 à 4 % pour l'âge de 4 mois jusqu'au terme de l'engraisement.

Il est fréquent de n'entreprendre l'engraisement des jeunes porcs qu'après qu'ils ont atteint l'âge de 4 à 6 mois et qu'ils pesent environ 50 à 75 kilos. Jusque-là, ces animaux ont été nourris au pâturage avec une faible ration supplémentaire d'aliment concentré. On les appelle « porcs coureurs ». Au moment de sa mise à l'engrais, le porc coureur possède une forte charpente osseuse, d'amples tissus de viande maigre, et un intestin vigoureux. On lui supprime l'exercice au dehors; on abandonne les aliments grossiers, fibreux et volumineux. La ration concentrée lui est donnée à haute dose, 8 à 10 p. cent de la ration sèche pendant 2 ou 3 semaines de régime l'engraisement est terminé.

EFFET NUISIBLE AUX PLANTES DES DECHETS DE BOIS INCORPORES AU SOL

L'emploi de la sciure de bois pour la litière d'écurie s'est répandu dans les régions où les scieries sont nombreuses.

D'après un agronome suédois, M. Sundberbaum, cet usage produit un effet nuisible sur les plantes. L'incorporation à un sol sableux de déchets de bois forme obstacle à la croissance des plantes; 2° de la cellulose suffisent pour arrêter complètement le processus de nitrification dans un sol où sans cela, il se déroulerait normalement. Cette influence nocive est de longue durée. Cet obstacle à la nitrification n'est pas déterminé par la présence de substances résineuses ou d'autres substances similaires, mais s'explique plutôt par la destruction des nitrates sous l'influence de la décomposition de la cellulose. Cet obstacle à la nitrification n'est pas déterminé, l'action entravant la nitrification cesse de se faire sentir. L'effet nocif peut être paralysé par une fumure azotée.

LE POIN NOUVEAU ET L'AVOINE NOUVELLE

On constate parfois, des malaises ou des accidents de digestion chez les animaux auxquels on donne du foin nouveau ou de l'avoine nouvelle, et on cherche à s'expliquer les causes de ces accidents.

Il faut retenir que par eux-mêmes ces aliments ne présentent aucun danger, mais les animaux, en présence de l'état de fraîcheur, du goût appétissant, les consomment très avidement, surtout lorsqu'ils ne reçoivent auparavant que des aliments secs, de vieux fourrages plutôt rebutants.

Consommant avec glotonnerie des aliments frais, les animaux ne les mastiquent ni les déglutissent qu'imparfaitement et alors surviennent les coliques, l'indigestion parfois suivies de mort.

Il faut donc éviter de donner aux animaux de l'avoine ou du foin nouveaux aussitôt après la rentrée de ces denrées. On doit attendre quelque temps avant de les faire consommer et si cela n'est pas possible, prendre la précaution de mélanger les fourrages et grains anciens avec les nouveaux, en augmentant progressivement la proportion de ces derniers.

Conseils aux nouveaux payés, pour les aider à vivre. Brochure in-16, 7 fr. 25 chez l'auteur, à Villa Edward-Marcel, à Wimerex (P.-de-C).

La conservation du lait par l'eau de Javel est tout à fait impossible

La purification de l'eau de boisson par le chlore est un procédé qui semble devoir être appliqué de plus en plus. En France, on utilise surtout les hypochlorites, tandis qu'en Amérique on utilise directement le chlore gazeux. Dans l'un et l'autre cas, c'est du reste, uniquement au gaz chlore qu'il faut attribuer le pouvoir de purifier, de stériliser en quelque sorte les eaux d'alimentation, lorsqu'il est ajouté à celles-ci dans de très infimes proportions.

Beaucoup de personnes se sont imaginé que, puisque les hypochlorites (autrement dit l'eau de Javel) détruisaient les microbes dans l'eau, il n'y avait aucune raison pour qu'ils n'agissent pas de même dans le lait et procurent ainsi à celui-ci une conservation de longue durée.

Un tel raisonnement est rigoureusement faux, car la conservation du lait par l'eau de Javel est impossible, et voici pourquoi.

Les microbes, ces êtres si utiles en fromagerie et si nuisibles pour le lait en nature, sont constitués, bien que très petits, par de la matière organique. Tous les corps qui naissent, qui donnent du charbon lorsqu'on les brûle, contiennent de la matière organique; les sols, par exemple, le bois, la viande, le pain, la laine, le papier, etc., par contre, le sel, le sucre, les cristaux de soude, ne contiennent pas de matière organique; ni dans le feu, ni le charbon pas, Or, si, parmi les liquides, le lait, le vin, le cidre, la bière contiennent de la matière organique, l'eau pure n'en contient pas, ou, si elle en contient, ce n'est que par accident, comme cela se produit quand un puits est souillé par les débris domestiques; eau de lessive, eaux grasses, fosses d'égouts, etc., ou encore par des détritus végétaux, comme des herbes ou des terreaux. Si les microbes sont constitués par de la matière organique, ils ont besoin, pour vivre et se multiplier, de cette matière organique elle-même, qu'ils puisent où ils la trouvent.

C'est ainsi, écrit M. Marc Fossatier, que les microbes de la putréfaction vivent de la viande, ceux de l'acidification de lait, ceux du vinaigre, du vin, du cidre ou de la bière. Ils pourront vivre et se multiplier dans une eau très malpropre; par contre, l'existence leur sera très pénible dans une eau sans matières organiques; ils auront très vite soif, et ils mourront.

Quelle est maintenant l'action purifiante de l'eau de Javel ?

Le chlore, que contient l'eau de Javel, est, comme l'on dit en chimie, un oxydant, c'est-à-dire qu'il oxyde, détruit, brûle la matière organique. Si donc on met de l'eau de Javel dans l'eau très sale ou très trouble, on voit bien que le chlore qui elle rompt, comme elle brûle, les matières organiques, les seuls corps organiques qu'elle sera susceptible de contenir, c'est-à-dire les microbes, et le tout est de doser bien exactement la quantité d'eau de Javel nécessaire pour qu'elle soit utilisée seulement à la destruction des microbes et non à donner à l'eau un goût désagréable.

Les microbes de la putréfaction des eaux par le chlore sont basés sur ce principe.

Supposons, maintenant, que l'on additionne d'eau de Javel un liquide tel que le lait, naturellement riche en matières organiques; le chlore va se porter sur cette abondante matière organique bien avant de se porter sur les microbes. Cette eau de Javel va brûler la matière grasse, la caséine, le sucre, en un mot elle décomposera le lait, comme elle décomposera le vin, le cidre, etc., et donnera à ces liquides un goût insupportable avant que le résultat cherché pour leur conservation ne soit acquis.

Voilà pourquoi il est impossible de concevoir la conservation par le chlore des produits alimentaires organiques.

On comprendra accessoirement pourquoi le chlore (l'eau de Javel) est un désinfectant de l'air, qui est pur organique; il en brûle les microbes, il agit de même sur le pavé, sur les murs, pour le ringage de certains vases ou ustensiles. Enfin, la ménagère qui ajoute de l'eau de Javel à sa lessive en trop grandes proportions, et cela pour blanchir son linge en brûlant la matière organique de la crasse, brûle également le linge, et peut ce linge, parce qu'il est constitué en grande partie par de la matière organique.

HAUBES CENTRALES DE PARIS

Paris, le 24 octobre 1925.

VIANDES. — Cours moyen au kilo : Bœuf, 1er qualité, 11,00; 2e qualité, 9,00; aloyau, 1er qualité, 11,00; paleron, 1er qualité, 6,50.

Mouton. — Entier, 1er qualité, 11,00; épaule, 1er qualité, 9,00; poitrine, 1er qualité, 6,30. Porc. — Demi-porc, 1er qualité, 9,30.

VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce : 9 à 11; oies, le kilo : 6,50 à 8,90; poules toutes provenances, 11 à 15.

POISSONS. — Le kilo : anguilles, 2 à 16; brêmes, 2,50 à 5; brochets, 8 à 12; carpes, 5 à 10; goujons, 2 à 5; grenouilles, 2,50 à 14; perches, 10 à 15; tanches, 2 à 9; truites, 20 à 28.

LEGUMES. — Pommes de terre, les 100 kilos : Hollande, 60 à 100; rouges, 55 à 72; blanche, 45 à 55; jaune, 44 à 50; rosa, 55 à 90.

BEURRE. — Le kilo : Charente, Poitou, 13 à 16,50; Touraine, 13 à 15,80; Normandie, 10 à 14,90.

ŒUFS. — Le mille : Bresse, Beauce, 750 à 800; Bourbonnais, Nivernais, 720 à 740; Touraine, 700 à 800; Etrangers, 600 à 630; Auvergne, 630 à 700.

FROMAGES. — Gruyère, 10,00 à 13,00.

BOURSE DU COMMERCE

SUCRES : courant, 132,50 payé; prochain, 134,50 payé; décembre, 136,50 payé; 3 de novembre, 136,50 payé; 3 de janvier, 200 payé. Cote officielle, 132 à 132,50. Tendence ferme.

BLÉS : courant, 132,50 à 132,75; prochain, 132,25 payé; Cote officielle, 132 à 132,50. Tendence ferme.

SEIGLES : courant, 82,50; prochain, 81,5 à 82,5; novembre-décembre, 82,00 vendeur; janvier-juillet, 83,00 vendeur; mois d'avril, 81,00 nominal. Tendence calme.

SEIGLES : courant, 88,50 nominal; prochain, 91 acheteur; novembre-décembre, 90 nominal; janvier-juillet, 90 nominal; mois d'avril, 90 nominal. Tendence calme.

FAINES : courant, 161 acheteur; prochain, 161 acheteur; novembre-décembre, 162 acheteur; mois d'avril, 162 acheteur. Tendence calme.

AVOINES NOIRES : courant, 97,25 payé; prochain, 98 payé; novembre-décembre, 98,50 payé; janvier-juillet, 99 payé; mois d'avril, 99,50 payé. Tendence ferme.

AVOINES DIVERSES : courant, 93,50 nominal; prochain, 92 nominal; novembre-décembre, 93 nominal; janvier-juillet, 93 nominal; mois d'avril, 93 nominal. Tendence calme.

On nous a l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pouvons plus assurer la publication pour le lendemain que les annonces qui nous sont adressées le VEDER WAGRAM, les RES DU MATIN, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 8 heures du soir.

Foires et marchés de la région

AUTUN. — On cotait : Poulets, la paire 16 à 27 francs; Oies, la pièce 18 à 30 francs; Lapins, la pièce 10 à 25 francs; Pintades, la pièce 20 à 30 francs; Œufs, la douzaine 7 à 8 francs; Beurre, la livre 6,50 à 7 fr.; Carpes, la livre 3 à 2,50; Pommes de terre, 6 fr. le double-décadé.

CHALON-SUR-SAONE. — On cotait : beurre, 6,75 la livre; œufs, 6,25 à 8,50 la douzaine; poulets morts, 6,50 la livre; ou au détail, 6 à 6,50 la livre; poules, 6,50 à 12 fr. la livre; oies, 6 à 7,50 la livre; canards, 5 à 6 fr. la livre; dindes, 130 fr. les 100 kilos.

CHEVIGNES. — On cotait : beurre 6,75 la livre; poulets, 7 fr. la douzaine; poules grasses, de 24 à 28 francs la paire; petits, 12 à 14 francs la paire; canards, 24 à 28 francs la paire; oies, 60 à 70 fr. la paire; dindes, 75 à 85 fr. la paire.

CORBIGNY. — On cotait : beurre, de 5,50 à 6,30 la livre; œufs, 7 à 7,50 la douzaine; fromages, 0,90 à 1,20 le kilo; lait, 0,10 à 0,12 les litres; 1,10 à 1,25 l'huile; saindoux, 1,35 à 1,50 l'unité.

Poulets, de 22 à 30 fr. la paire; canards, de 18 à 28 fr. la paire; pintades, 13 et 15 fr. l'unité; pigeons, 6 à 8 fr. la paire; lapins domestiques, 12 à 14 francs la paire; lapins de garenne, 12 fr. l'unité; lièvres, 25 à 30 fr. l'unité; perdrix, 6 à 8 fr. l'unité; cailles, 50 à 60 fr. la pièce; lapins domestiques au détail, 4,75 la livre; lièvres, 12 à 14 francs; 5,50 et 6 fr. la livre; porcs gras, 5,50 à 6 francs le kilo.

Pommes de terre, 0,60 le kilo; carottes, 0,30 le paquet; ail, 0,10 la tête; tomates, 0,50 la livre; haricots secs, 1,75 la livre.

MONTENAY. — On cotait : froment, 119 à 120 fr. le quintal; seigle, 90 fr.; avoine, 88 fr.; son, 68 fr. le quintal; foin, 20 à 22 fr. le quintal; or, 0,16 à 0,18 la pièce; dindes, 55 à 65 fr.; 60 paquets d'oies, 60 à 60 fr.; 3,000 paires de poulets, 30 à 30 fr.; 30 paires de canards, 15 à 15 fr.; 1.300 douzaines d'œufs, 8 fr. la douzaine; 700 kilos de beurre, 12 à 14 fr. le kilo; pommes de terre, 80 fr. les 100 kilos; lièvres, 11 à 12 fr. le kilo; 1.300 pigeons, 7 à 8 fr. la paire; lapins domestiques, 7 à 9 fr.; lapins de garenne, 6 à 9 fr.; veaux, 23 à 25 francs; mouton, 7 à 11 fr. la pièce; bœuf, 4 à 12 fr.; vache, 6 à 12 fr.; veau, 12 à 16 fr.; mouton, 10 à 16 fr. la pièce; porc, 12 à 16 fr. le kilo.

MERVAUX. — On cotait : blé 125 à 130 fr. les 100 kilos; orge, 116 à 116,50; seigle, 113 à 113 fr. avoine 92 à 96 fr. sarrasin 110 à 111 fr. Haricots blancs en grains 180 à 185 fr.; pois, 170 à 175 francs; fèves, 160 à 165 francs; lentilles, 160 à 165 francs; pois chiches, 11,25 à 13 francs; pois de vache, 0,70 à 0,75 pièce; œufs, 7,25 à 7,50 la douzaine; pigeons (tous de couleur), 7 à 8 francs la paire; pigeons paltes 11 à 12 francs; canards, 22 à 25 francs la pièce; moyens 15 à 21 francs; petits 14 à 17 francs; grosses volailles, poules et oies 18 à 24 francs; lapins domestiques, 12 à 14 francs la pièce; veaux et porcs de boucherie 3,25 à 3,50 le kilo.

LUZY. — On cotait : beurre, 6,25 la livre; œufs, 7 fr. la douzaine; lait, 0,60 la livre; veaux, 5,50 la livre; lapins de garenne, 7,50 pièce; perdrix, 8 et 9 fr. la pièce; pigeons, 8 et 9 fr. la paire; poulets, 16 à 28 fr. la paire; canards, 12 à 14 francs; oies, 30 à 32 francs la pièce; canards, 24 à 28 francs la paire; lapins domestiques, 12 à 14 francs la pièce; pommes de terre, 0,50 le kilo au détail; choux pommes, 1,25.

MEVRES. — On cotait : Beurre, le demi-kilo 6,50; œufs, la douzaine 8,50; fromages divers, 1,75 pièce; pommes de terre, le kilo 0,60; haricots, le kilo 1,75; choux, la pièce 1 fr.; oignons, le kilo 0,75; carottes, 0,75; oies, la pièce 25 francs; poulets 19 franc; canards 15 franc; veaux 12 franc; mouton 15 franc.

Foin 100 franc; paille 5 franc; mouton 9 franc; porc 12 franc; pigeons, 9 à 13 franc la paire; canards, 12 à 14 franc; veau 12 à 16 franc; mouton 12 à 16 franc, le kilo.

Viande congelée : bœuf 5 à 14 franc; mouton 7 à 12 franc, le kilo.

PITHIVIERS. — On cotait : blé, 132 fr. seigle, 82 franc; orge, 104 franc; avoine, 92 franc; pois, 170 franc; fèves, 160 franc; lentilles, 160 franc; pois chiches, 11,25 franc; pois de vache, 0,70 franc; œufs, 7 à 8 franc la douzaine; lapins de garenne, 7 à 8 franc; canards, 24 à 28 franc la paire; lapins domestiques, 12 à 14 franc la pièce; pommes de terre, 0,50 le kilo au détail; choux pommes, 1,25.

SAINT-GERMAIN-DE-BOIS. — On cotait : froment, 115 à 118 franc; seigle, 90 franc; avoine, 112 franc; orge, 111 à 113 franc; foin, 102 à 105 franc; sarrasin, 112 à 113 franc; maïs, 124 à 125 franc; gaudes moulées, 195 à 200 franc; son, 70 à 82 franc; haricots, 155 à 160 franc; cribrures, 100 franc; pois, 120 franc; fèves, 120 franc; lentilles, 8 à 8,25 franc la douzaine; pigeons, 7 à 10 franc la paire; poulets gras vivants, 25 à 30 franc la pièce; moyens, 19 à 24 franc; petits, 12 à 18 franc; oies maigres, 29 à 33 franc; oies grasses, 34 à 36 franc.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. — On cotait : viande de boucherie au demi-kilo : bœuf, de 2,50 à 6,50; veau, de 4,50 à 6,50; mouton, de 4 à 7 fr.; porc, de 5 à 5,50; bœuf, 2 fr.; volailles à la paire : gros poulets et poules : de 30 à 40 franc; poulets de grains moyens, de 20 à 25 franc; canards, de 22 à 28 franc; pigeons domestiques, de 6,50 à 7 fr.; lapins domestiques, 2,50 la livre; lapins de garenne, 7 fr. la pièce; perdrix, 7 fr. la pièce; lièvre, 5 franc la livre; fromages de 18 franc; œufs, 7 franc la douzaine; beurre, 5 franc la livre; saindoux, 1,25 franc le kilo; 6,50 à 6,50 la douzaine d'œufs; fleurs, 2 à 4 franc la pièce; choux pommes, 1 à 1,25 la pièce.

A la foire, on cotait : bœufs de boucherie amenés, 15 à 18 franc le kilo; veaux de boucherie amenés, 50 francs 45 à 4 franc le kilo; taureaux de 6 mois, amenés, 12 franc; vaches amenées, 25 franc; vaches de 2,50 à 3,80 franc la pièce; porcs amenés, 60 franc; veaux, 6,20 le kilo; laitons

Etude de M<sup>e</sup> DEBORD, notaire à Pouilly-sur-Loire

**A vendre à l'amiable**

**UNE BONNE PROPRIÉTÉ**

de 65 hectares, avec maison de maître, ferme attenante de terres et près de très bonne qualité, dans la Nièvre à 10 minutes de suite pour la maison de maître, et au 1<sup>er</sup> mai 1927 pour la ferme.

S'adresser pour tous renseignements, visiter et traiter à M<sup>e</sup> DEBORD, notaire à Pouilly-sur-Loire (Nièvre). 30303

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, notaire à Clamecy (Nièvre).

**PRÈS D'EMBOUCHE**

à Saint-Pierre-du-Mont, canton de Vazzy (Nièvre), d'une contenance de 230 hectares environ.

A louer par adjudication, en 25 lots, au Château de Saint-Pierre-du-Mont, le dimanche 8 novembre 1925, à 13 heures.

Durée du bail : 3, 6 ou 9 ans, du 11 novembre 1926.

Un extrait du cahier des charges sera adressé à toute personne qui en fera la demande.

S'adresser : Pour visiter, à M. Abel ROSE à Saint-Pierre-du-Mont, à Paris, 25, rue de Valenciennes, 1925. Et pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> ROBERT. 29.986

Etude de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, Docteur en droit, Notaire à Nevers

A adjuger sur soumissions cachetées, en deux lots, le mardi 27 octobre 1925 à 15 heures, en l'étude.

1<sup>er</sup> Lot : Le coupe du BUISSON D'HOUE, et du taillis des TREMBLES, réunis, commune de Drury-Parigny. Contenance : 29 h. 15 a. 70 c. Age 20 ans.

2<sup>e</sup> Lot : Le coupe de bois des VERTUS, commune de Saint-Pierre-Mollière. Contenance : 17 h. 46 a. 40 c. Age 19 ans.

Appartenant à Mme la marquise de Sigy.

S'adresser, pour visiter la coupe du Buisson d'Houe et le taillis des Trembles, à M. PERRAUDIN, à Souzy ; pour visiter la coupe de bois des Vertus au garde LAFAYE, à Buy, commune de Saint-Pierre-Mollière et pour tous renseignements à M<sup>e</sup> BOUQUILLARD. 30182

Etude de M<sup>e</sup> SOULAT, notaire à Saint-Parize-le-Château (Nièvre)

**VENTE D'ANIMAUX**

Par suite de cessation de culture

Le dimanche 8 novembre 1925, à midi et demi, au domaine de Limoux-les-Bains, commune de Saint-Parize-le-Château.

Il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> Soulat, à la vente des animaux suivants :

**D'UN CHEPTEL D'ANIMAUX** en très bon état, comprenant :

— Race Bovine  
Nivernaise-Charolaise  
12 vaches portantes, âgées de 3 à 8 ans.  
4 vaches portantes, âgées de 3 à 7 ans et suitées d'un veau mâle et de 3 veaux femelles.  
10 châtreaux, dont 6 de 20 mois et 4 de 18 mois.  
8 génisses de 18 mois et 1 veau mâle de 15 mois.  
2 génisses, dont une de 20 mois pleine et une de dix ans.

— Race Porcine  
12 vaches portantes, âgées de 3 à 8 ans.  
1 taureau de 3 ans.  
— CHEVUAUX  
4 juments de trait, âgées de 4, 5, 9 et 10 ans.

— PORCS  
4 truies pleines, âgées de 2 et 4 ans.  
1 verrat de 30 mois.  
Au comptant 10 % en sus 30.076

M<sup>e</sup> PAUL ASSELINEAU, notaire à Châtillon-sur-Loire (Loiret)

**A VENDRE**

Par adjudication volontaire le jeudi 29 octobre 1925, à 2 heures.

A Châtillon-sur-Loire, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Asselineau, notaire.

**UNE MAISON**

Sise à Châtillon-sur-Loire, Grande-Rue, propre à l'exploitation d'un commerce, comprenant :

— Au rez-de-chaussée : un garage, cuisine, et salle à manger.

— Au premier étage : 3 chambres.

— Grenier au-dessus du tout. Petite cour derrière ; cellier ouvrant sur cette cour.

— Un autre corps de bâtiments, sis au fond de la cour, comprenant grange et magasin à côté, avec petite cour à la suite.

— Ecurie au fond de cette cour. Et 2 ares 35 cent. environ de jardin, quartier du Marais.

Appartenant à M. et Mme Henri Beaudet.

— Jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1926.

Faculté de traiter l'amiable avant l'adjudication.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> ASSELINEAU, notaire. 30.016

Etude de M<sup>e</sup> MILLIET, notaire à Saint-Pierre-le-Moutier.

**VENTES AUX ENCHÈRES**

I. — A Varennes, commune de Varennes-les-Nevers (Nièvre), le jeudi 29 octobre 1925, à midi, VACHERIE de M. Bourdais, comprenant 35 vaches laitières sélectionnées et de 1<sup>er</sup> choix (normandes et charolaises) ; 40 génisses et 3 taureaux reproducteurs ; 6 juments de trait ; poulin et pouliche demi-sang et MATÉRIEL de culture.

Le jeudi 5 novembre 1925, à midi, à la ferme de M. Robert Friser, bonne VACHERIE (race charolaise), comprenant 17 vaches laitières (normandes et charolaises) ; 5 juments de trait ; poulin et pouliche demi-sang et MATÉRIEL de culture.

II. — A la Ferme de M. Goulet, commune de Saincaize (Nièvre), le jeudi 19 novembre 1925, à 13 heures, REPS SANS BOUVINS de race charolaise pure (inscrits au Herd-Book), mâles et femelles, 26 mois. Élevé par M. Auguste Besson, éleveur. Demander catalogues. 30303

Etude de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etude de M<sup>e</sup> MILLIET, notaire à Saint-Pierre-le-Moutier.

**VENTES AUX ENCHÈRES**

Par M<sup>e</sup> Milliet, notaire, le dimanche 8 novembre 1925, à 13 heures précises.

Au domaine de Beaumont, commune de Saint-Pierre.

Au premier étage composé de plusieurs pièces, greniers, cave et cour :

1<sup>er</sup> Et un jardin, situé également à Cosne, derrière et à l'est de la place de l'Eglise, d'une contenance de 5 ares 40 centiares environ, dans lequel se trouvent deux petites constructions et un réservoir.

Pour tous renseignements et traiter s'adresser à M<sup>e</sup> DOUSSON, notaire. 29.843

Etude de M<sup>e</sup> PAILLAT, notaire à Bourges

**A VENDRE aux enchères**

de société, le lundi 26 novembre 1925 à 14 heures, à Bourges, 11, rue Jacques-Cœur, en l'étude de M<sup>e</sup> Paillet, notaire.

**DEUX FONDS DE COMMERCE**

Exploités à Bourges, avenue Jean-Jaures, prix :

I. — Un fonds de commerce de bois et charbons, comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, mais sans aucun droit au bail des lieux où les fonds sont exploités. Mise à prix : 50.000 francs.

II. — Un fonds de commerce de vins en gros et spiritueux, comprenant : enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, mais sans aucun droit au bail des lieux où les fonds sont exploités. Mise à prix : 5.000 francs.

Obligation pour chaque adjudicataire de prendre en sus du prix, à dire d'experts, le matériel et les marchandises dépendant de ces fonds.

Pour tous renseignements s'adresser à : M<sup>e</sup> PAILLAT, notaire, rédacteur du cahier des charges. 2<sup>e</sup> M. Jacques LACROIX, à BOURGES, rue Fernand n<sup>o</sup> 5, chargé de la liquidation de la Société ; 3<sup>e</sup> M. GERIGNY, avocat à Bourges. 29.903

Etude de M<sup>e</sup> Robert LEBIEVRE

36, rue des Arènes

**A VENDRE PAR ADJUDICATION**

Le jeudi 5 novembre 1925, à 14 heures, à Bourges, rue des Arènes, à Bourges, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Robert LEBIEVRE, notaire.

**LE DOMAINE DE LETOURNAU**

sise aux Givaudins, communes de Plampin et de Bourges (Cher), à proximité de Bourges, comprenant vastes bâtiments avec réserve, eau courante, prise d'eau, terrain et prés. D'une superficie de 105 ha. 77 a. 18 cent. environ, dont 15 ha. 70 a. 40 cent. environ de pré commune de Bourges. Jouissance de suite. Bail à 12 fruits finissant le 23 avril 1928.

Mise à prix : 180.000 francs.

**LE DOMAINE DE VEUILLY**

sise commune de Morthommiers (Cher), à proximité de Bourges, entre les deux gares de La Chapelle-Saint-Ursin. Comprendant : bâtiments d'habitation et d'exploitation avec réserve, pâturages, terres et prés. D'une superficie de 88 ha. 21 a. 24 cent. environ. Jouissance de suite. Bail à 12 fruits finissant le 11 novembre 1928.

Mise à prix : 120.000 francs.

**LE PRE RIGAUT**

commune de Saint-Doulchard (Cher), d'une superficie de 3 ha. 12 a. 25 cent. environ. Jouissance de suite par la succession de M. Rigaut, propriétaire du fermage.

Mise à prix : 10.000 francs.

Faculté de réunion de ce pré au domaine de Veully.

Et diverses pièces de terre et bûches, situées de Bourges et Saint-Doulchard.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> LEBIEVRE, notaire à Bourges, dépositaire du cahier des charges. 29.872

Etude de M<sup>e</sup> BONNET, commissaire-priseur de l'arrondissement de Nevers

**VENTES AUX ENCHÈRES**

I. — A Varennes, commune de Varennes-les-Nevers (Nièvre), le jeudi 29 octobre 1925, à midi, VACHERIE de M. Bourdais, comprenant 35 vaches laitières sélectionnées et de 1<sup>er</sup> choix (normandes et charolaises) ; 40 génisses et 3 taureaux reproducteurs ; 6 juments de trait ; poulin et pouliche demi-sang et MATÉRIEL de culture.

Le jeudi 5 novembre 1925, à midi, à la ferme de M. Robert Friser, bonne VACHERIE (race charolaise), comprenant 17 vaches laitières (normandes et charolaises) ; 5 juments de trait ; poulin et pouliche demi-sang et MATÉRIEL de culture.

II. — A la Ferme de M. Goulet, commune de Saincaize (Nièvre), le jeudi 19 novembre 1925, à 13 heures, REPS SANS BOUVINS de race charolaise pure (inscrits au Herd-Book), mâles et femelles, 26 mois. Élevé par M. Auguste Besson, éleveur. Demander catalogues. 30303

Etude de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

Et pour visiter et traiter, à MM. BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Condorcet, à Paris (télégr. Inter-Elysees 61) ou à leurs bureaux, 43, rue La Fayette, à Nevers (télégr. 0-71), qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 30.433

Etudes de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIALE**

en bloc ou en détail

**Le domaine de Chez-Gaillet**

situé commune de Sainte-Parize-le-Château (Nièvre) Comprendant : 12 hectares, dont moitié en prés et pâtures de bonne qualité. Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, s'adresser à : M<

Table with subscription rates: ABONNEMENTS: EN 12 EN 6 MOIS EN 3 MOIS. Nivernais et limitr... 55.00 30.00 17.00. Autres départ... 60.00 32.00 17.00. Union postale... 100.00 52.00 28.00. TELEPHONE: 2-17 & 2-18

PARIS-CENTRE

Rédaction, Administration, Publicité: 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS 20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN 20 CENTIMES Compte chèques postaux: Paris 272-43. - Registre du Commerce n° 57

Le conflit balkanique et la Société des Nations

Le conflit gréco-bulgare offre un très grand intérêt. Mais cet intérêt n'est pas du tout celui que méritent en lumière les informations sensationnelles que ne considère-t-on que le côté cinématographique de l'affaire.

Il n'y a pas de menace immédiate de guerre dans les Balkans pour l'excellente raison que pour qu'il y ait guerre, il faut un agresseur résolu à pousser l'affaire à fond et une victime n'ayant pas d'autre moyen de défense que le recours aux armes.

Sera-t-elle plus capable de faire plier le général Pangalos que M. Mussolini? Nous allons voir.

Mais faisons bien attention. L'expérience ne sera concluante que si la soumission est réelle. Il ne faudra pas qu'on nous annonce un triomphe de la Ligue parce que les hostilités cessent. Comment continueraient-elles puisque les Bulgares ont décidé de renoncer à se battre?

L'épreuve décisive est la retraite de chacun des adversaires derrière ses frontières. Cette retraite est imposée par l'article 10 du Covenant. M. Briand a invité les deux parties à s'y conformer. L'obéissance ne sera réelle que si on constate formellement la retraite des troupes grecques.

LE COLONEL PLASTRAS EST ARRÊTÉ A ATHÈNES

Athènes, 25 octobre. - Le colonel Plastiras, le leader du mouvement royaliste, a été arrêté aujourd'hui à Athènes, après une chasse mouvementée. Malgré sa promesse de quitter le pays, le colonel Plastiras avait cherché un refuge dans la maison d'un de ses amis d'où il complotait contre le gouvernement Pangalos.

LA GUERRE AU MAROC

Le mauvais temps ralentit les opérations

Fez, 25 octobre. - Le mauvais temps, la pluie et le brouillard qui règnent sur nos lignes ont ralenti sérieusement nos opérations et entravé d'autre part la pression dissidente.

On constate cependant une amélioration de la situation politique sur la presque totalité du front. D'après des renseignements de source indigène Abd-el-Krim aurait fait savoir aux dissidents qu'il les laissait actuellement libres de se soumettre, mais qu'il se réservait de les punir dès le retour de la belle saison.

Dans la région de Mrala, des contingents ennemis importants se seraient rassemblés pour s'opposer à notre traversée de l'oued Mizat, qui ne paraît d'ailleurs pas être dans le plan du commandement, car l'opération va surtout pour but de chasser les Beni-Ouarguel et on ne croit pas que des postes permanents seraient organisés sur les positions atteintes par la brigade N et la division B. Dans le haut Mouon des fractions guezualas restées fidèles font preuve d'une grande activité.

Hier, un groupe de ces partisans a poussé jusque chez les Beni Touine, fraction du Rif, à 15 kilomètres au nord-est de Tizi et a ramené dans nos lignes trois canons de 75.

C'est notre ministre à Athènes M. de Chambrun qui a résolu l'incident Gréco-Bulgare

Athènes, 25 octobre. - On apprend que c'est à la suite d'une pressante intervention du ministre de France, M. de Chambrun, que la Grèce a accepté de s'en remettre pour l'incident gréco-bulgare à la décision du Conseil d'Etat de la Société des Nations.



M. DE CHAMBRUN Notre ministre à Athènes

En acceptant l'arbitrage de celle-ci, le ministre des Affaires Etrangères y a intérimairement déclaré que cette décision lui était dictée autant par son respect pour la Société des Nations que par son amitié pour la France.

Mais les Helléniques sont incorrigibles

Sofia, 25 octobre. - L'artillerie grecque aurait recommencé à tirer hier, vers la fin de l'après-midi. Suivant un télégramme de Belgrade, le bruit de la canonnade aurait été entendu par les villes yougo-slaves situées à proximité de la frontière.

M. François Marsal fait le procès de la gestion financière du Cartel

Clermont-Ferrand, 25 octobre. - Prenant aujourd'hui la parole au congrès de la Fédération républicaine et sociale du Plateau Central, M. François Marsal, sénateur, ancien président du Conseil, a prononcé un important discours politique, au cours duquel il a abordé différentes questions à l'ordre du jour, et exposé le programme de son parti.

Dans l'ordre extérieur, a-t-il déclaré, nous voulons la paix. Pour l'obtenir, nous ne repoussons aucun système, aucune procédure. Nous adhérons à toutes les conventions d'arbitrage, mais nous rappelons que les traités les plus solennels ne sont pour nos voisins de l'Est que des chiffons de papier, et nous pensons que la meilleure armure diplomatique doit être garantie et développée par une armée solide.

En ce qui concerne la politique financière, M. François Marsal se prononce pour un rigoureux équilibre budgétaire, une politique serrée mais raisonnable, des impôts justes et équitablement répartis. Abordant ensuite la question de l'impôt sur le capital, M. Marsal rappelle qu'un prélèvement sur le capital existe légalement, effectué d'après les lois existantes, qui assure en ce moment au budget 25 % des rentrées annuelles: successions, donations, mutations de biens meubles et immeubles, sous toute autre forme, le prélèvement sur le capital n'est qu'une combinaison politique qui, ou elle a été tentée, a abouti à la faillite, à la duperie et à la ruine.

M. François Marsal

Abordant ensuite les questions sociales, M. Marsal poursuivit: Nos considérations que les théories qui aboutissent à l'étatisme, à la socialisation et en dernier lieu au communisme sont des théories rétrogrades, contraires à l'esprit de progrès, hostiles au développement du bien-être matériel de l'humanité. Nous voulons une politique basée sur la constitution de famille française solide, et le sentiment de la famille; c'est la propriété petite ou moyenne qui assurera à l'homme la liberté, l'indépendance. Après avoir préconisé l'accession de tous à l'instruction, l'encouragement au travail pour les jeunes, le développement des œuvres d'assurance, M. Marsal conclut en demandant, dans tous les ordres d'idées pour tous les Français, l'égalité avec la liberté dans l'ordre, le respect de l'individu et de la famille comme le respect de la commune et de la province. Il termine en ces termes: Nous voulons que les consciences soient scrupuleusement respectées. Aucune pression maté-

DÉMISSIONNERA-T-IL OU NE DÉMISSIONNERA-T-IL PAS ?

M. Joseph Caillaux définit sa politique montre le danger des idées socialistes au sujet du prélèvement sur le capital, et rejette sur ses prédécesseurs la cause du lamentable échec de son ministère

Le Mans, 25 octobre. - M. Joseph Caillaux a prononcé aujourd'hui, à Château-du-Loir, un discours politique, au cours duquel il s'est longuement étendu sur la question financière. Le ministre des Finances s'attache d'abord à exposer ce qu'était la situation financière de la France lorsqu'il fut appelé aux Finances.

D'où vient que la France, débitrice en 1914 d'une trentaine de milliards seulement, soit aujourd'hui chargée d'un passif dont les chiffres paraissent astronomiques?

M. Caillaux s'en prend à la politique financière qui fut alors suivie, politique de facilité contre laquelle, aussitôt revenu au pouvoir, il entreprit de lutter.

Sans méconnaître la valeur des efforts que nos prédécesseurs immédiats avaient faits, j'ai dû constater qu'il s'en était fait de plusieurs milliards que le plein équilibre budgétaire fut atteint, pour ainsi dire, par les projets que j'ai présentés instituant des taxes dont je ne me dissimule pas la sévérité, mais qui sont indispensables. S'ils sont adoptés, le trésor disposera à partir de 1926 de ressources suffisantes pour couvrir toutes les dépenses.

Abordant ensuite la question des dettes interalliées, M. Caillaux rappelle les pourparlers qu'il a engagés en Angleterre et aux Etats-Unis.

Si je n'ai pu aboutir du premier coup à un accord souhaitable avec les Etats-Unis, déclare-t-il, j'ai la confiance que de longs mois ne m'ont pas empêché de savoir que l'arrangement est obtenu.

Et il ajoute: Ce serait se payer une fois de plus d'illusions que d'imaginer que des dettes sur l'origine desquelles je suis tout ce qu'on peut dire, mais qui ont été contractées sans que fussent formulées des réserves d'aucune sorte, s'effaceraient d'elles-mêmes et que pour se débarrasser, il suffirait de les ignorer.

M. Caillaux expose ensuite ce qu'était la situation de la trésorerie lors de son avènement aux Finances.

Mon prédécesseur avait obtenu une avance de 4 milliards de la Banque de France, à la fois pour réparer des dommages antérieurs s'élevant à 2 milliards 500 millions, et pour approvisionner le trésor jusqu'à concurrence du surplus, soit 1.400 millions, malgré réserve en présence des besoins auxquels j'allais avoir à satisfaire. En fait, il fut réclamé au Trésor le remboursement d'une somme de huit milliards environ, dont trois milliards à échoir en décembre.

En face de cette situation, M. Caillaux déclare avoir considéré longuement les politiques financières qui s'offraient à lui. D'une part, la politique de consolidation forcée des bons de la défense nationale et des obligations à court terme, c'est-à-dire la politique de reniement des engagements de l'Etat; d'autre part, la politique du maintien de la parole donnée.

Entre ces deux politiques que je situe, j'ai pris parti en juin, poursuit M. Caillaux, je prendrais encore aujourd'hui la même détermination à moins qu'un cataclysme financier ne menaçât la France. Fort heureusement, ce n'est pas le cas. On exagère le pessimisme comme jadis on exagérait l'optimisme. Je ne me résoudrais pas à des mesures que je ne vois stigmatiser les qualificatifs dont je puis bien dire qu'elles atteindraient profondément le crédit de mon pays, que j'entends conserver intact. D'autres méthodes sont préconisées, poursuit M. Caillaux, les uns disent: l'Etat se tirera aisément d'affaire en ne payant qu'une partie du coupon des rentes, en retenant aux porteurs une large fraction de leurs arérages qui sera employée à amortir.

M. Caillaux rejette cette solution, qui serait une iniquité d'autant plus odieuse



M. FRANÇOIS-MARSAL Ancien Président du Conseil et ancien Ministre des Finances, qui a prononcé hier un grand discours à Clermont-Ferrand

rielle ni morale ne doit contraindre un Français à professer des opinions auxquelles il ne consent pas à ses aspirations. Aucune pression matérielle ni morale ne doit contraindre le père de famille à priver ses enfants d'une éducation religieuse qu'il estime nécessaire. L'éducation religieuse ne doit pas devenir dans notre pays le privilège du riche. Nous ne voulons aucun privilège. Nous réclamons la liberté et l'égalité pour le père de famille pauvre comme pour le père de famille riche. Si nous voulons la liberté et l'égalité pour tous les pères de famille, nous voulons aussi la liberté pour tous les Français, y compris pour ceux qui veulent se consacrer à l'enseignement quel que soient par ailleurs les vœux ou les promesses qu'ils peuvent avoir fait ou consenti et que ne regardent que leur vie personnelle. Nous réclamons la liberté pour les fonctionnaires. Nous entendons par là que s'ils ne doivent pas faire de politique dans leurs fonctions ou à propos de leurs fonctions, ils doivent être libres par ailleurs pour eux et pour leurs enfants, sans que leur avancement puisse être compromis. Nous réclamons la liberté pour les députés et nous estimons qu'ils doivent éluder les problèmes qui sont soumis au Parlement et émettre leur vote sans avoir à en répondre

qu'elle s'abâtirait sur la petite et moyenne bourgeoisie et qu'elle ménagerait la plupart des favoris de la fortune qui recherchent peu les titres d'Etat.

L'autre méthode suggérée est celle du prélèvement sur le capital. M. Caillaux rappelle que c'est la thèse soutenue par le parti socialiste auquel il garde toute sa sympathie.

Mais j'imagine, poursuit l'orateur, que mes amis socialistes n'estimeraient moins si je ne revendiquais l'entière indépendance de ma pensée personnelle, l'entière indépendance de mon parti vis à vis de leur, et si j'appelle que des socialistes et radicaux ont jadis pour l'impôt le revenu, mais se sont séparés sur la question de la proportionnalité.

Pour M. Caillaux la thèse du prélèvement sur le capital reste dans la catégorie des idées chimériques dont il faut se délier, qui, toujours ou presque toujours, sont en contradiction avec les réalités. M. Caillaux rappelle que l'expérience en a été faite à l'étranger où elle a donné de piètres résultats.

Quoi, poursuit-il, les cultivateurs qui m'entourent seraient tenus de payer le dixième de leur avoir et à défaut de disponibilités qui leur manquent, le plus souvent, de consentir sur leurs biens une hypothèque de 10 % au profit de l'Etat.

Pour M. Caillaux, ce serait là une faute dont bénéficierait la réaction, et puis l'idée du prélèvement sur le capital trouve des concours qui paraissent si singuliers à l'honneur de la rue. De grands meneurs d'argent, de puissants financiers, d'immenses industriels s'en déclarent partisans.

Qu'est-ce à dire? C'est-à-dire que les spécialistes des affaires savent que les désordres créés par les lois impiquant des transferts de richesses d'individu à l'Etat, sont propices aux grands enrichissements. Ne parlez-vous pas déjà de banques hypothécaires qui seraient fondées pour amasser la terre, et qui auraient sans doute pour pendant des banques rachant les titres que la nécessité de réaliser ferait vendre à vil prix. Et si, mes cher amis, vous voyez mener d'un certain côté des affaires passionnées contre le ministre des Finances c'est peut-être parce qu'on sent que, de tout son pouvoir, il barrait la route aux féodaux qui prétendent dominer la démocratie.

Et M. Caillaux conclut en déclarant que seule une fiscalité démocratique frappant sévèrement l'opulence par des impôts progressifs, taxant le luxe, établissant des contributions spéciales sur toutes les formes de la fortune, enfin des économies, une gestion sévère des deniers publics, rétabliront la situation.

Atm seulement, on sortira du déficit, conclut-il. Mais on n'en sortira que lentement. Ce n'est pas en quelques mois qu'on se répare les désordres accumulés pendant ce longues années. Ce n'est pas par des avantages pas des coups de baguette magique qu'on remettra les choses en ordre. Du temps, de la patience, de la méthode, de crédit aux hommes qui gouvernement voila la formule.

Et M. Caillaux termine:

En parlant de la sorte je ne songe pas à moi. Je serai trop heureux de pouvoir rentrer dans le rang et de me borner à faire entendre ma voix au Sénat où vous m'avez fait le grand honneur de m'envoyer. Je pense à la République et à la France, dont je suis et dont je serai jusqu'au bout le serviteur passionné. J'ai subi, je subirai sans doute bien des épreuves d'attentes de nouvelles couronnes d'épines sur mon front qui saignent encore. Qu'importe. Dans nos forêts de la Sarthe, il est de vieux chênes sur lesquels la foudre est tombée sans les abattre. Moi aussi, je reste debout dans ma doctrine et dans ma volonté. Debout pour la défense des finances publiques, pour la défense de la République contre les réacteurs de l'Etat, contre les féodaux.

A la mémoire de Baudelaire

Paris, 25 octobre. - Convités par la société Baudelaire, les admirateurs du poète se sont réunis ce matin autour de sa tombe, au cimetière Montparnasse. Après un discours de M. Gustave Kahn, Mme Segond-Weber, de la Comédie Française, a lu l'hommage de Baudelaire, de Mme la Comtesse de Noailles, un admirable et émouvant poème. Enfin, les plus belles pièces des fleurs du mal ont été interprétées par Mme Segond-Weber, Suzanne Gonnell, Claire Magnan, de l'Odéon - MM. Jean Hervé, de la Comédie Française - Faillard et Max de Rieux, de l'Odéon.

UN ECHAFAUDAGE S'ECROULE

Paris, 25 octobre. - Convités par la société Baudelaire, les admirateurs du poète se sont réunis ce matin autour de sa tombe, au cimetière Montparnasse. Après un discours de M. Gustave Kahn, Mme Segond-Weber, de la Comédie Française, a lu l'hommage de Baudelaire, de Mme la Comtesse de Noailles, un admirable et émouvant poème. Enfin, les plus belles pièces des fleurs du mal ont été interprétées par Mme Segond-Weber, Suzanne Gonnell, Claire Magnan, de l'Odéon - MM. Jean Hervé, de la Comédie Française - Faillard et Max de Rieux, de l'Odéon.

UN ECHAFAUDAGE S'ECROULE

Avillac, 25 octobre. - Plusieurs ouvriers montés sur un échafaudage, travaillant à l'établissement d'un hôtel. L'échafaudage céda et plusieurs ouvriers furent précipités sur le sol et blessés. L'un d'eux, Rispan, a été tué.

LIRE EN PAGE 2

L'inauguration des grandes orgues de la Cathédrale de Bourges, de la Comédie Française.

EN PAGE 3

Tribunal correctionnel de Chalon.

APRES LES INSULTES, LES COUPS

Une discussion se termine par une blessure mortelle

Paris, 25 octobre. - Hier soir, à 20 heures, une discussion mettait aux prises deux jeunes gens habitant la même maison, 5, Impasse Croquet, à Issy-les-Moulineaux.

Quant ils eurent épuisé le stock d'injures habituelles, René Lassalle, 18 ans, frappa de deux coups de poing au visage Marcel Bricaud, 17 ans, qui riposta par deux coups de couteau dans le dos, étendant son adversaire.

Lassalle a été transporté dans un état désespéré à l'hôpital Vaugirard. Bricaud a été constitué prisonnier au commissariat de Vanves.

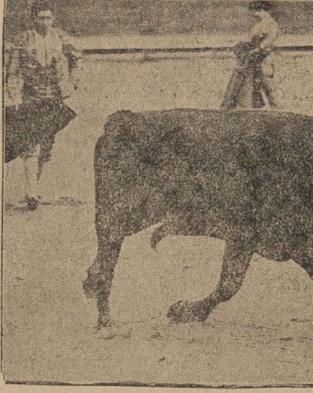


M. LOUVERGUE déposant des fleurs au pied du monument aux morts, à l'Ecole polytechnique

LOURAGAN SEVIT EN COTE-D'OR

Dijon, 25 octobre. - Un ouragan très violent sévit sur la Côte d'Or, accompagné de pluies, d'éclairs et de tonnerre, causant des dégâts dans la campagne. La foudre est tombée sur le bureau de poste de Seurre, brulant les appareils de télégraphie, mais sans blesser personne. Au village de Fontaine-en-Duesnois, la toiture de l'église s'est effondrée, heureusement sans provoquer d'accident de personne.

La vie sportive



Notre cliché représente une passe de « muleta » aux arènes de Lutèce. Le toréador présente « sa capa » pourpre au « toro » qui, furieux, se précipite, cornes baissées. C'est un des moments où l'on peut crier comme dans Carmen: « Torador, prends garde! » Celui-ci, d'un bond élégant et souple, esquivera les cornes aiguës de la brute.

Boxe

Alverel et Paul Fritsch seront aux prises le 31 octobre

A la salle Cré, rue Rodier, de nombreux sportsmen se pressent autour d'un ring. Alverel s'entraîne.

En face de lui, un solide poids moyen lui donne la réplique. Souvent le poids moyen est en difficulté, alors que le poids léger Alverel domine, impose son jeu. On croirait assister à un véritable combat. En face d'un homme plus léger, Alverel fait preuve d'une vitesse d'exécution, d'une précision remarquables. La plupart des coups de son adversaire ne trouvent que le vide ou sont bloqués. L'adversaire de Fritsch nous est apparu hier en possession d'une forme des plus brillantes.

Paul Fritsch, lui aussi, n'a rien négligé pour se présenter au maximum d'une forme pouvant lui permettre de mettre en échec Alverel. Depuis un mois le poulain de François Descamps est au camp de la Guiche, où, en compagnie de Molina, Paulino, etc., il travaille à développer encore ses qualités. Il s'agit qu'il disputera, le 31, à Luna-Park, un des plus durs combats de sa carrière, aussi s'y est-il préparé avec le soin qu'on peut supposer. Attendons-nous donc à un combat magnifique.

Devenu fou, un facteur blesse grièvement sa femme et se barricade chez lui

Il ne se rend qu'après un siège en règle

Toulouse, 25 octobre. - Hier soir, à 21 heures, rue Maran, le facteur Vives, 32 ans, sorti pour la deuxième fois depuis un mois à peine de l'asile d'aliénés de Braqueville, où il avait été interné après la guerre, à la suite de blessures reçues sur le champ de bataille, est revenu subitement fou.

Il a tiré deux coups de revolver sur sa femme, dont une balle dans le dos. La victime a été transportée à l'hôtel-Dieu dans un état très grave. Son coup fait, le meurtrier s'est barricadé chez lui. Un siège en règle a dû être organisé par le commissaire de police, et ce n'est qu'après de longs efforts et avec l'aide des pompiers, que le dément a pu être arrêté.

DEUX COUPS DE FUSIL DANS LA NUIT

Saint-Etienne, 25 octobre. - Samedi, vers 19 h. 25, un groupe d'ouvriers employés au parc aux lingots des aciéries Holtzer, à Urieux, se disposait à quitter l'atelier, quand deux coups de fusil tirés de l'extérieur à travers une vitre brisée trois d'entre eux, Fernandez Bartholomé, Charles Lefèvre et Julien Grange. Toute l'usine accourut au bruit des détonations, battit vainement les alentours de l'usine. La brigade de gendarmerie, immédiatement alertée, fut plus heureuse et parvint à mettre la main sur les auteurs de l'attentat: Marius Lanjanier, 25 ans, et Régis Aylé, 25 ans, tous deux habitant Fraissies. Ces deux individus ont déclaré que revenant de la chasse et passant près de l'usine éclairée, ils avaient en l'idée saugrenue de décharger leur arme sur la fenêtre. Ils ont été déferés au parquet de Saint-Etienne.

POUR COMMEMORER LA MEMOIRE DE GUY DES CHAMPS DE BOISHEBERT

Dijon, 25 octobre. - A l'occasion du 5<sup>e</sup> anniversaire de la mort du doyen des pilotes-aviateurs de guerre Paul Guy des Champs, marquis de Boishebert, né à Saint-Maurice-de-Telan (Seine-Inférieure), et tué le 23 octobre 1920, alors qu'il appartenait au centre aéronautique de Dijon, une importante délégation d'aviateurs militaires du centre aéronautique de Dijon, ayant à sa tête le général Chammeton, commandant la brigade aéronautique, le colonel Ludmann, commandant le 32<sup>e</sup> d'aviation, s'est rendu par ordre du ministre de la Guerre, au cimetière Pejois.

Les sociétés d'anciens militaires et combattants étaient présentes avec les drapeaux de la section dijonnaise du Souvenir Français, des dames mairaines des tombes militaires, des pupilles de la nation, de nombreux officiers de la garnison étaient joints au groupe officiel.

Après lecture de la citation à l'ordre de la Nation conférée au mois de février dernier à de Boishebert, des discours ont été prononcés par le colonel Béchard, président du Souvenir Français, M. Balleu, avoué de guerre, président du Comité d'entraide des Sociétés d'anciens combattants dijonnais, le colonel Ludmann, au nom du groupe des aviateurs « Les Vieilles Tiges », M. Caillière, président du Comité du Souvenir Boishebert à Paris, et enfin par M. Gaston Gérard, maire de Dijon.

Après lecture de la citation à l'ordre de la Nation conférée au mois de février dernier à de Boishebert, des discours ont été prononcés par le colonel Béchard, président du Souvenir Français, M. Balleu, avoué de guerre, président du Comité d'entraide des Sociétés d'anciens combattants dijonnais, le colonel Ludmann, au nom du groupe des aviateurs « Les Vieilles Tiges », M. Caillière, président du Comité du Souvenir Boishebert à Paris, et enfin par M. Gaston Gérard, maire de Dijon.

Rugby

Union Sportive Nivernaise (1) bat Stade Issorrien (1) par 15 points à 3

Nevers, après sa défaite malheureuse de dimanche dernier, s'est en partie racheté par son match d'hier contre les Issorriens. Il y a bien encore quelque mollesse dans le jeu de l'équipe, un manque de souffle qu'on ne peut nier, mais, d'une façon générale, la façon dont le quinze nivernais s'est approprié la victoire marque quelque progrès sur ses parties précédentes.

Les deux équipes en présence ont fait jeu égal à la mêlée et à la touche. Dans le jeu ouvert une légère supériorité est à noter en faveur de Nevers. On peut même croire que si les trois-quarts nivernais ne s'étaient pas confinés dans l'attaque mécanique par l'aillier et avaient tenté plus souvent leur chance personnelle, le score eût été plus élevé en faveur de nos locaux.

En résumé, assez bonne partie qui peut nous faire espérer que les Nivernais opposeront une résistance honorable au formidable groupement de l'A. S. Montferrandaise, qu'ils rencontreront dimanche prochain au Pré-Fleury, en championnat.

AU F. C. COSNOIS

Dimanche, au Stade de la route de Saint-Laurent, le quinze local donnera la réplique au team de l'U. S. Bourges.

Les rencontres de rugby du P. C. Moulinois

F. C. MOULINOIS (2) BAT A. S. MONTFERRANDAISE (2) PAR 21 POINTS (5 essais, 3 buts) A 3 (1 essai) Ce match constituait une surprise. Les jeunes licenciés, handicapés sous le rapport du poids, rachetèrent leur infériorité physique par un allant et un cran admirables. Ils dominèrent la plupart du temps l'équipe montferrandaise qui, privée de quelques-uns de ses titulaires, fournit un rugby ouvert. Par contre, chez les Moulinois, du jeu ouvert à outrance et une jolie conception de l'offensive. Pas de jeu individuel, mais un effort collectif soutenu. A la mi-temps, les Moulinois menaient par 8 points à trois essais.

F. C. MOULINOIS (1) BAT F. C. DE LYON (1) PAR 15 A 0 C'est par 15 points (5 essais) à 0 en présence d'un public nombreux, les Moulinois l'emportèrent sur les Lyonnais. Partie très rapidement jouée de part et d'autre. Les Moulinois firent preuve de plus de métier que leurs adversaires, balayant souvent le terrain par des offensives menées à toute vitesse et dans un fort beau style. Mais à côté de ces belles attaques, il y eut en d'autres qui, pourtant bien déclinées, furent arrêtées par des fautes ou par des erreurs de tactique. Quoiqu'il en soit, les Moulinois fournirent le rugby le plus classique et le plus efficace.

Les matches parisiens — U. S. Daquoise bat C. A. Sports généraux, 8 points à 6. — Stade Français bat C. S. Angoulême, 34 points à 0. — Paris Université Club bat Olympique, 25 points à 11. — Réveil Basque Béarnais bat Sporting Club Paris-Orléans, 14 à 3.

Les matches en province — A Vichy, U. S. Vichy (1) bat S. C. Montluçon par 8 à 0. — A Aubin, en championnat, l'équipe première du Club Olympique Creusot bat l'Union Sportive Autunoise par 18 à 0.

Les matches en province — A Vichy, U. S. Vichy (1) bat S. C. Montluçon par 8 à 0. — A Aubin, en championnat, l'équipe première du Club Olympique Creusot bat l'Union Sportive Autunoise par 18 à 0.

Les matches en province — A Vichy, U. S. Vichy (1) bat S. C. Montluçon par 8 à 0. — A Aubin, en championnat, l'équipe première du Club Olympique Creusot bat l'Union Sportive Autunoise par 18 à 0.

Les matches en province — A Vichy, U. S. Vichy (1) bat S. C. Montluçon par 8 à 0. — A Aubin, en championnat, l'équipe première du Club Olympique Creusot bat l'Union Sportive Autunoise par 18 à 0.

Les matches en province — A Vichy, U. S. Vichy (1) bat S. C. Montluçon par 8 à 0. — A Aubin, en championnat, l'équipe première du Club Olympique Creusot bat l'Union Sportive Autunoise par 18 à 0.

Les matches en province — A Vichy, U. S. Vichy (1) bat S. C. Montluçon par 8 à 0. — A Aubin, en championnat, l'équipe première du Club Olympique Creusot bat l'Union Sportive Autunoise par 18 à 0.

Les matches en province — A Vichy, U. S. Vichy (1) bat S. C. Montluçon par 8 à 0. — A Aubin, en championnat, l'équipe première du Club Olympique Creusot bat l'Union Sportive Autunoise par 18 à 0.

Les matches en province — A Vichy, U. S. Vichy (1) bat S. C. Montluçon par 8 à 0. — A Aubin, en championnat, l'équipe première du Club Olympique Creusot bat l'Union Sportive Autunoise par 18 à 0.

Les matches en province — A Vichy, U. S. Vichy (1) bat S. C. Montluçon par 8 à 0. — A Aubin, en championnat, l'équipe première du Club Olympique Creusot bat l'Union Sportive Autunoise par 18 à 0.

Les matches en province — A Vichy, U. S. Vichy (1) bat S. C. Montluçon par 8 à 0. — A Aubin, en championnat, l'équipe première du Club Olympique Creusot bat l'Union Sportive Autunoise par 18 à 0.

Les matches en province — A Vichy, U. S. Vichy (1) bat S. C. Montluçon par 8 à 0. — A Aubin, en championnat, l'équipe première du Club Olympique Creusot bat l'Union Sportive Autunoise par 18 à 0.

Les matches en province — A Vichy, U. S. Vichy (1) bat S. C. Montluçon par 8 à 0. — A Aubin, en championnat, l'équipe première du Club Olympique Creusot bat l'Union Sportive Autunoise par 18 à 0.

Les matches en province — A Vichy, U. S. Vichy (1) bat S. C. Montluçon par 8 à 0. — A Aubin, en championnat, l'équipe première du Club Olympique Creusot bat l'Union Sportive Autunoise par 18 à 0.

Dernière Heure

Deuxième édition — 5 heures du matin

La plainte contre M. Bringer sera examinée aujourd'hui

Paris, 25 octobre. — La onzième chambre correctionnelle présidée par M. Hibon, examinera demain la poursuite correctionnelle engagée sur la plainte de la Fédération du bâtiment contre M. Bringer, député de la Lozère. Postérieurement à la plainte de la Fédération, le 30 juillet 1924, le ministre des Travaux Publics s'est également constitué partie civile, contre M. Bringer. L'inculpation relevée est celle d'escroquerie et elle est basée sur les faits suivants : M. Bringer avait soumis le 9 juillet 1914, la construction du 9<sup>e</sup> lot du chemin de fer d'Axles-Termes, à la frontière d'Espagne. Les travaux ont été commencés en novembre 1914 et ils se sont poursuivis jusqu'au mois de novembre 1916. Au prix de la soumission des travaux effectués atteignaient le chiffre de 559.129 fr. 76. Les travaux achevés en décembre 1917, M. Bringer avait demandé à l'administration une indemnité complémentaire de 642.000 francs, représentant les travaux imprévus résultant de la rupture d'une nappe d'eau et surtout la majoration de dépenses résultant de l'augmentation du prix des matériaux et de la main-d'œuvre au cours de la guerre.

Pour appuyer cette demande, le soumissionnaire avait remis à l'administration un bordereau détaillant les majorations dues en raison de l'imprévision résultant de la situation née du fait de la guerre. L'indemnité réclamée fut réglée forfaitairement à fr. 98.639 45. L'affaire était réglée, le mandat payé lorsque en juin 1923, un ancien secrétaire de M. Bringer, M. Bussière, remis à la justice certains éléments de la comptabilité de l'entreprise, desquels il ressortait que le coût de la main-d'œuvre porté dans le bordereau appuyant la demande d'indemnité aurait été majoré. C'est là le cas délicat sur lequel la poursuite est fondée. La Fédération du bâtiment estimant que les faits reprochés à M. Bringer justifiaient son intervention, s'est portée partie civile dès l'origine de cette affaire, ce qui a donné lieu à diverses décisions de justice sur la recevabilité de cette intervention. Ecartée par le juge d'instruction et par la chambre des mises en accusation, l'intervention de la Fédération a été jugée légitime par la cour de cassation.

Me René Lafarge, député de la Corrèze, assistera M. Bringer. La Fédération du bâtiment a confié ses intérêts à M. Morange.

Il gisait sur le trottoir

Paris, 25 octobre. — Samedi, à 23 heures, des agents de ronde ont trouvé étendu sans connaissance, sur la chaussée Edouard-Zimmer, 20 ans, habitant rue Traversière, qui portait à la face une profonde blessure paraissant provenir d'un coup de matraque plombée. Le blessé est dans le coma à l'hôpital Saint-Antoine, et n'a pu être interrogé.

Une grande bataille est imminente en Chine

Chicago, 25 octobre. — On mande Shanghai à la Chicago Tribune, que les troupes de Tien Sin se massent près de Ou Chow Fou et que selon les rumeurs survenues dans la soirée une grande bataille est imminente. Depuis plusieurs jours on avait prévu une attaque de cette place par Ou Pei Fou, qui vient d'être nommé commandant en chef des armées chinoises alliées contre Tchong So Lin, le chef mandchou. Ou Chow Fou est situé sur la ligne de chemin de fer qui relie Tien Sin à Pukow, à environ 400 milles au nord de Tien Sin. On pense que les troupes du Tchili sont concentrées là pour une bataille. Cela signifie que Feng You Siang et les troupes de Honan seront rejetées du côté de la collision des Yang-Tsé et on reconnaît le commandement en chef d'Ou Pei Fou.

Cologne serait évacuée en janvier

Londres, 25 octobre. — On mande de Cologne à l'Exchange Telegraph qu'un ordre formel d'évacuation ne pourra être donné aux troupes britanniques occupant Cologne avant la signature du traité de Locarno. Au point de vue technique, on fait remarquer qu'il sera impossible de commencer l'évacuation avant le milieu de janvier 1926 au plus tôt ou de terminer avant le milieu de février.

LA 5<sup>e</sup> FETE DU SOUVENIR A PARIS

La 5<sup>e</sup> fête au Souvenir, organisée par le Club des Nageurs de Seine, à la piscine de la Gare, a obtenu un vif succès. Le prix Paul Peyrussou, réservé aux plongeurs, fut gagné par le champion de France Leclercq. Résultats : Match C. N. P. Sélection Lyonnaise, 15 mètres libre en 1 m. 47 s. ; 2<sup>e</sup> Mille Ellegard (Mouette) ; 3<sup>e</sup> Mille Ellegard (Mouette) ; 4<sup>e</sup> Mille Ellegard (Mouette) ; 5<sup>e</sup> Mille Ellegard (Mouette) ; 6<sup>e</sup> Mille Ellegard (Mouette) ; 7<sup>e</sup> Mille Ellegard (Mouette) ; 8<sup>e</sup> Mille Ellegard (Mouette) ; 9<sup>e</sup> Mille Ellegard (Mouette) ; 10<sup>e</sup> Mille Ellegard (Mouette).

Athlétisme

LE CHALLENGE PIERRE VACQUIER Cette épreuve se disputera à Joigny, le dimanche 8 novembre. Les engagements seront reçus jusqu'au 6 novembre, par M. Jean Marot, secrétaire du Joigny-Athlétique-Club, rue Rambaud, à Joigny. Les licences 1925-26 seront exigées. Les Clubs peuvent se les procurer chez M. Guittier, secrétaire de la Ligue de Seine, et Yonne, rue des Orgues, à Auxerre (1 fr. 50 par licence).

A LA « COSMOISE »

Nous rappelons que pour la saison d'hiver, les séances des sections féminines et masculines, tout à fait indépendantes les unes des autres, ont lieu aux jours et heures ci-après : Section féminine : mardi et jeudi, de 19 h. 30 à 20 heures ; dimanche, de 8 h. 30 à 10 h. 15. Section masculine : mercredi et vendredi, de 19 h. 45 à 22 h. ; dimanche, de 10 h. 30 à 12 h. Tambours et clairons : mardi et jeudi, de 19 h. 15 à 22 heures.

TUE D'UN COUP DE COUTEAU

Metz, 25 octobre. — Au cours d'une bagarre entre Polonais dans un café, Wisladias Chagan a été tué d'un coup de couteau. Joseph Fialek a été grièvement blessé à la nuque.

NOTRE RÉGION

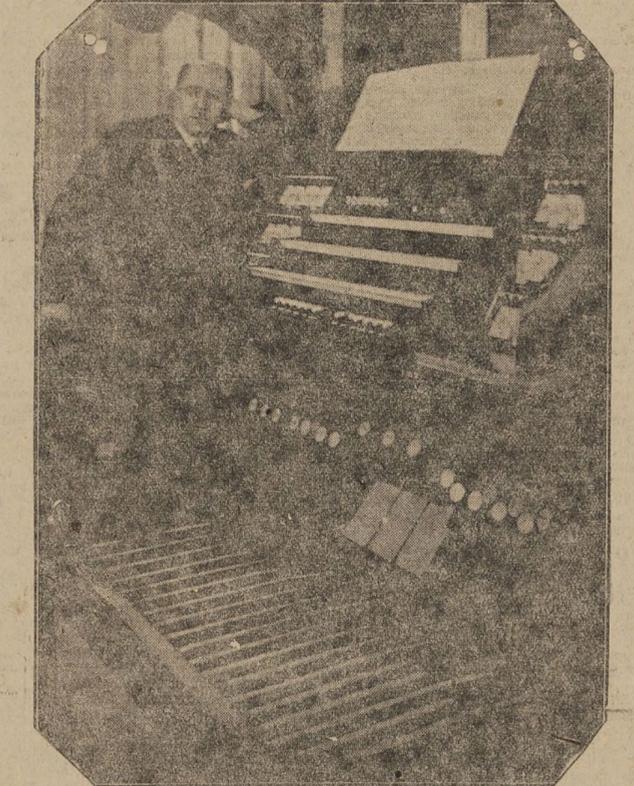
L'inauguration des grandes orgues de la cathédrale de Bourges

Les cérémonies d'inauguration des nouvelles orgues de la Cathédrale, ont attiré dimanche à Bourges, de tous les points de la région, une multitude si considérable que l'immense édifice avait peine à la contenir. Elles ont débuté le matin par une messe célébrée par Mgr. Clément, évêque de Moulins, et notre compatriote. Au cours de l'office, la schola et la maîtrise ont exécuté la messe du Pape Marcel de Palestrina, sous la direction de M. le chanoine Signargout qui fut le conseiller éclairé et compétent de M. l'archevêque dans l'œuvre de restauration des orgues. Cette messe est l'œuvre la plus importante de ce grand musicien religieux. Chantée pour la première fois le 19 juin 1565 devant le Pape Pie IV, elle est écrite pour 6 voix, et tout entière dans le ton de sol avec un couple tonique sans aucune incursion en d'autres tons. Il en résulte une impression de calme, de recueillement, et tout à la fois, de grandeur, qui en fait un des chefs-d'œuvre de la musique liturgique. Elle fut interprétée à capella, avec toute la perfection qui fait la renommée de notre phylange artistique et de son chef.

Le soir, bien avant l'heure de la cérémonie, la Cathédrale, de nouveau se remplit. A l'entrée des évêques, la schola et la maîtrise, renforcées par la schola Saint-Cyr d'Issoudun, entonnent la cantate de Weckerlin, composée à l'occasion du 6<sup>e</sup> centenaire de Notre-Dame de Paris et demeure inédite. C'est une page, pleine de couleur, heureusement recueillie et reconstituée par M. Huber, organisateur du grand orgue de la Cathédrale de Bourges. Jamais péripnase ne pouvait être à la fois plus belle dans la forme et plus juste dans son objet que celle qui, tombant des lèvres du célèbre orateur, saluait les premières harmonies que le grand artiste, M. Joseph Bonnet, tira du superbe instrument dont M. Rinckenbach, le roi de cette fête, vient de doter notre cathédrale.

Le régal fut servi dans la nef, les plus délicates de l'auditorium n'avaient été contrariées par ce habituel remous de la foule que l'on peut difficilement empêcher, et contre lequel il faudrait arriver à prendre des mesures plus efficaces. Ce fut la seule ombre de cette magnifique cérémonie qui ne prit fin qu'à 6 heures.

Le régal fut servi dans la nef, les plus délicates de l'auditorium n'avaient été contrariées par ce habituel remous de la foule que l'on peut difficilement empêcher, et contre lequel il faudrait arriver à prendre des mesures plus efficaces. Ce fut la seule ombre de cette magnifique cérémonie qui ne prit fin qu'à 6 heures.



LES CLAVIERS (au fond le facteur M. RINCKENBACH) Cl. Paris-Centre

elle-même une musique. En un magistral discours d'une haute tenue littéraire, il magnifia la beauté religieuse de l'orgue, roi des instruments, régale de l'oreille, de l'esprit et du cœur, interprète des harmonies de la nature, des vibrations de l'âme, et prélude des concerts célestes. Jamais péripnase ne pouvait être à la fois plus belle dans la forme et plus juste dans son objet que celle qui, tombant des lèvres du célèbre orateur, saluait les premières harmonies que le grand artiste, M. Joseph Bonnet, tira du superbe instrument dont M. Rinckenbach, le roi de cette fête, vient de doter notre cathédrale.

Le régal fut servi dans la nef, les plus délicates de l'auditorium n'avaient été contrariées par ce habituel remous de la foule que l'on peut difficilement empêcher, et contre lequel il faudrait arriver à prendre des mesures plus efficaces. Ce fut la seule ombre de cette magnifique cérémonie qui ne prit fin qu'à 6 heures.

CHER

Syndicat-Comice agricole de Saint-Amand

Le Syndicat-Comice agricole de Saint-Amand a tenu, comme d'habitude, son assemblée générale ordinaire dans la grande salle de la mairie de Saint-Amand le jeudi des Dames, à 14 heures. Avant de lire le procès-verbal de la dernière réunion, M. Jacques Regnaud, secrétaire, présente à M. Deshoulière, président, au nom de l'assemblée tout entière, ses condoléances émuees pour la perte que ce dernier a faite récemment en la personne de son gendre. Il donne ensuite lecture de l'état de la caisse, qui est en pleine prospérité. Le président se plaint de reconnaître que le Comice, qui n'a eu lieu cette année à Charenton, a pleinement réussi grâce au dévouement de tous ses collaborateurs ; il exprime l'espoir que le Comice qui se tiendra en 1926 à Châteaumeillant obtiendra le même succès. Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 15 heures.

SAINT-AMAND

Collège. — Eugène Mercier, élève du collège, vient d'être reçu avec la mention assez-bien à l'examen du baccalauréat (2<sup>e</sup> partie : philosophie).

LERE

Arrestation. — Les gendarmes ont arrêté et conduit devant le procureur de la République à Sancerre, André Giroud, 60 ans, manoeuvre, sans domicile fixe, qu'ils ont rencontré non loin d'un carrefour d'identité.

PREVISIONS METEOROLOGIQUES

Région Parisienne. — Temps nuageux ou très nuageux avec belles éclaircies, averse, quelques grains. Vent du Nord-Ouest 2 à 4 mètres. Température nocturne en baisse. Région du Centre. — Mêmes prévisions que pour la Région Parisienne. Minimum de température 7°. Région du Massif-Central. — Vent du Nord-Ouest, 4 à 6 mètres. Température nocturne en baisse. Environ 7°.

TUE D'UN COUP DE COUTEAU

Metz, 25 octobre. — Au cours d'une bagarre entre Polonais dans un café, Wisladias Chagan a été tué d'un coup de couteau. Joseph Fialek a été grièvement blessé à la nuque.

NIÈVRE

NEVERS CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil s'est réuni samedi dernier, 24 octobre, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Périn, maire. Plusieurs conseillers absents sont excusés. Lecture est donnée de procès-verbal de la dernière séance ; il est adopté. L'ordre du jour appelle la question de l'installation de plusieurs conduites d'eau ; le rapport de l'Évêché, à la demande des riverains. La commission ayant émis un avis favorable, le conseil adopte la dépense de 3.000 francs nécessaire à ces travaux. Elle sera supportée moitié par les riverains et moitié par la ville. Les travaux seront exécutés au début de l'année 1926.

2° Les docks de Nevers demandent le changement d'une conduite d'eau. Adopté. — M. Kaps, horloger à Nevers demande une augmentation de l'indemnité qui lui est allouée pour l'entretien et le remontage des pendules de la ville. Le conseil porte à 250 francs le montant de l'indemnité. — M. le Maire demande à être envoyé comme délégué au XVI<sup>e</sup> congrès des maires de France, qui se tiendra à Paris, les 27, 28 et 29 octobre prochain.

Parmi les questions qui seront traitées à cette assemblée, notons : le régime des employés d'octroi, la refonte de la loi municipale, indemnités des Maires, taxe sur les automobiles, théâtres municipaux, frais occasionnés par les aliénés, contribution sur les portes et fenêtres, manifestations sportives, etc.

A la suite d'une question posée par M. Dugnas, M. Périn indique que la dépense à prévoir pour effectuer ce déplacement se monte à 200 francs environ. D'autre part, M. Bailly demande qu'un vœu soit présenté à ce congrès, tendant à ce que l'état prenne à sa charge le paiement des instituteurs communaux et l'indemnité de résidence qui leur est allouée. Adopté.

A la suite du congrès des maires, un congrès des municipalités socialistes doit se tenir à Paris, les 30 et 31 octobre prochain. Son but est de créer une vaste association des municipalités socialistes. Intervention de M. Dugnas qui refuse de voter un crédit de 250 francs demandé par le maire pour assister à cette assemblée. Cette dépense est inamoviblement adoptée. — M. Larget-Picot, propriétaire d'un immeuble rue du Pont-Cizeau demande une nouvelle diminution de la somme qui lui est réclamée par la ville pour sa consommation d'eau. Le conseil rejette sa demande.

M. Roussillon, entrepreneur rue des Perrières se plaint que les eaux pluviales déversent continuellement dans son chantier. Il demande l'installation d'un caniveau par où les eaux s'écouleraient dans un fossé voisin. Ces travaux occasionneraient à la ville une dépense de 700 francs qui est adoptée. La grosse question... Révision de l'indemnité représentative de Maire.

M. Périn donne tout d'abord connaissance des raisons qui militent en faveur d'une augmentation de son indemnité et notamment l'importance croissante des affaires à régler, et nécessitant la présence du maire une grande partie de la journée à l'hôtel de ville. En conséquence M. Périn demande que cette somme soit portée de 6.000 à 24.000 francs. A la suite de cet exposé, M. Roussillon prend la parole. Je tiens dit-il à dégager ma responsabilité dans cette affaire.

Et pour expliquer son refus de voter une telle somme, il donne lecture d'une affiche, qui fit, en mai dernier, quelque bruit en notre ville, et qui dit notamment : « En aucun cas, les candidats maires ne sauraient parler d'augmentation... ». En principe, ajoute M. Roussillon, je ne suis pas hostile au principe de l'augmentation, mais il me semble qu'avec 14.000 fr., ce serait suffisant. M. Dugnas vient ensuite et lui aussi, fait état de la malencontreuse affiche apposée le 9 mai dernier, pour « démasquer la manoeuvre de dernière heure... »

Il s'ensuit une discussion entre M. Périn et M. Dugnas, sur une question d'ordre assez personnel. On passe enfin au vote qui donne les résultats suivants : pour l'augmentation ; 15 voix ; contre 7 voix ; une abstention. L'ordre du jour appelle le rôle de la mise en adjudication aux enchères de la location du jardin des Vislandines. Le conseil adopte la mise en adjudication pour un an. Les enchères, comme par le passé, auront lieu sur place.

On vote ensuite la création d'une organisation unique chargée de donner l'enseignement post-scolaire. M. le maire donne lecture du règlement général de ces cours municipaux de perfectionnement. Une économie de 2.500 francs pourrait être réalisée sur les budgets précédents par l'établissement de ce nouveau mode d'enseignement. Adopté. — Le legs de Mme veuve Massot est adopté. — Changement de nom de l'avenue Georges-Clemenceau. Cette arête reprend son ancienne dénomination d'avenue de la Gare.

Liquidation de pensions. Mmes veuves Lebattier, Métron et Jonchin, ainsi que M. Vignot, obtiennent la liquidation de leur pension. — Prix Piller. Le conseil, sur la demande de M. Piller, décide que la somme de 1.050 francs offerte chaque année par cet industriel aux élèves méritants des écoles communales, recevra le même emploi que précédemment. — Le conseil municipal de Pougues présente un vœu demandant l'amélioration des relations ferroviaires entre Nevers et Pougny-les-Eaux, notamment que des arêtes plus fréquentes soient prévues à cette arête.

M. Amiot interviens pour demander que des trains ouvriers soient établis à des heures plus commodes, entre La Charité et Nevers. Les deux vœux sont adoptés. La séance est levée à 22 h. 30.

LES POILUS NIVERNAIS DE PARIS

La prochaine réunion de la section des Poilus Nivernais de Paris aura lieu demain mardi 27 octobre à 20 h. 45 précises (salle, rue Faubourg-Montmartre, n° 72). Voici l'ordre du jour : Compte-rendu moral et financier ; Société de secours mutuels ; Commission des fêtes (organisation de la première fête de la section en décembre) ; Adhésions nouvelles ; Tombola du 27 décembre ; Questions diverses.

Collision d'automobiles. — Une collision s'est produite à l'intersection de la rue de Nièvre et de la rue du Pont-Cizeau, entre l'automobile n° 1349-F-1, conduite par M. Jean Fortez, 31 ans, marchand de vins à Saint-Pierre-le-Moiturier, et l'auto n° 1307-F-7, conduite par M. de Saint-Marie, propriétaire, demeurant à Saint-Saulge. Les dégâts, peu importants, sont purement matériels.

CLAMECY

TRIBUNAL CORRECTIF — Adeline Paillard, femme Fontaine, 65 ans, cultivatrice à Saint-Pierre-du-Mont, 30 francs d'amende, et Aline Maupetit, femme Paillard, cultivatrice à Breugnon, pour vente de crème ne contenant pas 30 % de matières grasses. — François Simon, 40 ans, cultivateur à Corvol-Embarrand, 16 francs d'amende pour coups volontaires sur la personne de Louis Dupont. — PREMIER

MAJESTIC-PALACE

FÉLIX GALIPAUX dans Les Surprises du Divorce Trouvailles. — Réclamer à : Mme Cadot, 72, rue Sainte-Vallière, une broche-barrette en métal jaune ; au bureau de police, un porte-monnaie contenant une petite somme ; un petit portefeuille contenant une carte d'acteur, un parapluie usagé, un couffin de poche et une ceinture de cravate garnie de pierres.

COFFRES-FORTS BAUCHE

Fabrication supérieure. Agence de l'Est 17, R. d'Amerval, NANCY. Catalogue franco

Hier s'est tenue à Nevers une importante journée d'Action française

On nous communique : Hier s'est tenue une importante journée d'Action française qui débuta dans la matinée par l'assistance à la messe et une séance préparatoire du comité de direction. A 12 heures, un banquet réunissant une cinquantaine de ligueurs dans les salons de l'hôtel de France, puis tout le monde se rendit à la grande réunion qui eut lieu à 14 heures salle Saint-Pierre.

On peut évaluer à plus de 500 le nombre des auditeurs venus pour écouter les conférenciers. M. de la Motte prit le premier la parole et exposa les raisons qui militent en faveur de l'adhésion à l'Action française. Raisons d'ordre pratique plutôt que d'ordre sentimental.

L'orateur développe l'axiome de Maurras : politique d'abord, et nous démontré que, conditionne tous les problèmes religieux, radicaux ou économiques. De la forme du gouvernement — question essentiellement politique — dépendent nos libertés religieuses et civiles, notre sécurité, notre prospérité.

Or, le régime actuel, parce qu'il est irresponsable, et parce qu'il favorise les subterfuges démocratiques, parce qu'il manque de continuité, est par définition incapable de nous assurer ces libertés et cette sécurité. C'est donc ce régime qui fait attaqué dans son essence.

Le docteur Fourny, de Moulins, succède à M. de la Motte et démontre l'insuffisance d'un système gouvernemental basé sur le suffrage universel qui, par sa versatilité et son incompétence, ne peut assurer aucune institution durable. « La République passe son temps à planter un arbre et à l'arracher cinq minutes après pour voir s'il pousse ! En régime démocratique, l'opinion d'un fou et d'un génie fait échec à celle d'un sage et nous fait un régime tel que chacun puisse donner son avis lorsqu'il est compétent et se faire lorsqu'il ne connaît rien.

M. de Saint-Romans succède au docteur Fourny et fait l'exposé de notre situation financière qui peut se traduire ainsi : Dette formidable, politique de l'emprunt à jet continu, inflation. Un seul remède à cette situation : augmenter nos ressources et comprimer nos dépenses. Mais ceci aussi est conditionné par la politique. Pour supprimer les monopoles, le nombre des fonctionnaires, lutter contre la finance internationale, le régime doit être impuissant. L'Etat doit se confier dans ses fonctions de « gardien de la paix » et ne pas chercher à devenir industriel ou commerçant, choses auxquelles il est très mal préparé. Un régime monarchique seul peut entrer dans le cadre de cette conception, car un régime républicain se suiciderait s'il supprimait les multiples entreprises qui lui permettent de placer sa clientèle électorale.

M. de la Motte termina la séance en donnant quelques conseils pratiques aux ligueurs sur la manière de comprendre la propagande. Les orateurs furent écoutés avec grande attention et fréquemment interrompus par des applaudissements répétés. Cette séance fit une grosse impression sur les personnes présentes et montra la vitalité croissante des sections d'Action française de la Nièvre.

CARNET MONDAIN

Nous avons le plaisir d'apprendre la naissance de Huguette Cros, fille du secrétaire à la rédaction de « Paris-Centre », et de Mme Cros. « Paris-Centre » s'associe de tout cœur à cet heureux événement.

REUNION DE LA SOCIETE NIVERNAISE DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

La société se réunira jeudi prochain 29 octobre à 19 h. 30, salle de la bibliothèque. Voici l'ordre du jour : procès-verbal ; correspondance ; informations diverses ; élection et présentation de nouveaux membres. Communications : M. l'abbé Basso : Un prélat Nivernais au XIX<sup>e</sup> siècle. M. Pousseureau : a) Un plateau renfermé dans la forêt de Livly ; b) La pelle tôle de mort du collier de Marie de Gonzague. M. l'abbé Cachet : a) Lettre de la chartre aux échevins de Nevers du 9 octobre 1587 ; b) l'élection de Guy Coquelle en 1588 comme échevin de Nevers. M. Morizet-Thibault, membre de l'Institut ; Chantilly, procureur général de la commune de Paris (2<sup>e</sup> partie). M. le chanoine Allard : Epilogue de voyage. M. le chanoine Meunier : Le mot « étranger » en patois du Morvan. M. Cheminade : un poète nivernais, l'abbé Desautels ; b) monnaie romaine trouvée à Sully, près Nevers.

LES POILUS NIVERNAIS DE PARIS

La prochaine réunion de la section des Poilus Nivernais de Paris aura lieu demain mardi 27 octobre à 20 h. 45 précises (salle, rue Faubourg-Montmartre, n° 72). Voici l'ordre du jour : Compte-rendu moral et financier ; Société de secours mutuels ; Commission des fêtes (organisation de la première fête de la section en décembre) ; Adhésions nouvelles ; Tombola du 27 décembre ; Questions diverses.

CLAMECY

TRIBUNAL CORRECTIF — Adeline Paillard, femme Fontaine, 65 ans, cultivatrice à Saint-Pierre-du-Mont, 30 francs d'amende, et Aline Maupetit, femme Paillard, cultivatrice à Breugnon, pour vente de crème ne contenant pas 30 % de matières grasses. — François Simon, 40 ans, cultivateur à Corvol-Embarrand, 16 francs d'amende pour coups volontaires sur la personne de Louis Dupont. — PREMIER

MAJESTIC-PALACE

FÉLIX GALIPAUX dans Les Surprises du Divorce Trouvailles. — Réclamer à : Mme Cadot, 72, rue Sainte-Vallière, une broche-barrette en métal jaune ; au bureau de police, un porte-monnaie contenant une petite somme ; un petit portefeuille contenant une carte d'acteur, un parapluie usagé, un couffin de poche et une ceinture de cravate garnie de pierres.

COFFRES-FORTS BAUCHE

Fabrication supérieure. Agence de l'Est 17, R. d'Amerval, NANCY. Catalogue franco

# ALLIER

### La concours de la prime d'honneur à Moulins

Les récompenses attribuées par le Ministère de l'Agriculture, à l'occasion du concours de la prime d'honneur, des prix cultureux et de spécialités dans le département de l'Allier en 1925, à eu lieu hier après-midi à Moulins, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville de Moulins.

Voici les primaires :

**Prime d'Honneur et Prix Culturel de la 1<sup>re</sup> Catégorie**  
Consistant en un objet d'Art, et en une somme de 1.000 francs.  
M. le comte de l'Estolle, château de l'Estolle, Neuilly-le-Réal.

**Prix de Spécialités**  
Un objet d'art à M. Pierre Soucchet, 11, avenue Victor-Hugo, Moulins.  
Un objet d'art à M. Gabriel Mathomat, à Montehem, commune de Verneux, par Déserys.

Un objet d'art à M. Philippe Ravat, Les Fourniers, commune du Donjon.  
Médaille de Vermeil grand module à M. Jean Chevalier, Les Petits Gateliers, commune du Chevalier de Vermeil grand module à M. Victor Guillot, à la Gaudière, commune de Montmarault.

Médaille de Vermeil grand module à MM. Derenne frères, domaine de la Robine, commune de Paray-s-Brenay, par Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Médaille de Vermeil grand module à M. Augustin Verriard, à Malgny, par Dun-sur-Auron (Cher).  
Médaille de Vermeil grand module à M. Louis Laurent, Les Verdines, commune d'Escouelles.

Médaille de Vermeil grand module à M. Joseph Bégin, à Chassenay, commune du Donjon.  
Médaille de Vermeil à M. Gilbert Gazet, La Blanchisserie, commune de Montoldre, par Varennes-sur-Allier.

Médaille de Vermeil à M. Charles Barathon, à La Bourze.  
Médaille de Vermeil à M. François Dumoux, Les Grands Gateliers, commune du Donjon.

Médaille d'argent grand module à M. Félix Cuissinat, aux Copins-du-Bouchard, commune de Bouchard, par le Donjon.  
Médaille d'argent grand module à M. Hippolyte Duruy, au Bourneil, commune de Tortezais, par Cosne-d'Allier.

Médaille d'argent grand module à M. Antoine Buralud, Les Bournaux, commune de Loriges, par Saint-Pourçain-sur-Sioule.  
Médaille d'argent à M. Jean Motellier, domaine des Richards, à Loriges, par Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Médaille d'argent à M. Emile Charpin, à La Cour-Lancy, Saône-et-Loire, et à M. Métrien d'Azales, commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier).  
Médaille d'argent à M. Simon Popul, à la Cour, commune de Loriges, par Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Médaille d'argent à M. Jean Naffetat, à la Loge, commune du Donjon.

**Prix d'Honneur de l'Horticulture**  
Médaille de Vermeil grand module et une somme de 400 francs à M. Doriat et fils à Saint-Prix.

Médaille d'argent et 200 francs à M. Claude Marie Colaudin, horticulteur au Donjon.  
**Récompenses aux collaborateurs des exploitations primées**

Médaille de Vermeil et une somme de 100 francs à M. Pierre Auclair, chez M. de l'Estolle, château de l'Estolle, par Neuilly-le-Réal.  
Médaille de vermeil et une somme de 100 francs à M. J. M. Auclair, chez M. de l'Estolle, péché.

Médaille d'argent grand module et une somme de 50 francs à M. Ravat J. M., chez M. Philippe Ravat, Les Fourniers, commune du Donjon. (A suivre).

**MOULINS**  
**L'EXPOSITION D'AVICULTURE ET D'HORTICULTURE**  
L'exposition, qui a été clôturée hier après-midi a reçu la visite d'une foule de Moulinois. Elle a également reçu la visite de M. Racquel, chef de cabinet du ministre de l'Agriculture qui était accompagné par M. le préfet de l'Allier et un certain nombre de parlementaires du département.

**Trouvailles.** — Il a été trouvé : par M. Saint-Genès, 11, rue du Manège, un chapeau d'homme. — Il a été déposé au commissariat de police, une cravate et un couteau de poche.

**SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**  
**Décès.** — Elisabeth Genin, veuve Perret, 78 ans, ours des Moines.

# YONNE

### JOIGNY

**LA FETE DE LA TOUSSAINT**  
Il est rappelé que la municipalité se rendra au cimetière sur les tombes militaires, le 1<sup>er</sup> novembre.

Les sociétés locales et les fonctionnaires sont invités à se joindre à cette manifestation. Formation du cortège à la mairie, à 13 h. 45, départ à 14 heures.

**PERIODE DE DISTILLATION DES BOULLEURS DE CRU**  
M. le juge de paix du canton vient de fixer ainsi qu'il suit la période de distillation des bouilleurs de cru, dans la circonscription de Joigny.

Joigny, du 15 novembre au 30 avril 1926.  
Léchères, du 15 novembre au 30 avril 1926.  
Saint-Aubin-sur-Yonne, du 1<sup>er</sup> novembre au 15 décembre.

Saint-Aubin-sur-Yonne, du 15 janvier au 30 mars 1926.  
Vilceyron, du 15 novembre au 15 décembre.  
Vilceyron, du 15 janvier au 28 février 1926.  
Cazy, du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> mars 1926.  
Paray-sur-Tholon, du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 1926.

Chamvres, du 15 novembre au 15 décembre.  
Chamvres, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 1926.  
Chamvres, du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mars 1926.  
Chamvres, du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 1926.

**L'AMICALE DES ANCIENS POILUS D'ORIENT**  
Tous les anciens poilus d'Orient sont conviés pour le mercredi 28 octobre à 20 h. 30 au café Bujon, rue Henri Bonnet. Distribution de cartes et discussion générale.

**Don aux sapeurs-pompiers.** — M. Jeanin, de Courcy, propriétaire du magasin de chaussures, rue de Paris, a versé une somme de cent fr. à la caisse des sapeurs-pompiers.

**Ecole Saint-Jacques.** — Ont été reçus bacheliers à la session d'octobre devant la Faculté de Dijon, les élèves de l'école Saint-Jacques dont les noms suivent :

Henri Guillot, de Joigny et Marcel Sebert, de Loos-en-Gohelle, pour la 1<sup>re</sup> partie latin-grec ; Henri Toussandier, de Paris, pour la 1<sup>re</sup> partie latin-sciences ; Germain Hurdi, de Vittevailler, a passé avec succès devant la Faculté de Paris, la 1<sup>re</sup> partie du baccalauréat latin-grec.

**Trouvaille.** — Réclamé à la librairie Tissier, Grande Rue, une écharpe noire.

**AUXERRE**  
**Etat civil :**  
**Mariages.** — Roger Degoix et Madeleine Poly ; Louis Pétion, et Adrienne Fleuret.

**Décès.** — Adèle Montanari, 60 ans, veuve Gabrielli.  
**Dans les P. T. T.** — M. Balacey, contrôleur des postes à Meaux, est nommé à Auxerre.

**AILLIANT**  
Au cours d'une réunion entre laitiers et laitières approvisionnement de la ville d'Aillant, il a été décidé que le 14 novembre prochain, le prix du lait serait fixé à 1 franc le litre.

**CHARNY**  
**Etat civil :**  
**Mariages.** — M. Léon Polette est nommé suppléant du juge de paix en remplacement de M. Moreau, démissionnaire.

**CERISIERS**  
A la justice de paix. — M. Léon Polette est nommé suppléant du juge de paix en remplacement de M. Moreau, démissionnaire.

**BOURBON-LANCY**  
Accidents du travail — Camille Dégain, 16 ans, manoeuvre aux usines Saint-Denis, a eu l'index de la main droite piqué par une bavure en procédant au montage d'une horse.

**BOURBON-LANCY**  
Accidents du travail — Camille Dégain, 16 ans, manoeuvre aux usines Saint-Denis, a eu l'index de la main droite piqué par une bavure en procédant au montage d'une horse.

**BOURBON-LANCY**  
Accidents du travail — Camille Dégain, 16 ans, manoeuvre aux usines Saint-Denis, a eu l'index de la main droite piqué par une bavure en procédant au montage d'une horse.

**BOURBON-LANCY**  
Accidents du travail — Camille Dégain, 16 ans, manoeuvre aux usines Saint-Denis, a eu l'index de la main droite piqué par une bavure en procédant au montage d'une horse.

**BOURBON-LANCY**  
Accidents du travail — Camille Dégain, 16 ans, manoeuvre aux usines Saint-Denis, a eu l'index de la main droite piqué par une bavure en procédant au montage d'une horse.

# SAONE-ET-LOIRE

### CHALON-SUR-SAONE

**TRIBUNAL CORRECTIONNEL**  
Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

— François Lacroix, ancien manoeuvre à la Brasserie de Laines, avait été condamné à trois mois de prison, par défaut, pour avoir dérobé des bouteilles de bière dans cette brasserie.

— Par défaut, Mme Bonnamour, est condamnée à six jours de prison, pour outrage au garde-champêtre.

— 100 fr. d'amende à Mme Nectoux, née en 1897, demeurant au Bois-du-Verne, à Montceau, pour coups sur la personne de sa voisine, Mme Kellener, 44 ans.

— Pour avoir eu cours d'une discussion f. ne sa femme assez violemment sur la tête, Henri-Auguste Bourgeois, 39 ans, est condamné à 100 francs d'amende.

— Pour violation de domicile et défaut de carnet, sont condamnés : Jean Revollier, 39 ans, né à Lyon, un mois de prison ; Jean Soussou, Italien, 38 ans, un mois de prison ; Pierre Chasserois, 58 ans, né à Bligny, un mois de prison ; Catherine Marché, veuve Banet, 35 ans, née à Chalons, 2 mois de prison.

— Mme Mazuer, née à Mâcon, est condamnée à 50 francs d'amende pour contrevention à la police des chemins de fer.

— M. Prosper Gaverrier, demeurant rue des Oiseaux, à Montceau, est condamné pour la même contrevention à 100 francs d'amende.

— Pour chasse avant le lever du soleil, MM. Claude Hicault, demeurant à Varennes-le-Grand, et son cousin Claude Bidoz, demeurant à Saint-Genis-Laval (Rhône), sont condamnés chacun à 100 francs d'amende avec sursis.

— Pour contrevention à l'arrêté préfectoral sur la feve aphteuse, François Henoit, 41 ans, condamné à 10 francs d'amende.

— Pour ivresse en public, huit jours de prison, par défaut, à Barthélemy Dulot.

— Pour chasse sans permis à Fontaines, M. Jules Besançon, 40 ans, né à Santeny, est condamné à 10 francs d'amende et au paiement du permis général (30 fr.).

— Pour infraction à la police des chemins de fer, 16 francs d'amende à J.-B. Mouillot, 23 ans, né à Saint-Leger-sur-Loire.

**AUTUN**  
**LE PRIX DU LAIT**  
Au cours d'une réunion entre laitiers et laitières approvisionnement de la ville d'Autun, il a été décidé que le 14 novembre prochain, le prix du lait serait fixé à 1 franc le litre.

**LE CREUSOT**  
**Les Amis du Creusot.** — La location des places pour les soirées des 3, 4 et 5 novembre, aura lieu non pas le samedi 31 octobre mais le dimanche 1<sup>er</sup> novembre de 17 h. 30 à 19 heures.

**Etat civil :**  
**Naissances.** — André Robin, rue Puella, 11 ; Séphân Czajkowski, rue Laprouse, 10 ; Blanche Pallard, avenue Saint-Sauveur ; Micheline Rochette, rue Albert-1<sup>er</sup>, 43 ; André Chambrun, rue Président-Wilson, 9 ; Lucien Boudet, rue des Rioux, 1 ; Louis Gautier, avenue Saint-Sauveur ; Henri Dechaux, avenue Saint-Sauveur ; Marie Chevalier, Montagne-des-Rioux ; Geneviève Bureau, cant. de Saint-Eugène, 11 ; Bernard Rutenmann, à Saint-Mandé.

**Décès.** — Marguerite Galois, veuve Bernard, 77 ans, rue Longepied, 19 ; Jeanne Jusot, femme Villard, 41 ans, rue Bordeaux, 18 ; François Gagnat, savant-moulinier, rue Pasteur, 2 ; Marie Billard, 58 ans, rue Marechal-Foch, 3 ; André Charrier, 83 ans, retraité, aux Jeanneins M. Charlier ; Madeleine Pansuette, veuve Hureau, 77 ans, rue Edith-Lavoisier, 109 ; Joseph Rochet, retraité, 75 ans, rue Marechal-Foch, 47 ; Marie Moreau, domestique, 10 ans, Hôtel-Dieu.

**Mariages.** — Joseph Siron, comptable, et Marie Brochet ; Ernest Trucard, négociant, et Germaine Maitat ; Claude Clair, manoeuvre, et Marie Gaiotore ; Michel Baguier, manoeuvre, et Marie Noblet ; Edouard Bourque, ajusteur, et Jeanne Beneciche.

**BOURBON-LANCY**  
Accidents du travail — Camille Dégain, 16 ans, manoeuvre aux usines Saint-Denis, a eu l'index de la main droite piqué par une bavure en procédant au montage d'une horse.

**BOURBON-LANCY**  
Accidents du travail — Camille Dégain, 16 ans, manoeuvre aux usines Saint-Denis, a eu l'index de la main droite piqué par une bavure en procédant au montage d'une horse.

### CHAROLLES

**TRIBUNAL CORRECTIONNEL**  
Le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

— Marianna Solarek, 19 ans, domestique à Chenay-le-Châtel, 1 an de prison avec sursis pour vol d'un bon de la défense nationale.

— Custadio da Sylva Allys, 33 ans, ouvrier d'usine à Gueugnon, 15 jours de prison pour coups et blessures.

— Henri Zimmermann, 45 ans, boulanger sans domicile fixe, 15 jours de prison pour vagabondage et défaut de carnet.

— Pierre Dupont, 50 ans, journalier, sans domicile fixe 40 jours de prison par défaut de carnet et 5 francs d'amende pour ivresse.

— Emile Jeandot, 35 ans, négociant à Pouilloux, 30 francs d'amende pour pêche avec engin prohibé dans le canal du Centre.

— Jean-Marie Laumin, 32 ans, manoeuvre à Dourbot-Lancy, 15 jours de prison par défaut pour vol de bois.

— Henri Bussard, 27 ans, négociant à Villeurbanne, 50 francs d'amende par défaut pour pêche dans une réserve à Giry-le-Noble.

**Chez les huissiers.** — La chambre de discipline des huissiers de l'arrondissement de Charolles pour l'année 1925-1926, est constituée ainsi qu'il suit : syndic, M. Larze, à Dijon ; trésorier, M. Verrière, à Charolles ; secrétaire, M. Charvet, à Palinges ; rapporteur, M. Chéol, à Perrey-le-Forger ; membre, M. Collet, à Paray-le-Monial.

**Trouvailles.** — Il a été trouvé un porte-monnaie, rue de Puits-des-Ravaults, une paire de gants, par M. Baudouin fils ; une clef avec anneau, un parapluie noir. Récupérer ces objets à la mairie.

**INSTRUMENTS DE MUSIQUE**  
Avec d'acheter  
Piano, Violon, Flute, Clarinette, etc.  
demandez notre intéressant catalogue illustré (franco)  
**LAVEST, LUTHIER, MONTLUÇON**

**Avis mortuaires**  
Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de  
**Monsieur Maurice MARTIN**  
décédé accidentellement, à Bernière, le 24 octobre 1925, dans sa 25<sup>e</sup> année, marié des Sacremens de l'Eglise, sans enfants, à Dijon.

Ses obsèques auront lieu le mardi 27 courant, à 10 heures, en l'église de Châtillon-en-Bazois.

De la part de : M. et Mme François Martin, ses parents ; M. et Mme Henri Michaut, Mlle Marie-Thérèse Martin, ses sœurs et beau-frère, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

\*\*\*  
Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de  
**Monsieur Louis-Marcel VIOUX**  
Chauffeur à la Cie du chemin de fer P.-L.-M. décédé accidentellement au cours de son service, le 23 octobre 1925, dans sa 25<sup>e</sup> année.

Ses obsèques auront lieu aujourd'hui lundi, à 14 h. 30, en l'église Saint-Louis de Fourchambault.

On se réunira à la gare à 14 heures.  
De la part de : M. et Mme Martin Vieux, ses père et mère ; ses frères et sœurs, oncles et tantes, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

**Services et Messes**  
Un service anniversaire sera célébré le mardi 27 octobre, à 9 h. 45, en l'église cathédrale Saint-Cyr, pour le repos de l'âme de  
**Monsieur Francis SIMONU**  
De la part de : Mme veuve Simonu, ses enfants, petits-enfants, et de toute la famille.

**Une bonne action**  
C'est de faire connaître la Poudre Louis Le-gras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1905. Ce précieux remède, connu au moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques et guérit progressivement. Prix de la boîte 3 fr. 65 (impôt compris) dans toutes les pharmacies.

**2 nouveaux romans**  
commenceront le 4 Novembre dans  
**LES VEILLÉES DES CHAUMIÈRES**  
Dix romans au moins dans l'année, des causeries, des poésies, des contes :  
**Abonnez-vous**  
à cette belle publication familiale de tradition française qui paraît depuis 49 ans. Rien que de l'inédit, rien que des lectures saines et charmantes. Deux numéros par semaine et le mercredi, un supplément sur la décoration de l'intérieur, la toilette, la cuisine, l'abonnement France et Colonies, un an (104 numéros) : 16 fr., avec le supplément : 19.50. 2 spécimens gratuits sur demande aux Editeurs  
**GAUTIER & LANGUEREAU**  
55, Quai des Grands-Augustins, PARIS (6<sup>e</sup>)  
Chèques postaux : 336.47

**APOLLO**  
LAME RIGIDE à franchant courbe  
Le seul rasoir efficace pour barbe forte  
SE REPASSE indéfiniment  
En vente partout  
Rasoir en acier avec lames 20<sup>e</sup> lames de rechange, les six 10<sup>e</sup>  
**LE RASOIR FRANÇAIS**  
Rasoir Apollo 20 r Réaumur Paris

**"UN DUBONNET"**  
DONNE DE L'APPETIT POUR DEUX  
REFUSEZ LES IMITATIONS

**Papier à Cigarettes**  
**ABADIE**  
économique parce que résistant

# MALACINE

## DONNE UN TEINT DE FLEUR

FEUILLETON DE PARIS-CENTRE - 15 -

### La Maison des Rossignols

Par DELLY

(Suite)

Car lady Stanville, rendant ainsi un instinctif hommage à celle qu'elle détestait, avait l'intuition que Lilian était trop délicate pour se plaindre à son tuteur.

De fait, la jeune fille, après avoir accepté une première fois de finir une broderie, sur la demande, assez polie d'ailleurs, de miss Bairn, s'était vue redemander d'autres services de ce genre par Carrie ou par Lady Laurence, et très vite, avec la manière arrogante d'autrefois, alors que lord Stanville n'avait pas eu encore l'idée d'interdire que sa pupille fût traitée moins bien qu'une femme de chambre... Lilian avait d'abord essayé de se débarrasser... Mais après avoir entendu des phrases de ce genre : « Il conviendrait d'être plus complaisante, dans une maison où l'on a reçu le gîte et le couvert », sa fierté bouillonnait et elle pensait, dans un sursaut de révolte : « Eh bien, je vais vous la payer, votre dure hospitalité !... » Alors elle se privait de sortir, ou bien elle veillait le soir, pour accomplir la besogne ainsi imposée par lady Laurence ou Carrie. Et sa mine, qui devenait bien meilleure à la fin de l'été, pâlissait de nouveau, les forces recommençaient à décroître à l'abandonner.

— Vous perdez tout le bien gagné, ma chère petite, disait Mrs O'Fellgen... Vraiment, vous devriez parler de cela à votre cousin ! Un mot de lui mettrait fin aux méchancetés sornieuses de ces deux femmes. Mais Lilian répliquait vivement :

— Oh ! non, jamais, je ne me plaindrai à lui de sa mère !

Elle continuait son consciencieux travail de comptable, ou rien, sans doute n'était à reprendre, car lord Stanville ne lui adres-

sait jamais d'observations. Il l'appelait assez fréquemment pour sténographier dans son bureau. Puis, un jour, la dictée finie, il l'avait interrogée sur les études qu'elle avait faites... Et il lui avait posé cette question :

— Vous ont-elles intéressée ?  
— Certainement... bien que je leur eusse préféré d'autres.

— Des études plus intellectuelles, j'aurais aimé à travailler pour un professeur de lettres, par exemple.

Pendant quelques secondes, Hugh avait considéré pensivement la jeune visage frémissant, les yeux ardents et profonds. Puis il avait dit, avec une sourde qui Lilian voyait plus souvent sur ses lèvres, maintenant, et qui donnait un charme inattendu à sa physionomie :

— Puisque vous avez des dispositions intellectuelles, je vous préferais des livres que vous lisez et sur lesquels vous pourriez écrire. Car vous êtes assez jeune encore, Lilian, pour acquiescer cette culture littéraire dont vous avez été privée jusqu'ici.

Il avait tenu parole. Livres et revues, choisies avec soins, étaient mis, par lui, entre les mains de Lilian. Et quand la jeune fille venait dans son bureau, il l'interrogeait sur ces lectures, sur l'impression qu'elles lui avaient faites ; puis, en ces termes clairs dont il était coutumier, il énonçait son opinion, discutait une idée, faisait un rapprochement entre telle ou telle œuvre, écartant ainsi la jeune intelligence qui l'écoutait avec une attention ardente.

Un lord Stanville inconnu se révélait à Lilian — un homme qui s'intéressait à la contemplation des chefs-d'œuvre de la sculpture et de la peinture, qui aimait à s'arrêter longuement devant une ruine pittoresque ou un gracieux coin de paysage. La jeune fille comprit, par des phrases jetées au cours de ces entretiens, que son cousin, s'il s'occupait d'affaires au cours de ses voyages, ne négligeait aucunement les joissances artistiques et intellectuelles. Quant au silence gardé par lui sur ce point, dans

ses rapports avec sa mère et miss Bairn, Lilian se l'expliquait facilement par la complète incompréhension de lady Laurence et de Carrie pour tout ce qui touchait aux choses de l'esprit.

Cette découverte, jointe au changement de cette de son tuteur et à l'intérêt indéfinissable qu'il témoignait, faisait de celui-ci aux yeux de la jeune fille, un être imprévu et déconcertant. Elle restait, à son égard, dans une sorte d'indécision, ne sachant trop que penser de ce lord Stanville vraiment très différent de l'autre, égérie toujours, en sa présence, un peu radée, au souvenir de la dureté, des humiliations d'autrefois... Et puis, malgré tout intéressée par cette personnalité si forte, très au-dessus de l'étranger, par cette physionomie qui lorsqu'elle dépeignait quelque peu sa froideur habituelle, prenait une séduction inattendue.

— Oui, Joe n'aurait plus l'idée de traiter d'iceberg lord Stanville s'il l'avait vu s'entretenir avec sa pupille, en attachant, sur la jeune fille, ses prunelles bleu sombre, étrangement adoucies, ardentes, parfois, qui troublaient profondément Lilian sans qu'elle s'arrêtât à en définir le motif.

Par ailleurs, elle continuait de venir au bureau chaque jour, aux heures indiquées par Hugh, et elle aidait, de tout son pouvoir les deux vieux comptables qui, en dépit de la fatigue, des soucis de l'âge, s'efforçaient de donner au maître la même somme de travail qu'autrefois, pour ne pas perdre leur place.

Or, en venant les retrouver un après-midi, Lilian les trouva complètement accablés. Lui, son pauvre vieux visage tout rouge d'émotion, restait immobile devant son registre sur lequel se croisaient ses mains pleurant silencieusement, tandis que des larmes agitaient ses épaules.

Lilian s'écria :

— Qu'avez-vous donc mes pauvres amis ? Que vous arrive-t-il ?

M. Osner dit d'une voix rauque :

— Lord Stanville vient de nous avertir

qu'il nous fait à la retraite, le mois prochain.

— A la retraite ?... A quel propos ?  
— Mais parce que nous sommes trop vieux, Mademoiselle.

— Pourquoi, puisque vous faites bien le travail ?

— Peut-être pas suffisamment au gré du maître. Enfin, vous comprenez, il n'y avait pas d'explications à demander. Nous sommes mis de côté, avec la petite retraite qui représente un quart de notre traitement... et à l'entrée de l'hiver, encore !

Mrs Osner gémit, en découvrant son visage blême, couvert de larmes :

— Ce sera la misère !... Notre petit Tony a été malade tout l'été, il a fallu des soins coûteux et nous nous sommes endettés pour les lui procurer.

— Mais avez-vous dit cela à lord Stanville ?

— Tous deux la regardèrent avec affaiblissement :

— Lui dire ?... Oh ! Mademoiselle, qui l'oserait ! On sait trop bien que Sa Seigneurie est insensible à des considérations de ce genre, et qu'il faut se garder de lui adresser des réclamations de ce genre !

— Oui, de fait, elle le savait par expérience la jeune Lilian !

Et son âme charitable, généreuse, bondissait d'indignation et de pitié, devant le désespoir de ces pauvres gens victimes, eux aussi, de ce dur régime qui avait autrefois jeté à la rue le petit Billy.

— Par la main fidèle, toute froide et tremblante, de Mrs Osner, Lilian demanda :

— Ne m'avez-vous pas que vous pourriez trouver une autre place — tout au moins l'un de vous ?

— Osner secoua la tête.

— Ce sera bien difficile !... A notre âge... et surtout ayant été mis à la retraite par lord Stanville qui a la réputation de garder ses employés jusqu'à la limite de leur force.

— Enfin, peut-être... Il faut espérer que vous trouverez quelque chose, mon bon Monsieur Osner.

Elle leur adressa encore quelques paroles

d'encouragement, puis s'assit devant son registre. Mais elle était à peu près incapable de travail, ce matin-là. Un violent mal de tête, dont elle avait souffert la veille et qui n'était pas dissipé. En outre, la chagrin dont elle se trouvait à l'emploi bouleversait profondément son cœur sensible à toutes les souffrances. De nouveau elle sentait monter en elle cette révolte qu'elle avait eu tant de peine à réprimer... Aussi ne put-elle maîtriser un violent tressaillement quand le timbre électrique,



Adulée

... Elle entre et tous les regards s'attachent à son visage. Elle n'a qu'à choisir parmi les hommages, elle est la reine des fêtes et des cœurs.

Faites vivre votre teint, c'est le secret de la séduction. Vous l'obtiendrez en massant régulièrement chaque soir votre visage avec la mousse de Palmolive.

Prix: 2 fr. 25



SAVON PALMOLIVE

FABRICATION FRANÇAISE

Foires et marchés de la région

BRIENON. — On cotait: blé, 120 à 122 fr. farine, 150 fr.; son, 75 à 76 fr.; remoulage, 78 à 80 fr.; seigle, 80 à 83 fr.; orge, 90 à 93 fr. ...

LES CONCERTS DE T. S. F.

Programme d'aujourd'hui lundi: RADIO-PARIS. A 12 h. 30, radio-concert Lucien Paris: 1° Paris-Bruxelles, marche (Maurice Dares) ...

Officiers Ministériels

Etude de M. PODEVIGNE, huissier, gradué en droit, 13, rue Ferdinand-Gambon, Nevers.

Vente par autorité de justice Aux enchères publiques Le mercredi 28 octobre 1925, à 9 heures, au domicile de M. DILLIS, négociant, rue du 4-Septembre, à Fourchambault, par le ministère de M. Podevigne, de: MATERIEL

Etude de M. BONNET commissaire-priseur à Nevers. VENTE ANNUELLE AUX ENCHERES Des REPRODUCTEURS BOVINS (mâles et femelles, 36 pièces), de race Charolaise pure, nés au Herd-Book, provenant de l'écurie de M. Auguste Besson éleveur.

Etude de M. COURTAIL notaire à Montreuilon (Nièvre). A VENDRE Par soumissions cachetées Le jeudi 29 octobre 1925, à 14 heures, à Montreuilon, en l'étude de M. Courtail, notaire. LES COUPES DE BOIS

Agents d'Affaires

CESSION DE CULTURE Vente à l'amiable, à Baudin, par Vandenesse (Nièvre).

DU BETAIL suivant, provenant de l'élevage de feu M. Jean-Marie Cochet, comprenant: 15 très bonnes vaches pleines, 10 veaux mâles susceptibles de faire des reproducteurs, 5 veaux femelles, 6 bœufs de charroi de 4, 5, 6 ans, parfaits de trait, 9 charrons de 3 et 2 ans, 2 génisses 30 mois pleines, 3 génisses de 18 mois, 1 jument de trait de 15 ans, 6 truies garnies, 1 truie pleine. S'adresser à M. E. PERRIN, à Cressy-s.-S. (Saône-et-Loire), qui sera à Baudin les 23, 29, 30 octobre; 4, 5, 6 novembre.

A CEDER

BONNETERIE MARCHÉ, SPÉCIALITÉS DE BLANC, courtin Cher. Tenue depuis 30 ans. Bail à Volonté. Prix demandé: 18.000 fr., à débattre. Facilités. Convientrait à dame seule. On se retire. S'adresser: Cabinet L. NEREAULT, 11, rue des Arènes, à Bourges.

A CEDER

PETIT LOCAL INDUSTRIEL Avec reprise du matériel comprenant: installation électrique, 5 moteurs, ventilateurs et autres. Bail 8 ans. Petit loyer. Prix à débattre. S'adresser: Cabinet L. NEREAULT, 11, rue des Arènes, à Bourges.

Etude de M. LAFOND, notaire à Levat (Cher)

A VENDRE A L'AMIABLE En Noc ou en détail, au gré des acquéreurs

Le très bon domaine du Clou

Avant appartenu autrefois à M. CHIRADE et actuellement exploité par M. BONNET, situé commune de Senneçay (Cher), 18 km. de Bourges sur carrefour des routes de Levat à Vorly et de Senneçay à Saint-Germain-des-Bois. Comprendant: 1° Deux bâtiments d'habitation et d'exploitation modernes à l'état de neuf, avec bel aménagement, 2° Parc de Culture de première qualité, 3° Très bons pacages clôturés. Superficie totale: 32 h. Entrée en jouissance par la prise de possession réelle soit au 11 novembre prochain, soit au 23 avril 1926. Toutes propositions d'échanges seront examinées. Très grandes facilités de paiement — 5 % en sus du prix. Pour tous renseignements s'adresser à M. LAFOND, notaire, 11, rue des Arènes à Bourges, téléph. 300, qui se rendra sur place à toutes demandes des acquéreurs.

ECOLE SUPERIEURE DES P. T. T.

A 16 heures, émissions simultanées des stations radiotéléphoniques d'Etat. A l'exposition internationale des Arts Décoratifs, radio-diffusion de la cérémonie de remise des récompenses aux participants sous la présidence de M. le président de la République. A 20 h. 15, causerie « Conseils aux amateurs photographes », par M. Pierre Petit, photographe d'art; « Causerie « Pour bien passer l'hiver », par M. Albert Copenet; à 20 h. 45, causerie « Une loi bienfaisante d'hygiène mentale: les congés de longue durée aux maîtres atteints de troubles nerveux et mentaux », par M. le docteur Gentil-Perrin, médecin en chef des hospices de Saint-Anne. A 21 heures, radio-concert donné avec le concours de l'orchestre symphonique du ministère des finances (sous la direction de M. Paul Lamblin) Mme Madeleine Allard, professeur de chant Mme Germaine Gramacini, du théâtre de l'Odéon, MM. Ch. Pennequin, Ch. Rieucard, solistes des Concerts Rouge; Lormeg, rénovateur de la sainte chanson; M. Deau. Programme: 1° Sélection sur les saltimbanques (G. Ganne); Ouverture des Noces de Figaro (Mozart) par l'orchestre symphonique du ministère des finances; 2° Arioso au roi de Lahore (Massenet); Sigurd (Reyer) Rip, air de la Paruse (Planquette); M. Ch. Rieucard; 3° Les Noces de Figaro (chant de Suzanne, Mon cœur soupire) Mozart, Mme Madeleine Allard; 4° Si la chanson mourrait (G. Villars); Je ne sais plus quand (Streck); 5° Une tempête sous un parapluie, cofédie en un acte de M. Fernand Desmet donnée avec le concours de Mme Germaine Gramacini, MM. Ch. Pennequin et de l'auteur; 6° J'ai pleuré en rêve (G. Hue); 7° Sonnez les matines (G. Hue) Mme Allard; 8° Ouverture du « Calife de Bagdad » (Boieldieu); 9° Le Perle, menuet, divertissement (Paul Lamblin) par l'orchestre symphonique du ministère des Finances.

Maux de Jambes Maladies de la Peau

soulagement immédiat et guérison rapide sans cesser le travail, par l'Eau Précieuse

DEPENSIER RADICALE POUR LES Ulcères Variqueux Plaies de Jambes Varices - Hémorroïdes Eczémas - Dermites, etc.

A Vendre VIEUX JOURNAUX 9 fr. 75 le kilo.

A CEDER

A Montluçon BON GARE BUVETTE Sur passage, Bail 10 ans loyer int. Ch. af. prouv. Prix: 35.000 fr. Facilités. Cause santé. — 2076 S'adresser: Cabinet L. NEREAULT, 11, rue des Arènes, à Bourges, 30411

Ventes de propriétés

A VENDRE BONNE LOGEMENT de 9 hectares environ en bordure de roule, commune de La Chapelle. Entrée en jouissance immédiate. S'adresser à M. Joseph THEVENET à La Chapelle-au-Mans. 30267

Locations

ON OFFRE CHAMBRE MEUBLEE et CUISINE, eau, gaz, électricité, maison tranquille. S'adresser: 1, rue Adam-Billaud, Nevers. 30428 CHAMBRE MEUBLEE à louer dans villa. S'adresser: M. CARBONNEL, 15, rue de la Bolande, Nevers. 30426

Ventes

CAMION AMERICAIN 26 HP 3 tonnes à, avec remorque, le tout usagé, mais en bon état de marche. S'adresser à M. BURTIN, rue d'Aprémont, par Le Guétin (Cher). 30404

CAMIONNETTE DELAGE 10 H.P., 500 k., moteur 4 cylindres, état de marche. Prix intéressant. Cause double emploi. M. PEKRIK, à Fours (Nièvre). 29901

CONDUITE INTERIEURE Fiat, catégorisée française, état de neuf, visible aux et de la Nièvre, rue Félix-Faure, Nevers. M. BLASINI, à Tazières, par Nevers. 29924

TORPEDO PEUGEOT 10 HP type récent « Standart », sortie d'usine juillet, absolument comme neuve, pare-chocs, tous accessoires, glaces de côté, prix intéressant. Cause double emploi. M. PEKRIK, à Fours (Nièvre). 29901

AUTO-GARAGE, 28, rue St-Benin, Nevers, 300 m. de la gare. 30447

BONNE VOITURE à 2 roues, avec civière, état neuf. BON HARNAIS, état neuf. AUTHIEVRE, 5, boulevard Boigues, Fourchambault. 30446

BETTERAVES, environ 25 mille. S'adresser: M. DUPRILOTT, File à Mantelet, par Saint-Sulpice (Nièvre). 30291

TRES BON FOIN. S'adresser: M. CHAMPS, château de Champigny, Château-Chalon. 30332

20 PEUPLIERS sur pieds, 4 kilomètres de Nevers. M. BOYER, ferme de Marolles-Saint-Eloi. 30336

POMMES DE TERRE, environ 220 doubles décalitres. M. PONCE, à Azy-le-Vif (Nièvre). 30395

1 SEMOIR à pommes de terre; 1 POMPE à bras, aspirante et refoulante. S'adresser: CHATAUD Frères et Cie, 15, rue du Chemin-de-Fer, Nevers. 30245

Personnel

ON DEMANDE COMMIS EPICIER, bien au courant au détail. S'adresser: Epicerie DEVAUX, Auxerre (Yonne). 30117

CHAUFFEUR - MECANICIEN Références exigées. S'adresser: CHATAUD Frères et Cie, 15, rue du Chemin-de-Fer, Nevers. 30245

Importante Compagnie d'Assurances, Accidents, incendie, ayant portefeuille à Nevers, demande AGENT GENERAL sérieux et bien relationné. Ecrire: CAIAM B. R. P., 22, rue Saint-Augustin, Paris. 30310

OGASION ET NEUF: Télé onduite, gouffres, tubes, pompes, Réservoirs solides, Pneuets, Ronces, grillages, grilles, poêles, Cuisiniers 1/3 valeur, lavabos, baignoires. Tarif gratuit, MATERIEL ECO, 41, rue Roquette, Paris. 30328

A Vendre Vieux Journaux

0 fr. 75 le kilo Bureau du journal.

BOIS ET CHARBONS

A. BONNET 17 bis, rue Saint-Genest, 17 bis NEVERS (Téléph. 449)

SPECIALITE DE PAQUETAGE Charbons des meilleures provenances

PAR SUITE CESSATION, ma vente étant forcée, je cède BON VIN ROUGE 127 fr. l'hecto, franco port, régie, fut, peaux, contre remb. Mme Elisa BOSG, vins, Aubais (Gard).

LOCATION DE PIANOS

La Maison Gaston GAUTHRON, de Cosne. (Nièvre), possède actuellement un Matériel de location à l'état de neuf, qu'elle lote dans de bonnes conditions. Libre de suite.

CHARRETIER sérieux, préféré

bonne marié, connaissant la culture, place stable. Ecrire: M. T. 31, à La Charité, Poste restante. 30323

CONTREMAITRE muni de sérieuses références pour travaux mécaniques et construction de machines outils. S'adresser: Usine de la Motte à Nevers. 30297

DAME SEULE pour habiter Nevers, libre, commerçante, bonne écriture, aurait à voyager pour faire des remplacements. Appointements et frais de route. Adresser demandes et références à M. GEOFFROY, 45, rue Tabour, Orléans. 30299

JEUNE HOMME, pour conduite machine à piler les journaux. Travail de nuit. Bureau du journal.

HOMME marié, connaissant les chevaux, pour transports et déménagements, logé, bons gages; la femme occupée ou non, pourboires. S'adr. à M. Henri LASNE, correspondant du chemin de fer, Cosne (Nièvre). 29168

LABOUREUR connaissant machines agricoles, élevage, pouvant diriger en l'absence du propriétaire, ou si possible avec fils, travaillant logés, pas nourris. Pour domaine 50 hectares. M. BOISSONNET, 5, place Sand, Bourges. 30218

MENAGE, valet et femme de chambre. Se présenter avec bonnes références. HOTEL DE FRANCE à Nevers. 30257

REPRESENTANT ayant clientèle détaillants et auto, demandé par Maison tissus en gros et manufactures chimiques. Ch. ROCHE et Fils, Thisy (Rhône). 30418

TOUILLEURS et bons ouvriers connaissant le travail du bois, EBENISTES, MENUISIERS CHARRONS. S'adresser aux établissements LELOUP et HABERT, fabrique de meubles, 93, rue Gambetta, Châtelet, Montargis (Loire). 30250

ON OFFRE 15 ANS DIRECTEUR d'usine, monsieur 43 ans, cherche situation. Faire offres bureau du journal. 30448

Divers

Mme Anita MILLET, épouse de M. Edmond ROI, demeurant à Nevers, 24, rue Saint-Etienne et demeurant au Petit-Varennes, commune de Germigny-sur-Loire, fait connaître au public et aux commerçants, en réponse à l'avis paru dans « Paris-Centre » le 20 octobre: « Primo, que si elle a quitté le domicile conjugal » en mars 1923, c'est avec de justes motifs, ainsi que l'ont jugé le tribunal de Nevers et la cour d'appel de Bourges; « Secondo, qu'elle n'a contracté depuis aucune dette de son mari ait eu à assumer la charge et que l'avis publié par lui est aussi inutile que tardif.

On demande UN BON CHIEN de sanglier, âgé environ 0,55, très gros, approchant et attachant. S'adresser: M. Roger de la Brosse, à Bazoches (Nièvre). 30394

Suis acheteur Pume usagée Hls de plumes, oreillers, traversins, etc.; je serai de passage à Nevers dans quelques jours. Prière écrire à M. MODAN, GE, 11, place de la Liberté, Moulins (Allier). 30449

On demande à acheter BOUTELLES DE CHAMPAGNE VIDES à 0 fr. 45 la bouteille. Faire offre 7, rue Creuse, Nevers. 25 673

Import. Maison Huiles industrielles, ayant marq. dépos. et spécialités intères, recherche REPRESENTANTS locaux actifs et visitant déjà clientèle industrielle Commission avantag. mais réfer. premier ordre exigées. Ecr. à COMPTOIR HUILES INDUST., 68, rue Joffroy, Paris. 30421

STOCKS AMERICAINS Boulonnerie Visserie Rivets, Chassis et autre Matériel. S'adresser: DUC, Camp de Mathin-sur-Yèvre (Cher). 30328

Importante Compagnie d'Assurances, Accidents, incendie, ayant portefeuille à Nevers, demande AGENT GENERAL sérieux et bien relationné. Ecrire: CAIAM B. R. P., 22, rue Saint-Augustin, Paris. 30310

OGASION ET NEUF: Télé onduite, gouffres, tubes, pompes, Réservoirs solides, Pneuets, Ronces, grillages, grilles, poêles, Cuisiniers 1/3 valeur, lavabos, baignoires. Tarif gratuit, MATERIEL ECO, 41, rue Roquette, Paris. 30328

A Vendre Vieux Journaux 0 fr. 75 le kilo Bureau du journal.

OGASION ET NEUF: Télé onduite, gouffres, tubes, pompes, Réservoirs solides, Pneuets, Ronces, grillages, grilles, poêles, Cuisiniers 1/3 valeur, lavabos, baignoires. Tarif gratuit, MATERIEL ECO, 41, rue Roquette, Paris. 30328

OGASION ET NEUF: Télé onduite, gouffres, tubes, pompes, Réservoirs solides, Pneuets, Ronces, grillages, grilles, poêles, Cuisiniers 1/3 valeur, lavabos, baignoires. Tarif gratuit, MATERIEL ECO, 41, rue Roquette, Paris. 30328

OGASION ET NEUF: Télé onduite, gouffres, tubes, pompes, Réservoirs solides, Pneuets, Ronces, grillages, grilles, poêles, Cuisiniers 1/3 valeur, lavabos, baignoires. Tarif gratuit, MATERIEL ECO, 41, rue Roquette, Paris. 30328

OGASION ET NEUF: Télé onduite, gouffres, tubes, pompes, Réservoirs solides, Pneuets, Ronces, grillages, grilles, poêles, Cuisiniers 1/3 valeur, lavabos, baignoires. Tarif gratuit, MATERIEL ECO, 41, rue Roquette, Paris. 30328

OGASION ET NEUF: Télé onduite, gouffres, tubes, pompes, Réservoirs solides, Pneuets, Ronces, grillages, grilles, poêles, Cuisiniers 1/3 valeur, lavabos, baignoires. Tarif gratuit, MATERIEL ECO, 41, rue Roquette, Paris. 30328

OGASION ET NEUF: Télé onduite, gouffres, tubes, pompes, Réservoirs solides, Pneuets, Ronces, grillages, grilles, poêles, Cuisiniers 1/3 valeur, lavabos, baignoires. Tarif gratuit, MATERIEL ECO, 41, rue Roquette, Paris. 30328

OGASION ET NEUF: Télé onduite, gouffres, tubes, pompes, Réservoirs solides, Pneuets, Ronces, grillages, grilles, poêles, Cuisiniers 1/3 valeur, lavabos, baignoires. Tarif gratuit, MATERIEL ECO, 41, rue Roquette, Paris. 30328

OGASION ET NEUF: Télé onduite, gouffres, tubes, pompes, Réservoirs solides, Pneuets, Ronces, grillages, grilles, poêles, Cuisiniers 1/3 valeur, lavabos, baignoires. Tarif gratuit, MATERIEL ECO, 41, rue Roquette, Paris. 30328

OGASION ET NEUF: Télé onduite, gouffres, tubes, pompes, Réservoirs solides, Pneuets, Ronces, grillages, grilles, poêles, Cuisiniers 1/3 valeur, lavabos, baignoires. Tarif gratuit, MATERIEL ECO, 41, rue Roquette, Paris. 30328

OGASION ET NEUF: Télé onduite, gouffres, tubes, pompes, Réservoirs solides, Pneuets, Ronces, grillages, grilles, poêles, Cuisiniers 1/3 valeur, lavabos, baignoires. Tarif gratuit, MATERIEL ECO, 41, rue Roquette, Paris. 30328

Large advertisement for LUSTUCRU featuring a cartoon character holding a large egg and a box of the product. Text includes 'Venez voir casser, chaque jour, les milliers d'œufs frais employés à la fabrication de mes œufs frais LUSTUCRU qui régèlent et nourrissent.'

Advertisement for Auto-Garage Alfred DECELLE, located at 28, rue Saint-Benin (300 m. de la gare), NEVERS. Services include repairs, school chauffeurs, and automobile agency.

Advertisement for Chrysanthèmes (Chrysanthemums) by Rimbaut-Jussaume, horticulteur at 7, Rue de Paris, 7 NEVERS. Includes 'Très beau Choix En Pots et Fleurs coupées'.

Advertisement for Gilbret TISON, vêtements, cravates, manchettes, transformations et réparations, corbeilles de mariages, descentes de lit et couvertures pour voitures enfants, mégisserie, peaux et montage tapis.

Advertisement for Pelleteries & Fourrures (Fur and Leather Goods) by Gilbert TISON, 27 et 29, rue des Bouchers, Moulins (Allier).

Advertisement for Echelles à CoulisSES (Escalators) by H. LALETTE, fabricant at 9-11-13, rue Gal-Fauconnet, DIJON.

Advertisement for Automobiles MATHIS, Demandez à faire l'essai de la nouvelle 10 C. V. 1925 la plus moderne la plus durable. Épreuve d'endurance du 15 septembre sous le Contrôle de l'A. C. F.

Advertisement for Manufacture ACCORDEONS (Accordions) by Manufacture ACCORDEONS, Napoléons, Stradella, Verelli, Saint-Jean-Croix et Trolens. CATALOGUE ILLUSTRÉ GRATIS.

Advertisement for Maux de Jambes (Leg Pain) and Eau Précieuse, soulagement immédiat et guérison rapide sans cesser le travail.